

P R E F A C E

SUR LA I. ÉPÎTRE

DE SAINT JEAN.

LA première Epître de S. Jean a toujours passé pour Canonique dans l'Eglise. On ignore le tems, le lieu & les personnes auxquelles elle a été écrite : mais on propose sur cela diverses conjectures. S. Augustin (a) & quelques autres (b) la citent sous le nom d'*Epître aux Parthes*. Et Grotius croit que sous ce nom on doit entendre tous les Juifs convertis, qui étoient non sous l'Empire des Romains, mais sous celui des Parthes, qui contestoient alors aux Romains l'Empire d'Orient ; & sur-tout aux Chrétiens hébraïsans, qui étoient au-delà de l'Euphrate, à Nearda, à Nisibe, & autres lieux.

De cette inscription d'*Epître aux Parthes*, Baronius a inféré que saint Jean avoit prêché aux Parthes (c). Et les Missionnaires des Indes racontent que les Indiens tiennent par tradition, qu'il a prêché dans leur pays ; mais la chose n'est nullement certaine. On ne voit dans l'Antiquité aucune trace que S. Jean ait jamais été en ce pays-là. Et quand il seroit vrai que son Epître auroit été adressée aux Parthes ; il ne s'en suivroit pas qu'il y eût été. S. Paul écrivit aux Romains qu'il n'avoit jamais vû. Il ne paroît pas non plus qu'il ait jamais prêché aux Colossiens, auxquels il écrivit.

Ligfoot (d) a proposé une autre conjecture sur l'Eglise à laquelle cette Epître est adressée. S. Jean dit dans sa troisième Epître écrite à Gaius (e) qu'il a déjà écrit à l'Eglise. A quelle Eglise, sinon à celle dont Gaius étoit membre ? S. Paul (f) nous apprend qu'il n'a baptisé à Corinthe que Crispus & Caius, ou Gaius ; c'est donc à l'Eglise de Corinthe que S. Jean

(a) August. Quæst. Evangel. lib. 2. c. 39.

(b) Possidius Indicul. oper. S. August. Idac. Clar. contra Varimad Athanas. apud Bed. Prolog. in Epist. Canonic. Vide & pseudo Hygin. Epist. 1. cap. 1. & Joan. II. ad Valerium.

(c) Baron. ad an. 34. §. 30.

(d) Ligfoot. horæ Hebr. in 1. Cor. I. 14.

(e) 3. Joan. v. 9. *Scriptissem forsitan Ecclesia; sed is qui amat principatum Diotrephes, non recipit nos. Græc. Ἐγὼ γὰρ τῇ Ἐκκλῳσίᾳ.*

(f) 1. Cor. I. 14.

a écrit. Et quelle autre Epître peut-il leur avoir écrite que la première dont nous parlons ici ? Il vaut mieux sans doute le croire ainsi, que de dire que cette première Epître de S. Jean à l'Eglise d'où étoit Caius, est perdue. C'est le raisonnement de Ligfoot, qu'il laisse au jugement des Savans. Je doute qu'il trouve beaucoup d'approbateurs. Le fondement de sa conjecture est ruineux. On doute avec raison que Caius, auquel saint Jean écrit sa troisième Epître, soit de Corinthe. Il étoit plutôt d'Asie.

On doute aussi si S. Jean l'a écrite aux Gentils, ou aux Juifs convertis. La plupart croient qu'il l'écrivit aux Juifs convertis ; & je ne vois rien dans toute la Lettre qui ne revienne à ce système. Barthelemi Pierre qui a continué l'ouvrage qu'Estius avoit commencé, & presque achevé sur cette Epître, infère qu'il l'avoit aussi écrite aux Gentils, de ce que sur la fin de sa Lettre il les exhorte d'éviter le culte des idoles : *Custodite vos à simulacris*. Mais ne peut-on pas donner cet avis à des Juifs convertis, qui vivoient loin de leur pays, au milieu des Gentils & des Idolâtres, tous les jours exposés à l'idolâtrie.

L'Auteur ne met son nom ni au commencement, ni à la fin, & ne parle pas de sa personne dans tout le corps de la Lettre, d'une manière qui puisse le faire remarquer. Mais son style & sa manière de raisonner, ses principes, la charité dont il étoit plein, & qui éclatent de toute part dans cette Epître, le font assez connoître. On y sent l'esprit de l'Apôtre bien-aimé. Il la commence comme son Evangile ; par : *In principio*. Il s'y sert du mot *logos* (a), pour désigner le Fils de Dieu ; & du verbe Grec *erotao* (b), qui signifie proprement *interroger*, pour *prier*. S'il n'a pas mis son nom à la tête de cet Ouvrage, comme il a fait à l'Apocalypse ; c'est, dit Grotius, qu'il l'envoyoit par des Marchands d'Ephèse, dans des pays qui étoient en guerre avec les Romains, & que ceux-ci auroient pu prendre ombrage de cet innocent commerce de Lettres, & en auroient fait porter la peine aux Chrétiens. Baronius croit que le titre en est perdu, & qu'elle étoit intitulée : *Epître aux Parthes*.

Grotius veut qu'elle ait été écrite de l'Isle de Pathmos, peu de tems après la ruine de Jérusalem. Il semble en effet qu'au Chap. II. v. 18. il parle de la ruine prochaine de Jérusalem, lorsqu'il dit que la dernière heure est venue ; *Filioli, novissima hora est*. Mais Grotius qui la fait écrire de l'Isle de Patmos, ne se souvient pas que S. Jean fut relégué dans cette Isle que par l'Empereur Domitien (c), plusieurs années après la guerre des Juifs, & la destruction de Jérusalem.

(a) 1. Jean. v. 7.

(b) 1. Jean. v. 16. οὐ μετ' ὁμιλίας λέγοι
μεν ἑαυτοῖς.

(c) Tertull. Praescript. pag. 345. Auth. Quasi.
in vet. & N. T. inter opera August. q. 72. tom.
3. Append. pag. 71. Sulpit. Sever. l. b. 2. Primas.
& Victorin. in Apocal. Alii.

D'autres (a) croient qu'elle fut écrite long-tems après son retour de l'exil de Patmos. Mais s'il est vrai qu'elle ait été écrite contre les disciples de Simon & Cérinthe, & autres Hérétiques de ce tems-là, qui nioient la Divinité de JESUS-CHRIST, & qui soutenoient qu'il n'avoit paru dans le monde qu'en apparence. Si, dis-je, elle est écrite contre ces Hérétiques, comme on n'en peut guères douter, si on la lit avec attention, & comme S. Clément d'Alexandrie, S. Epiphane, S. Jérôme, & plusieurs autres le témoignent, on pourra la mettre quelque tems avant la guerre des Romains contre les Juifs; & long tems avant que S. Jean écrivit son Evangile: car Cérinthe & Simon vivoient du tems même de S. Paul, comme on le voit par les Epîtres de cet Apôtre (b), & comme le témoigne S. Epiphane (c). En sorte que suivant cette idée, on peut regarder cette Epître comme une espèce de Préface; ou de prélude de l'Evangile de S. Jean.

Quelques souscriptions portent qu'elle fut écrite d'Ephèse. Il est assez croyable qu'il l'écrivit de l'Asie Mineure (d), où les Anciens nous apprennent qu'il demeura assez long-tems. Mais personne jusqu'ici n'en a pu fixer l'année précise. Si elle est d'avant la destruction de Jérusalem, il faut la mettre avant l'an 70. de JESUS-CHRIST. S. Jean pouvoit alors être en Asie, âgé d'environ 70. ou 74. ans. S'il l'écrivit après son retour de l'Isle de Patmos, & après son Evangile, il faudra la mettre après l'an 96. de JESUS-CHRIST, S. Jean étant âgé de près de cent ans.

Quant au dessein de cette Epître, il est aisé de voir que S. Jean a voulu y réfuter, 1°. Ceux qui nioient la nécessité des bonnes œuvres (e). 2°. Ceux qui divisoient JESUS-CHRIST, & qui soutenoient que JESUS n'étoit pas le CHRIST (f). 3°. Ceux qui croyoient que JESUS-CHRIST n'étoit venu qu'en apparence (g). Voilà les principales erreurs qu'il se propose de combattre. Elles étoient enseignées par Simon le Magicien & par Cérinthe, & par leurs émissaires, qui caufoient de grands ravages dans les Eglises. Il designe les Fidèles par la qualité d'enfans de Dieu, & ces mauvais Docteurs ou ces Hérétiques, sous celui d'enfans du démon. Il exhorte les Fidèles à la patience (h), & à demeurer fermes dans la Foi. Il recommande par-tout & l'amour que Dieu a eu pour nous, & celui que nous devons avoir pour lui, & pour nos freres. Il s'élève contre les faux Prophètes, & les faux Docteurs, & montre que le caractère des vrais Fidèles est la foi, l'innocence & la charité.

(a) Baron. ad an. Christ. 99. art. 7. 8.

(b) Voyez notre Commentaire sur les Epîtres aux Galat. aux Theſſal. &c.

(c) Epiphan. hares. 28. Voyez M. de Tillmont tom. 2. art. des Cérinthiens.

(d) Il put venir en Asie vers l'an 66. de J. C.

l'année du martyre de S. Pierre & de S. Paul.

(e) 1. Joan. III. 4. 5. 6. 7.

(f) 1. Joan. II. 18. 19. ... 27.

(g) 1. Joan. IV. 1. 2. 3. 6. 8. 11. 13.

(h) 1. Joan. III. 1. ... 13.



COMMENTAIRE LITTERAL SUR LA PREMIERE EPITRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Jean ne dit rien que ce qu'il a ouï de la Vie. Société que la Religion Chrétienne nous donne avec le Pere & le Fils. Le péché ruine cette société. Se dire sans péché, c'est mentir, & accuser Dieu même de mensonge.

¶. I. *Q*uod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostra contraxerunt de verbo vita:

¶. I. **N**ous vous annonçons la parole de vie, qui étoit dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vuë de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, & que nous avons touchée de nos mains:

COMMENTAIRE.

¶. I. **Q**UOD FUIT AB INITIO. Nous vous annonçons la parole de vie (a), qui étoit dès le commencement. Saint Jean commence son Epître sans y mettre son nom, & sa qualité d'Apôtre, ni sans marquer à qui il l'adresse. Eusèbe (b) croit qu'il en use ainsi par humilité. D'autres croyent que l'ayant écrité pour tous les Fidèles, il n'a pas crû la de-

(a) ἡ ζωὴ ἣν εἶπα ἡμεῖς ἰδεῖν καὶ ἰσχυρῶς ἰδεῖν καὶ τὸ λόγον ἡμεῖς ἔχουσιν. De verbo, id est, verbum. Ut Psal. lxxi. 15. Dabitur ei de auro, id est, aurum. Joël.

II. 28. Effundam de Spiritu meo, id est, Spiritum. Est. Man. Tir. Gem. Pisc. Alii.

(b) Euseb. Demonstr. Evangel. l. 3. c. 5.

2. *Et vita manifestata est, & vidimus, & testamur, & annuntiamus vobis vitam æternam quæ erat apud Patrem, & apparuit nobis.*

2. Car la Vie même s'est rendue visible ; nous l'avons vue, nous en rendons témoignage, & nous vous l'annonçons cette Vie éternelle, qui étoit dans le Père, & qui s'est venue montrer à nous.

COMMENTAIRE.

voir adresser à aucun peuple, ni à aucune ville particulière ; & qu'il étoit inutile d'y mettre son nom, parce qu'il la mettoit lui-même entre les mains de ses Disciples, qui en répandirent des Copies par tout, & qui eurent soin d'informer ceux à qui ils la donnoient, qu'elle étoit du Disciple bien-aimé du Sauveur. D'ailleurs elle étoit assez reconnoissable par le stile, & par le feu de la charité qui y brille de toutes parts.

S. Jean dit donc ici qu'il annonce aux Fidèles ce qui étoit dès le commencement. Ce n'est point une doctrine nouvelle, douteuse, incertaine ; c'est la vérité éternelle, certaine, indubitable, dont nous sommes témoins, que nous avons vûe, & ouïe par la bouche de JESUS-CHRIST même, Dieu de Dieu, & vérité essentielle. C'est de lui que nous avons appris la parole de vie, l'Evangile (a) de salut, la bonne nouvelle qui nous montre & le chemin que nous devons suivre, & le bonheur que nous devons espérer. Nous l'avons touchée de nos mains cette parole de vie, le Verbe incarné (b), JESUS-CHRIST fait homme, qui est la vie essentielle, & la vérité éternelle. Dans sa personne la vérité, la vie, le salut, la parole se sont rendus sensibles. Nous l'avons non-seulement ouïe, & comprise ; nous l'avons vûe, touchée, maniée. Toutes ces expressions sont fortes, & persuasives. Elles sont en quelque sorte parallèles à celles ci de l'Evangile du même Apôtre (c) : *Le Verbe s'est fait Chair, & a habité en nous ; & nous avons vu sa gloire, semblable à celle du premier-né.*

Eusèbe (d) remarque que ce saint Evangéliste commence son Evangile, & son Épître presque de la même manière, en relevant dans l'une, & dans l'autre la gloire, & l'incarnation du Verbe, contre ceux qui nioient que le Verbe se fût réellement incarné. Il en marque la vérité, en disant qu'il annonce ce qu'il a vû, ce qu'il a ouï, ce qu'il a manié, touchant le Verbe de vie ; & que la vie s'est véritablement manifestée dans l'incarnation du Verbe, qui est notre vie, & notre bonheur, & le modèle sur lequel nous devons nous mouler pour arriver au salut.

γ. 2. ANNUNTIAMUS VOBIS VITAM ÆTERNAM, QUÆ ERAT

(a) Vide Grot. Vorst. Alii quidam.

(b) Ita Patres. Est. Zeger. Cornel.

(c) Joan. 1. 14.

(d) Euseb. Hist. Eccl. lib. 7. cap. 27.

Ταῦτα γὰρ παραλαβόντες διατηρήσομεν ὡς ἡ τοῖς ἱερεῖς ἐδόξατο περὶ τῆς καὶ αὐτοῦ φάσεως καὶ ἐκείνου καὶ τοῦ Κόσμου.

3. *Quod vidimus & audivimus, annuntiamus vobis, ut & vos societatem habeatis nobiscum, & societas nostra sit cum Patre, & cum Filio ejus Jesu Christo.*

3. Nous vous prêchons, *dis-je* ; ce que nous avons vû, & ce que nous avons ouï, afin que vous entriez vous-mêmes en société avec nous, & que notre société soit avec le Pere, & avec son Fils JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

APUD PATREM. Nous vous annonçons cette vie éternelle, qui étoit dans le Pere, & qui s'est venue montrer à nous. Le Verbe étoit vie dans le Pere, avant qu'il parût sur la terre ; il étoit la lumière des hommes (a) : *In ipso vita erat, & vita erat lux hominum.* Cette lumière, & cette vie s'est incarnée ; elle s'est manifestée aux hommes ; nous l'avons vûe, connue, entendue, touchée, maniée. Avant son incarnation elle étoit inaccessible aux hommes (b) : *Lucem inhabitat inaccessibilem.* Mais à présent nous la voyons, nous nous entretenons avec elle.

γ. 3. UT ET VOS SOCIETATEM HABEATIS NOBISCUM. Nous vous annonçons ces choses, afin que vous entriez en société avec nous, que vous n'ayez sur cela point d'autres sentimens que nous, que vous ne vous laissiez pas aller aux opinions nouvelles des hérétiques, qui nient la vérité de l'incarnation, & par conséquent de la passion, de la mort, & de la résurrection de JESUS-CHRIST. Ces erreurs étoient communes dans le premier, & dans le second siècle de l'Eglise. Simon le Magicien se donnoit pour le Messie, & soutenoit qu'il n'avoit été crucifié qu'en apparence, & qu'il avoit pris la figure de l'homme, sans avoir la réalité (c). Les Cérinthiens distinguoient entre *Jesus*, & le *Christ*. *Jesus*, selon eux étoit un pur homme, né comme les autres de Joseph, & de Marie : lequel ayant été baptisé par Jean-Baptiste, le *Christ*, c'est-à-dire, le Saint Esprit, s'étoit uni à lui sous la figure d'une colombe, qu'il l'avoit quitté dans sa passion, & l'avoit laissé souffrir seul (d). Les Gnostiques en général, & les Ebionites nioient la Divinité de JESUS-CHRIST.

ET SOCIETAS NOSTRA SIT CUM PATRE. Et que notre société soit avec le Pere, & avec son Fils *Jesus-Christ*. Ne regardez pas ce que je vous dis de la société que nous avons ensemble, par l'union des mêmes sentimens sur l'incarnation du Verbe, comme une chose indifférente ; elle vous procure la société avec le Pere, & avec le Fils ; c'est-à-dire, le plus grand de tous les bonheurs. Ceux qui se sont séparés de nous, n'ont aucune société avec Dieu ; ce sont des membres morts, séparez du

(a) Joan. I. 4.

(b) 1. Timoth. vi. 16.

(c) Epiphan. hares. 21. August. hares. 1.

Iren. lib. 1. cap. 20.

(d) Epiphan. hares. 23. cap. 1. Iren. lib. 2.

cap. 25. & lib. 3. cap. 11.

4. Et hæc scribimus vobis, ut gaudeatis & gaudium vestrum sit plenum.

5. Et hæc est annuntiatio, quam audivimus ab eo, & annuntiamus vobis: quoniam Deus lux est, & tenebra in eo non sunt ulla.

4. Et nous vous écrivons ceci, afin que vous en ayez de la joye; mais une joye pleine & parfaite.

5. Or ce que nous avons appris de J E S U S-CHRIST, & ce que nous vous enseignons, est, que Dieu est la lumière même, & qu'il n'y a point en lui de ténèbres;

COMMENTAIRE.

Corps de J E S U S-CHRIST; ce sont des enfans révoltez contre leur Pere, déchûs de ses bonnes graces, & exclus de son héritage. Pour nous, nous sommes ses enfans, ses membres, ses héritiers, ses amis. Dieu est fidèle dans ses promesses, dit S. Paul (a); il vous a appellez à la société de son Fils notre Seigneur; ayez donc soin qu'il n'y ait point parmi vous de schisme, ni de division.

¶ 4. HÆC SCRIBIMUS VOBIS, UT GAUDEATIS. Nous vous écrivons ceci (b), afin que vous en ayez de la joye. C'est pour vous affermir dans les sentimens où vous êtes, & pour vous rassurer contre les allarmes que ces mauvais Docteurs, ces ennemis de la vérité auroient pû causer dans vous-mêmes par leurs nouveautez, que nous vous écrivons ceci; afin que votre joye soit pleine, en considérant l'union que vous avez avec Dieu, & avec l'Eglise, & le ferme fondement de votre créance, appuyée sur ce que nous avons vû, connu, entendu, touché, manié du Verbe incarné. Que Simon, que Cerinthe, que leurs sectateurs nous disent où ils ont appris ce qu'ils vous enseignent? Ont-ils vû J E S U S-CHRIST? Lui ont-ils parlé? Quel fond peut-on faire sur leur témoignage?

¶ 5. DEUS LUX EST. Dieu est la lumière. Voilà ce que nous vous avons enseigné, ce que nous avons appris, & ce que vous avez crû; Dieu est une lumière pure, & sans aucun mélange de ténèbres. Or les hérétiques: dont je vous dis de vous défier; corrompent la juste idée que nous devons avoir de Dieu. Simon se disoit le Dieu souverain, la grande vertu de Dieu (c), la beauté de Dieu, le Paraclet, le Tout-puissant (d); Pere à l'égard des Samaritains, Fils à l'égard des Juifs, Saint-Esprit à l'égard des autres nations (e). Il est l'inventeur des Eons des Valentinieniens, dont ils composoient leur plénitude, & leur Divinité phantastique. Il appelloit son Hélène la première intelligence (f), la mere de

(a) 1. Cor. 1. 9.

(b) Καὶ αὐτὴν ἴσθι ἡ ἀγγελία. Alii plura: ἡ αὐτὴν ἴσθι ἡ ἀγγελία.

(c) Act. VIII. 10.

(d) Hieronym. in Matth. 24.

(e) Iren. lib. 1. cap. 20.

(f) Justin. Apolog. 2. Iren. lib. 1. cap. 20. Tertull. de Anima.

6. Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, & in tenebris ambulamus, mentimur, & veritatem non facimus.

6. De sorte que si nous disons que nous avons société avec lui, & que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, & nous ne pratiquons pas la vérité.

COMMENTAIRE.

toutes choses, & le Saint Esprit. Il croyoit que cette première intelligence avoit créée malgré le Pere, les Anges, & les autres puissances spirituelles, & que ces Anges, & ces puissances avoient ensuite créé le monde, & les hommes. Voilà les extravagances de Simon, & des siens. N'est ce pas là faire un Dieu ténébreux? Les Gnostiques, & les Docètes nioient l'incarnation, & tout ce qui s'ensuit. Voilà les ténèbres; voilà l'erreur. Vous n'avez rien appris de pareil. Dieu est la lumière, & il n'y a point en lui de ténèbres.

On peut aussi prendre tout ceci dans un sens moral; & la suite de ce Chapitre est très-favorable à cette explication: Dieu est la lumière; ceux donc qui veulent conserver de la liaison avec Dieu, doivent comme lui être dans la lumière. Or la lumière n'est autre que la vérité dans les sentimens, la pureté dans les mœurs, l'innocence dans la vie. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu, dit le Sauveur. (a) La nuit est passée, & le jour est venu; quittez donc les œuvres de ténèbres; & revêtez-vous des armes de lumières (b). Vous étiez autrefois ténèbres: mais vous êtes aujourd'hui lumière. Conduisez-vous comme enfans de lumière (c).*

¶ 6: SI DIXERIMUS. Si nous disons que nous avons société avec lui, & que nous marchions dans les ténèbres, dans l'infidélité, dans l'erreur, dans le schisme, dans le crime; si nous prenons part aux œuvres de ténèbres, qui sont pratiquées par les ennemis de la lumière, c'est en vain que nous nous flattons d'avoir société avec le Dieu de lumière, & de vérité. Il nous rejette comme des partisans de ses ennemis, comme des enfans de Bélial. Les hérétiques, & les schismatiques sont séparés du corps de l'Eglise, & n'ont aucune part à sa vie, & à son esprit. Les mauvais Chrétiens n'en sont pas séparés; mais ils ne vivent pas de l'esprit de Dieu, qui anime ce corps mystique. Ce sont des membres gâtes qui le déshonorent, & qui lui sont à charge. Car quelle union y peut-il avoir entre Jésus-Christ, & Bélial; entre la lumière, & les ténèbres (d).

(a) Matth. v. 8.
(b) Rom. xiii. 12.

(c) Ephes. v. 8.
(d) 2. Cor. vi. 14.

7. *Si autem in luce ambulamus, sicut & ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, & Sanguis Jesu Christi Filii ejus, emundat nos ab omni peccato.*

8. *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus; ipsi nos seducimus, & veritas in nobis non est.*

7. Mais si nous marchons dans la lumière; comme il est lui-même dans la lumière, nous avons ensemble une société mutuelle, & le Sang de JESUS-CHRIST son Fils nous purifie de tout péché.

8. Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, & la vérité n'est point en nous.

COMMENTAIRE.

¶ 7. *SI AUTEM IN LUCE AMBULAMUS.* Mais si nous marchons dans la lumière, dans la pureté, dans l'innocence, & dans la vérité, nous avons avec lui une union, & une société parfaites, puisqu'il est le Dieu de lumière, & de vérité.

ET SANGUIS CHRISTI EMUNDAT NOS. Et le Sang de Jesus-Christ nous purifie de tout péché. Quoique le Sang de JESUS-CHRIST ait été versé pour nettoyer les péchez de tous les hommes, & que tous ceux qui ont reçu le baptême, aient eu part au mérite de sa mort, il est vrai toutefois que ceux qui se séparent de l'unité de l'Eglise par l'hérésie, ou par le schisme, ou qui profanent le sang de l'alliance par une vie criminelle, & scandaleuse, ne sont pas purifiés de leurs péchez par le Sang du Sauveur. Ils retombent dans leur ancien état, comme un pourceau qui après avoir été lavé, va se replonger dans la boue (a). Ils se rendent plus criminels, & plus souillés qu'ils ne l'étoient auparavant. Ce n'est donc pas assez d'avoir obtenu la grace de la justification; il faut la conserver avec grand soin. Ce n'est point assez d'être entré dans l'alliance avec le pere des lumières; il faut y demeurer jusqu'à la fin.

¶ 8. *SI DIXERIMUS QUONIAM PECCATUM NON HABEMUS.* Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons. Vous me direz: Nous autres qui demeurons en société avec le Pere, & le Fils, & qui conservons l'alliance que nous avons jurée dans le baptême, nous sommes donc sans péché, & le Sang de Jesus-Christ nous purifie de toutes nos souillures? Ne vous y trompez point. Je ne dis pas que vous soyez sans péché; nul ne doit se flatter de cette parfaite justice; nous tombons tous les jours dans bien des fautes (b): mais si nous demeurons dans la Communion de l'Eglise, dans la participation de ses prières, & de ses Sacrements; si nous ne renonçons point à la société que nous avons avec

(a) 2. Petri II. 22.

(b) Jacob. III. 2. *In multis offendimus omnes.* Vide August. lib. 21. de Civit. cap. 27. *Quantumlibet justè in hujus vita caligine atque infirmitate vivamus, nobis non desunt peccata pro quibus di-*

mittendis debemus orare. Leo Mag. serm. 7. de Epiphan. *Quis invenietur ita immūnis à culpa, ut in eo non habeat justitia quod arguat.* Idem serm. 6. in Quadrage. Vide Est. hic.

9. *Si confiteamur peccata nostra: fidelis est, & justus, ut remittat nobis peccata nostra, & emundet nos ab omni iniquitate.*

10. *Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, & verbum ejus non est in nobis.*

9. Mais si nous confessons nos péchez, il est fidèle & juste, pour nous les remettre, & pour nous purifier de toute iniquité.

10. Que si nous disons que nous n'avons point de péché, nous le faisons menteur, & la parole n'est point en nous.

C O M M E N T A I R E.

Le Pere, nous avons-toujours un remède présent pour guérir nos playes, & un bain pour nous purifier de nos souillures. C'est le baptême des larmes, & le Sacrement de pénitence, dont il va parler au verset suivant.

¶ 9. S. I. CONFITEAMUR PECCATA NOSTA. *Si nous confessons nos péchez, il est fidèle, & juste pour nous les remettre.* Mais il ne les remet que dans l'Eglise, & à ceux qui retournent à lui sincèrement, & dans les sentimens d'une sérieuse douleur. Il faut que vous confessiez vos péchez commis depuis le baptême, que vous les confessiez à Dieu, & à son Ministre, qui tient sa place sur la terre, & à qui il a confié les clefs du Royaume des Cieux, pour lier, & pour délier. Si vous employez ce moyen, vous devez tout espérer de sa fidélité, & de sa justice; de sa fidélité, puisque vous ayant promis le pardon lorsque vous retournerez à lui, il ne peut manquer à sa parole (a); sa justice, puisque satisfaisant à ce qu'elle demande de vous, elle ne peut vous refuser ce que JESUS-CHRIST vous a mérité par sa mort. Ou, en prenant le nom de *juste* dans le sens de bon, bénin, miséricordieux: Dieu qui est plein de clémence, ne peut rejeter ceux qui le cherchent dans la vérité.

Il est manifeste par la suite du discours, que S. Jean ne peut parler ici que des péchez commis après le baptême, puisqu'il parle à des Fidèles, qui ont société avec le Pere, & avec le Fils, & qui ont reçu dans le baptême la rémission du péché originel, & de leurs péchez passés. Ce ne peut être de la concupiscence, puisqu'elle n'est point un péché, & que ni le baptême, ni la pénitence ne la remettent point, & ne la détruisent point. Enfin ce ne peut-être que de la Confession sacramentelle dont il parle, puisqu'il n'y a que celle-là qui ait la vertu de remettre les péchez (b).

¶ 10. S. I. DIXERIMUS QUONIAM NON PECCAVIMUS, MENDACEM FACIMUS EUM. *Si nous disons que nous n'avons point de péché,*

(a) Vide Isai. xxx. 15. Jerem. III. 1... 7. |

(b) Vide Est, & Corin. hic.

xlv. 22. & alibi passim.

nous le faisons menteur, puisque nous soutenons le contraire de ce que les Livres saints nous enseignent ; par exemple, lorsqu'ils nous disent dans Job (a), *que nul, n'est exempt de souillure, pas même l'enfant qui n'a vécu qu'un jour sur la terre* ; & dans l'Ecclesiastique (b) : *Il n'y a point d'homme sur la terre qui soit tellement juste, qu'il fasse le bien, & ne pèche point* ; & dans les Proverbes (c) : *Le juste tombe sept fois le jour, & se relève autant de fois ; mais les mechans tomberont pour leur malheur* ; & dans les Psaumes (d) : *Seigneur, n'entrez point en jugement avec votre serviteur ; car nul homme vivant ne sera justifié devant vous*. Avoüez donc que vous êtes pêcheurs, si vous ne voulez accuser Dieu même de mensonge (e), & si vous voulez que *sa parole demeure dans vous*, & que sa doctrine, & sa vérité vous sauvent ; ou bien, *si vous voulez que son Verbe demeure en vous* ; que J E S U S- C H R I S T le Verbe du Pere, demeure en vous par sa grace. Mais le premier sens est le plus simple.

(a) Job. XIV. 4. juxta 70. Interp.

(b) Eccle. VII. 21.

(c) Prov. XXIV. 16.

(d) Psal. CXL. 1. 2.

(e) Clem. Alex. & Didym. *hic*. Cajet. Ca-
thar. Dionys. Est. Cornel.





CHAPITRE II.

Ne point pécher. JESUS-CHRIST est notre Avocat & notre rachat. La charité est l'ancien & le nouveau précepte. Enfants de lumières ; & enfans de ténèbres. Ne point aimer le monde. Eviter les Hérétiques , demeurer fermes dans la Foi.

¶. I. *F*llioli mei , hoc scribo vobis , ut non peccetis. Sed & si quis peccaverit , Advocatum habemus apud Patrem , Jesum Christum justum.

¶. I. *M*es petits enfans , je vous écris ceci , afin que vous ne péchiez point : Que si néanmoins quelqu'un pèche , nous avons pour Avocat envers le Pere , JESUS-CHRIST qui est juste.

COMMENTAIRE.

¶. I. *H*ÆC SCRIBO VOBIS , UT NON PECCETIS. *Je vous écris ceci , afin que vous ne péchiez point.* Il a montré dans le Chapitre précédent que le péché de l'infidélité , & de l'hérésie nous sépare dans la société que nous avons avec le Pere , & avec JESUS-CHRIST ; il exhorte ici les Fidèles à éviter cette sorte de péché. Ne croyez pas qu'il fût d'avoir été une fois justifié dans le baptême , & d'avoir été éclairé de la lumière céleste ; on peut retomber dans les ténèbres , & déchoir de cet état de justice , & de pureté. Mais , me direz - vous , qui pourra donc parvenir au salut , puisque nous tombons tous dans tant de péchez ? Je ne dis pas que toutes sortes de péchez soient incompatibles avec la profession du Christianisme. Il y a des pechez journaliers que Dieu pardonne aisément , lorsqu'on lui en demande sincèrement pardon. Et quand même nous aurions le malheur de tomber dans de plus grandes fautes , nous avons pour avocat envers le Pere Jesus-Christ qui est juste. Il ne nous a pas fermé la porte de la miséricorde , à moins que nous ne l'ayons fermée à nous mêmes par notre impénitence (a) , par notre infidélité , & notre endurcissement dans le mal. Il faut donc bien distinguer ici , & au Chapitre précédent entre les péchez journaliers , & les autres fautes de fragilité que commettent les Fidèles en demeurant dans l'E-

(a) Grot. hic. Si quis peccaverit ; adde , & se Ecclesia regendum sanandumque tradiderit. Infrà v. 16. Quales illi. Galat. v. 1. 1. 2. Cor. II

6. 1. Thessal. v. 14. 2. Thessal. III. 15. Vide & Bed. & Est. hic.

2. *Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris ; non pro nostris autem tantum , sed etiam pro totius mundi.*

2. Car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchez ; & non seulement pour les nôtres , mais aussi pour ceux de tout le monde.

COMMENTAIRE

glise, & le crime d'hérésie, d'infidélité, de schisme, d'impénitence. où tombent ceux qui se séparent de la Communion des Fidèles, & qui renoncent en quelque sorte aux mérites, & à la médiation de JESUS-CHRIST, qui est notre avocat auprès de Pere.

ADVOCATUM HABEMUS APUD PATREM, JESUM-CHRISTUM. *Nous avons pour avocat envers le Pere, Jesus-Christ.* JESUS-CHRIST est notre avocat envers son Pere, en ce qu'il lui presente ses mérites, & son Sang précieux pour l'expiation de nos péchez (a). Il le prie ; il intercède pour nous ; il offre nos prières, & celles de l'Eglise, pour obtenir le pardon de nos péchez ; il nous inspire l'esprit de componction, & de conversion ; il nous conduit par son esprit au Sacrement de la pénitence ; il nous lave dans le baptême des larmes, & il nous y applique le mérite de sa mort, & de sa passion : Ce n'est point comme un avocat qui défend quelquefois une mauvaise cause, & qui cherche à toucher la clémence du Juge pour un criminel, qui souvent n'a nulle envie de changer de conduite. JESUS-CHRIST nous obtient premièrement ce qui est nécessaire pour mériter le pardon ; & alors il ne lui est pas difficile de nous faire trouver grace aux yeux du Pere. L'Ecriture nous représente souvent le Démon comme un adversaire, qui nous accuse devant Dieu (b) ; ici elle nous montre JESUS-CHRIST, qui fait l'office d'avocat, & qui nous défend contre cet accusateur, & cet ennemi de tous les Fidèles (c).

¶ 2. IPSE EST PROPITIATIO PRO PECCATIS NOSTRIS. *Il est la victime de propitiation pour nos péchez.* Il est notre Pontife, & notre hostie pour le péché. Son Sang crie d'une manière plus forte, & plus efficace que celui d'Abel (d). Il nous aime, & il nous lave de nos péchez dans son Sang (e). Et le Pere peut-il refuser quelque chose à une si puissante médiation ? Il n'y a que notre ingratitude, ou notre impénitence qui puissent mettre obstacle à ses bontez. Il n'y a point de péchez, quelques grands qu'ils soient, que le Sang de JESUS-CHRIST ne puisse expier, pourvu que l'homme n'endurcisse point son cœur, & qu'il veuille

(a) Vide Grot. Est. Cornel. hic.

(b) Apoc. XII. 9. 10. 1. Par. XXI. 1. Job. I. 6. 9. II. 4. 7. Zach. III. 1.

(c) Hebr. VII. 25. Semper vivens ad interpellandum pro nobis. Joan. XIV. 16. Ego rogabo

Patrem, & alium Paracletum dabit vobis. Rom. VIII. 34. Christus. . . Qui est ad dexteram Patris, qui etiam interpellat pro nobis.

(d) Hebr. XII. 24.

(e) Apoc. I. 5.

3. *Et in hoc scimus, quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observamus.*

4. *Qui dicit se nosse eum, & mandata ejus non custodit, mendax est, & in hoc veritas non est.*

3. Or ce qui nous assure que nous le connoissons véritablement, est si nous gardons ses Commandemens.

4. Celui qui dit, qu'il le connoît, & ne garde pas les Commandemens, est un menteur, & la vérité n'est point en lui :

COMMENTAIRE.

s'approcher de Dieu par la pénitence, pour avoir part au mérite de cette hostie d'expiation. Nul n'est exclus du bienfait de la rédemption, que JESUS-CHRIST nous a procurée ; le Juif, le Gentil, l'infidèle, le juste, le pécheur. Il est mort *non seulement pour nos péchez, mais aussi pour ceux de tout le monde* ; pour ceux qui ont été, qui sont, & qui seront, sans aucune exception, ou distinction de sexe, d'âge, ou de condition. Nul ne périt que par sa faute ; Dieu est toujours prêt de nous recevoir, si nous revenons sincèrement à lui. Et pour les impénitens, les hérétiques, & tous ceux qui ne veulent point ouvrir les yeux à la lumière qui leur est offerte, quoiqu'on ne puisse pas dire que J. C. ne soit pas mort pour eux, toutefois le mérite de sa mort ne leur est point efficacement appliqué ; & ils demeurent volontairement dans les ténèbres, & dans leurs crimes (a).

¶ 3. IN HOC SCIMUS. Ce qui nous assure que nous le connoissons véritablement, est si nous gardons ses commandemens. On peut connoître Dieu d'une manière purement spéculative, comme les Philosophes (b), qui l'ayant connu, ne l'ont pas honoré comme ils devoient, & ont été livrez à leur sens réprouvé, pour commettre de plus grands désordres que ceux mêmes qui en avoient moins de connoissance. On peut aussi le connoître, & croire même en lui d'une manière infructueuse, comme les Démones qui confessent JESUS-CHRIST (c), & qui croient en lui ; mais qui sont remplis d'une frayeur servile, sans humilité, & sans charité (d) : *Demones credunt, & contremiscunt*. La foi des Chrétiens, & la connoissance qu'ils ont de Dieu, doit être active, efficace, accompagnée de charité, & de bonnes œuvres (e) : *Fides qua per charitatem operatur*. S. Jean a d'abord recommandé aux Fidèles de demeurer fortement attachés à l'Eglise, & d'éviter les hérétiques, & les faux Docteurs ; de persister dans la société avec le Pere, & avec JESUS-CHRIST. Il leur a ensuite recommandé d'éviter les péchez qui détruisent cette union. Enfin il veut ici qu'ils croient d'une foi vive, ferme, & animée par la charité, & qui produise les fruits des bonnes mœurs : Car (¶ 4.) Celui

(a) Vide Est. hic, ex Cyrillo, lib. XI. in Joan. cap. 16.

(b) Rom. I. 21.

(c) Luc. IV. 34. 41.

(d) Jacob. II. 19.

(e) Galat. V. 6. 21.

5. *Qui autem servat verbum ejus, verè in hoc charitas Dei perfectà est : & in hoc scimus quoniam in ipso sumus.*

6. *Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, & ipse ambulare.*

5. Mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour pour Dieu est vraiment parfait en lui. C'est par-là que nous connoissons que nous sommes en lui,

6. Celui qui dit, qu'il demeure en JESUS-CHRIST, doit marcher lui-même comme JESUS-CHRIST a marché.

COMMENTAIRE.

qui dit qu'il le connoît, & qu'il croit en lui, & ne garde pas ses commandemens, est un menteur.

¶ 5. QUI AUTEM SERVAT VERBUM EJUS. *Si quelqu'un garde sa parole, l'amour pour Dieu est vraiment parfait en lui. Ou plutôt: Celui qui obéit à ce que Dieu commande, accomplit parfaitement le précepte de l'amour de Dieu: Car comme le Sauveur a dit dans l'Evangile (a), si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai gardé les commandemens de mon Pere, & que je demeure en lui. La preuve de l'amour est l'obéissance, & l'attachement aux volontez de celui qu'on aime. Le parfait amour nous transforme en celui que nous aimons. Nous ne sommes plus qu'une même ame qui anime deux differens corps (b), Aimez, dit saint Augustin (c), & faites ce qu'il vous plaira. Si vous aimez comme il faut, vous ne ferez que ce que Dieu demande de vous. La charité est la source de tous les biens, comme la cupidité est la source de tous les maux (d). Vous accomplirez parfaitement tout ce qui est ordonné dans les saintes Ecritures, si vous avez la charité: Ille tenet & quod patet, & quod latet in divinis sermonibus, qui charitatem tenet in moribus (e). La charité est la plénitude de la Loi, dit S. Paul (f) Plenitudo Legis est dilectio.*

¶ 6. QUI DICIT SE IN IP SO MANERE: *Celui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, doit marcher comme a fait Jesus-Christ. Celui qui aime, se conforme autant qu'il peut à celui qu'il aime. Si l'amour, comme nous l'avons dit, fait qu'une même ame anime, pour ainsi dire, les deux corps des deux amis, il est impossible qu'ils n'ayent pas les mêmes inclinations, & les mêmes desirs. Si l'amour de JESUS-CHRIST est en nous, si son esprit nous anime, il nous imprimera la haine, & le mépris du*

(a) Joan. xv. 10.

(b) August. lib. 4. Confess. cap. 6. Bene quidam dixit amico suo: Dimidium anima mea. Nam ego sensi animam meam, & animam illius veram fuisse animam in duobus corporibus.

(c) August. Tract. 7. in Ep. Joan. n. 8. Breve

praeceptum: Dilige, & quod vis fac.

(d) August. serm. olim 39. de Tempore, nunc 350.

(e) August. ibidem n. 2.

(f) Rom. xii. 10.

7. *Charissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus, quod habuistis ab initio: Mandatum vetus, est verbum quod audistis.*

8. *Iterum mandatum novum scribo vobis, quod verum est & in ipso, & in vobis: quia tenebrae transierunt, & verum lumen jam lucet.*

7. Mes très-chers freres, je ne vous écris point un commandement nouveau; mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement; & ce commandement ancien est la parole que vous avez entenduë.

8. Et néanmoins je vous dis que le commandement dont je vous parle, est nouveau; ce qui est vrai en JESUS-CHRIST, & en vous; parce que les ténèbres sont passées; & que la vraie lumière commence déjà à luire.

COMMENTAIRE.

monde, des richesses, de la gloire, & du plaisir, comme JESUS-CHRIST les a hais, & méprisés (a). Nous chercherons en toutes choses à plaire à son Pere, comme lui-même a cherché à faire en toutes choses la volonté de son Pere (b). Un Chrétien doit travailler tous les jours de sa vie à retracer JESUS-CHRIST dans sa personne (c); en sorte qu'il puisse dire avec S. Paul (d): *Je vis, ou plutôt je ne vis plus moi-même; c'est Jesus-Christ qui vit en moi.*

¶ 7. NON MANDATUM NOVUM SCRIBO VOBIS. *Je ne vous écris pas un commandement nouveau*, quand je vous exhorte à aimer Dieu, & votre prochain; ce n'est point un joug nouveau que je vous impose; *c'est un commandement ancien, que vous avez reçu dès le commencement*; il est gravé dans le fond de votre nature; c'est la première obligation de l'homme, c'est le fondement du droit naturel, & de tous nos plus importants devoirs (e). Moïse lui-même n'a fait que renouveler cet ancien commandement; & JESUS-CHRIST dans l'Evangile nous a simplement fait connoître avec plus d'étendue, & de perfection, ce que la Loi naturelle demandoit de nous. Il a dissipé les ténèbres que la corruption du cœur de l'homme avoit voulu répandre sur cet ancien commandement. Mais en cet endroit S. Jean veut parler de ce que les Fidèles ont appris au commencement de leur conversion, & de leur vocation à la Religion Chrétienne (f): *Ce commandement ancien est la parole que vous avez entenduë.*

¶ 8. ITERUM MANDATUM NOVUM. *Néanmoins le commandement dont je vous parle, est nouveau.* Il est ancien en lui-même, puisque Dieu l'a gravé au dedans de nous mêmes, & qu'il est ordonné dans les Loix.

(a) Prosper. lib. 2. de Vita contempl. cap. 21.

(b) Joan. xv. 10.

(c) Rom. viii. 29. & i. Cor. xv. 49.

(d) Galat. II. 20.

(e) August. Cornel. Mer. Alii.

(f) Est. Oecumen. Gem. Ham. Alii.

9. *Qui dicit se in luce esse, & fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.*

9. Celui qui prétend être dans la lumière, & qui néanmoins hait son frère, est encore dans les ténèbres.

COMMENTAIRE.

de Moyse, & dans l'Evangile : mais à votre égard, & au mien, il est nouveau ; il l'est même en quelque sorte à l'égard de JESUS-CHRIST, à cause de l'étendue, & des explications qu'il y a données ; d'où vient qu'il dit à ses Apôtres dans l'Evangile (a) : *Je vous donne un commandement nouveau, afin que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés.* Il est aussi nouveau par rapport à vous, & à moi, puisque je vous exhorte à ranimer votre charité, & à en donner de nouvelles preuves envers Dieu, & envers vos frères.

TENEBRÆ TRANSIERUNT. *Les ténèbres sont passées, & la lumière commence déjà à luire.* Sous la Loi expliquée par les Pharisiens, le commandement de la charité étoit en quelque sorte vicilli, & hors de l'usage. On avoit trouvé moyen de dispenser son observation même les fils envers leurs pères, & les pères envers leurs fils. On ne comptoit pour prochain que ceux qui étoient ou amis, ou de la même nation ; on se permettoit la vengeance, & la haine des ennemis. JESUS-CHRIST a réformé ces désordres, & a rendu à la Loi de la charité sa juste étendue : il a mis dans leur jour toutes ses obligations. Ainsi, mes frères, puisque *les ténèbres sont passées, & que la lumière a commencé à luire dans nos cœurs*, marchez comme des enfans de lumière (b) pratiquez ce précepte si ancien, & si nouveau de la charité, dans toute la perfection dont JESUS-CHRIST vous a donné l'exemple. Vous n'êtes plus sous la Loi, mais sous la grace (c) ; aimez-vous les uns les autres comme JESUS-CHRIST vous a aimés (d).

¶ 9. QUI DIT SE IN LUCE ESSE. *Celui qui prétend être dans la lumière*, doit avoir pour ses frères une charité parfaite ; & s'il n'a pour eux que de la haine, il doit compter qu'il est encore dans les ténèbres ; il n'est point enfant de lumière ; il est dans un état de péché ; il ne vit point de l'esprit de JESUS-CHRIST ; il n'appartient point à sa grace. S'il demeure dans l'Eglise, il y est dans un état de mort ; c'est un membre pourri, & corrompu. Celui au contraire (¶ 10.) *qui aime son frère, demeure dans la lumière* de la foi, & de la charité ; il est vraiment enfant de lumière, & parfait disciple de JESUS-CHRIST. *Rien ne lui est un sujet de chute* ; il est éclairé ; il fait où il met ses pieds ; il ne trouve point

(a) Joan. XIII. 34.

(b) Ephes. v. 8.

(c) Galat. v. 18.

(d) Ephes. v. 2.

10. *Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, & scandalum in eo non est.*

11. *Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, & in tenebris ambulat, & nescit quo eat : quia tenebra obscuraverunt oculos ejus.*

10. Celui qui aime son frere demeure dans la lumière, & rien ne lui est un sujet de chute & de scandale.

11. Mais celui qui hait son frere, est dans les ténèbres, & il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé.

COMMENTAIRE.

dé prierre d'achoppement en son chemin ; ou s'il en trouve, il fait les éviter. *Celui qui marche en plein jour*, dit le Sauveur (a), *ne fait point de faux pas, parce qu'il voit la lumière du soleil : mais celui qui marche durant la nuit, se heurte, parce qu'il ne voit pas la lumière.* Ainsi quand on a la charité, on souffre tout, on excuse tout, on donne à toutes choses un bon sens, on compatit à tout (b). Si nos freres nous veulent du mal, s'ils nous persécutent, nous tâchons de les gagner par toutes sortes de bons offices ; s'ils nous offensent, nous leur pardonnons ; s'ils font des chûtes, nous nous en affligeons, & nous leur aidons à se relever. Ainsi tout contribué au salut des élus (c).

¶ 11. QUI ODIT FRATREM, INTENEBRIS EST. *Celui qui hait son frere, est dans les ténèbres* de l'erreur, du péché, de la prévention ; Dieu se retire de lui ; il le laisse au déreglement de son cœur (d) : *Via impiorum tenebrosa ; nesciunt ubi corrunt.* Ou plus simplement : La haine du prochain est comme un nuage qui obscurcit l'esprit, & le cœur. On n'est plus capable de regarder les choses de sang froid, & avec équité, quand on s'est livré à la passion de la haine. On prend mal tout ce qui est fait par ceux qu'on n'aime point ; on s'irrite même de leurs bons offices ; on est jaloux de leurs bons succès ; on envenime ce qu'ils font de plus simple, & de plus innocent ; on donne à leurs actes de vertu des noms odieux : & de même que l'œil qui regarde au travers d'un verre coloré, voit tout de la couleur dont ce verre est teint ; ainsi celui qui a conçu de la haine contre son prochain, ne voit rien dans lui que de mauvais ; son inimitié lui déguise tous les objets qui se présentent à ses yeux. Un Ancien a fort bien dit que la colere étoit une courte folie (e). La folie consiste à ne pas juger sainement des choses ; la colere fait dans nous le même effet.

(a) Joann. XI. 9.

(b) 1. Cor. XIII. 4. & sequ.

(c) Rom. VII. 28.

(d) Prov. IV. 19.

(e) Senec. de Ira, cap. 1. Cicero Tusculan. cap.

4. Horat. lib. 1. Ep. 2. Ira furor brevis est.

12. *Scribo vobis, filioli, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.*

13. *Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eum, qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.*

12. Je vous écris, mes petits enfans, parce que vos péchez vous sont remis au nom de JESUS-CHRIST.

13. Je vous écris, peres, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin esprit.

COMMENTAIRE.

¶ 12. *SCRIBO VOBIS, QUONIAM REMITTUNTUR VOBIS PECCATA.* Je vous écris, parce que vos péchez vous sont remis, au nom de Jesus-Christ. Je vous écris comme à des enfans de lumière, persuadez que vous avez reçu le pardon de vos péchez dans le baptême. Je vous parle comme à de vrais enfans de Dieu ; je suppose que vous êtes dans cette charité, dont je viens de vous faire l'éloge. Gardez-vous bien de dégénérer, & de perdre une si glorieuse prérogative.

Autrement (a) : *Je vous écris, mes petits enfans, parce que vos péchez vous sont remis au nom de Jesus-Christ.* S. Jean commence ici à descendre dans le particulier, & à donner à chaque âge des conseils, & des préceptes proportionnez à leurs besoins. Mes petits enfans, qui dans un âge tendre avez eu le bonheur de croire en JESUS-CHRIST, & de recevoir le baptême, je vous en félicite, & je vous avertis que vous avez reçu le pardon de vos péchez (b) par la vertu du nom de JESUS-CHRIST, par la foi & par le baptême.

Saint Augustin (c) l'explique comme si S. Jean sous le nom d'enfans, de jeunes gens, & de vieillards, avoit voulu marquer en général les Chrétiens qui sont appelez *enfans*, comme ayant reçu dans le baptême une naissance nouvelle ; *jeunes gens*, comme étant remplis de la vigueur, & de la force du Saint Esprit ; & *vieillards*, comme connoissant Dieu le Pere Eternel, qui est l'ancien des jours (d) : *In filiis significatur nativitas, in patribus antiquitas, in juvenibus fortitudo.* L'autre explication paroît plus littérale & plus simple.

¶ 13. *SCRIBO VOBIS, PATRES.* Je vous écris, peres, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement ; le Créateur du Ciel, & de la terre ; le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST. Vous le connoissiez dès avant votre baptême ; mais vous ne le connoissiez pas comme Pere de votre Sauveur ; vous le connoissiez comme le commun des Juifs ; mais vous ne lui rendiez pas un culte pur, & parfait, en esprit, & en vérité, comme vous faites aujourd'hui.

... *SCRIBO VOBIS, ADOLESCENTES.* Je vous écris, jeunes gens

(a) Γράφω ὑμῖν, τέκνιαι, ὅτι ἀφεσται ὑμῖν
οἱ ἁμαρτίαι διὰ τὸ ὄνομα αὐτοῦ.

(b) Est. Cornel. Men. Ita & Clemens, Occu-

men. Dionys. Gagn. Cajet. Catbar.

(c) August. in hunc loc.

(d) Dan. VII. 9. Antiquus dierum sedet.

parce

12. *Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis Patrem. Scribo vobis, juvenis, quoniam fortes estis, & verbum Dei manet in vobis, & vicistis malignum.*

14. Je vous écris, petits enfans, parce que vous avez connu le Pere. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, & que vous avez vaincu le malin esprit.

COMMENTAIRE.

parce que vous avez vaincu le malin esprit. La jeunesse est l'âge propre à la guerre, & aux travaux. Vous avez pris parti dans une milice sainte, dans l'armée de JESUS-CHRIST, & vous y avez combattu comme de braves soldats contre le Démon. Vous l'avez vaincu, & terrassé par les armes de la foi & de la charité (a) : *Hac est victoria qua vincit mundum, fides vestra.* Persévérez donc dans cette milice jusqu'à la fin, afin que vous puissiez mériter la couronne de gloire (b) : *Non coronabitur, nisi quis legitimè certaverit.*

¶ 14. *SCRIBO VOBIS, INFANTES.* Je vous écris, petits enfans, parce que vous avez connu le Pere. Il s'adresse de nouveau aux petits enfans, qui avoient été purifiés dans les eaux du baptême. Les enfans sont d'ordinaire peu éclairés; ils manquent de lumière, & de sagesse. Pour vous vous avez pénétré dans les mystères les plus relevés de la Religion; Dieu vous a donné l'intelligence pour le connoître, pour croire en lui, pour l'aimer. Vous avez eu plus de pénétration, & de lumières que les plus célèbres Philosophes, qui ne l'ont connu qu'imparfaitement, ou qui l'ayant connu, ne l'ont pas glorifié.

Dans le Grec (c), & dans le Syriaque, & dans Saint Augustin (d); dans Bède (e), & dans Oecuménus, & même dans quelques Exemplaires Latins, on lit à la tête du v. 14. ces paroles : *Je vous ai écrit, peres, parce que vous avez connu celui qui étoit dès le commencement.* Quelques Critiques croient qu'on les a retranchées de la Vulgate, les croyant inutiles; & en effet c'est une pure répétition de ce qui est déjà au verset précédent. Il y a très peu de Manuscrits Grecs où elles ne se trouvent.

JUVENES, FORTES ESTIS, ... ET VICISTIS. Jeunes gens; parce que vous êtes forts, & que vous avez vaincu le malin esprit. Il répété l'éloge qu'il leur a donné au v. 13. Il ajoute ici : *Parce que la parole de Dieu demeure en vous;* comme pour marquer que c'est là la source de leur force, & la cause de leur victoire. Vous avez embrassé la foi; vous

(a) 1. Joan. v. 4.

(b) 2. Timoth. II. 5.

(c) Græc impress. Εγγραψα ὑμῖν, ὡς νεανίας, ὅτι ἡ λέξις τοῦ Θεοῦ μένει ἐν ὑμῖν, καὶ ὑμεῖς νικᾶτε τὸν κακὸν πνεῦμα. Vide Est. &

Burgens. & Mill. & Var. Lect. hic.

(d) August. in hunc locum.

(e) Beda, Oecumen. Th. Anglie, hic.

15. *Nolite diligere mundum, neque ea qua in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.*

15. N'aimez ni le monde, ni rien de ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Pere n'est point en lui.

16. *Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum, & superbia vite: que non ex Patre, sed ex mundo est.*

16. Car tout ce qui est dans le monde, est ou concupiscentie de la chair, ou concupiscentie des yeux, ou orgueil de la vie; ce qui ne vient point du Pere, mais du monde.

COMMENTAIRE

avez reçu la parole de Dieu; c'est ce qui vous a rendus invincibles contre les puissances de l'enfer.

¶ 15. *NOLITE DILIGERE MUNDUM.* N'aimez ni le monde, ni rien de ce qui est dans le monde. Puisque vous avez vaincu le Démon, gardez-vous bien d'aimer le monde; c'est-à-dire, les plaisirs, les divertissemens, la gloire, les richesses du monde. Ne suivez ni ses maximes, ni ses inclinations; ce seroit vous engager de nouveau dans les pièges du Démon que vous avez vaincu, & vous livrer à votre plus dangereux ennemi. Le monde n'est méchant, que parce que le Démon y exerce son empire (a), & qu'il y répand son esprit (b). L'amour du monde est incompatible avec celui de Dieu (c); on ne peut servir à deux maîtres (d).

¶ 16. *OMNE QUOD EST IN MUNDO.* Tout ce qui est dans le monde, est ou concupiscentie de la chair, ou concupiscentie des yeux, ou orgueil de la vie. Voyez si cela peut s'accorder avec l'amour que vous devez avoir pour Dieu. La concupiscentie de la chair renferme tous les plaisirs sensuels, du goût, du toucher, & des voluptez charnelles. La concupiscentie des yeux regarde les plaisirs de la vûe, des spectacles, des objets flatteurs; la vaine curiosité, l'amour des connoissances, & des somptuositez superflues; la pompe des habits, des meubles, des bâtimens; le jeu, & les vains amusemens dont le monde est enchanté; les louanges, & l'estime des hommes; en un mot, l'amour des biens qui n'ont en eux-mêmes aucune solidité réelle, & qui ne consistent que dans l'imagination, & l'admiration des amateurs du monde (e). Enfin l'orgueil de la vie renferme l'ambition, l'amour des grandeurs, de la gloire, des dignitez, des distinctions, des biens, & de tout ce qui accompagne d'ordinaire

(a) Joann. XII. 31. *Principes mundi hujus ejiciuntur foras.*

(b) Joann. V. 19. *Mundus totus in maligno positus est.*

(c) Jacobi IV. 4. *An nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei?*

(d) Matth. VI. 24.

(e) Eccle. IV. 8. *Non satiantur oculi ejus divitiis. Et V. 10. Quid prodest possessori, nisi quod cernit divitias oculis suis? Prov. XXVII. 20. Infernus & perditio numquam implentur, similiter & oculi hominum insatiabiles.*

17. *Et mundus transit, & concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in aeternum.*

17. Or le monde passe, aussi-bien que sa concupiscence; mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement.

COMMENTAIRE.

les richesses, & les grands emplois, le luxe, l'empire, l'abondance, le faste, le mépris des autres, la liberté de faire, ou de dire tout ce qu'on veut, sans que personne ose s'y opposer.

On remarque cette admirable maxime de saint Jean dans Philon, & dans quelques anciens Philosophes; ce qui fait juger qu'elle étoit commune depuis long-tems parmi eux. Toutes les guerres que les Grecs, les Barbares ont faites entre eux, ou contre les autres peuples, sont venues d'une même source, dit Philon (a); c'est la cupidité ou des richesses, ou de la gloire, ou du plaisir. Et Pythagore dans Clinias; (b) Les hommes ne violent point la justice, qu'ils n'y soient portez par quelques motifs. On peut réduire ces motifs à trois; l'amour du plaisir, dans les débauches, & les voluptez sensuelles; l'avarice, dans la recherche des richesses; l'orgueil, dans l'envie de s'élever au-dessus de ses égaux, ou de ses semblables.

γ. 17. *MUNDUS TRANSIT, ET CONCUPISCENTIA EJUS. Le monde passe, aussi-bien que sa concupiscence.* Que la faveur du monde, & la félicité apparente de ses amateurs ne vous séduisent point. Tout ce que vous voyez, tout ce qui fait l'objet de l'ambition des mondains, passent en un moment. La gloire, les richesses, les plaisirs ne subsistent que pendant la courte durée des jours de cette vie; & encore avec combien de vicissitudes, de douleurs, d'inquiétudes, & de traverses? Mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement (c). Le juste jouit en ce monde d'un bonheur solide, dans la pratique de la vertu, & dans le témoignage que lui rend sa conscience; il attend une félicité infinie, il la goûte, il la possède en quelque sorte déjà, par la vivacité de sa foi, & de son espérance; il meurt tranquillement dans la confiance aux promesses infaillibles de son Dieu: Enfin il jouit dans l'éternité du souverain bien. Quelle disproportion entre les plaisirs, la gloire, & les biens d'un mondain, & ceux d'un homme juste?

(a) Philo de Decalogo. Οἱ δὲ ἰσχυροὶ καὶ βαρβάρων πρὸς τὴν αὐτὴν καὶ πρὸς ἀλλήλους ἀσυνωρίστους πόλεμοι πάντες ἀπὸ μίας πηγῆς ἔρπονται, ἐκθυμίας ἢ ἡμιματων, ἢ δόξης, ἢ ἰσχύος. Περὶ δὲ ταῦτα κατὰ τὸ αὐτὸ ἀνδραγαθῶς ἔσονται.

ἀδικῶν ἀνέμειν ἀνδραγαθῶς. Αὐτοὶ δὲ ἡρεῖς τυγῶ χαίρουσι φιλοδοξοῦντες ἐν ταῖς ἀπολαύσεσιν ταῖς διὰ σώματος, πλεονεξία δὲ ἐν τῇ κερδαίνῃ, φιλοδοξία δὲ ἐν τῇ καχυπαρχίᾳ αὐτῶν ἴσονται, καὶ οὐ μοίαν.

(b) Pythagor. apud Cliniam in Grotio, hic. Ὅπῃ τῷ δὲ ἐκ τῶν αἰσῶν ἀναρρίπτειν δυνάμεται ἄνθρωπος;

(c) S. Cyprian. lib. 3. §. 11. ad Quirin. & Calarit. pag. 312. ajoutent: Quomodo & Deus manet in aeternum.

Kk ij

18. *Filioli, novissima hora est: & si-
cut audistis quia Anti-Christus venit,
& nunc Anti-Christi multi facti sunt:
unde scimus, quia novissima hora est.*

18. Mes petits enfans, c'est ici la dernière heure, & comme vous avez ouï dire que l'Ante-Christ doit venir, il y a dès maintenant plusieurs Ante-Christi: ce qui nous fait connaître que nous sommes dans la dernière heure.

COMMENTAIRE.

¶ 18. FILIOLI, NOVISSIMA HORA EST. *Mes petits enfans; c'est ici la dernière heure.* Une autre raison qui doit vous porter à mépriser le monde, & à vivre dans la vigilance, dans la charité, c'est que nous voici à la dernière heure. Le monde doit bien-tôt finir, au moins pour nous (a). Les derniers tems sont venus. Depuis la résurrection du Messie, vous ne devez plus attendre de ces grands changemens qui se sont faits dans le monde, en matière de Religion. Il ne reste qu'à attendre le dernier jour, & le second avènement du Sauveur. Vous devez être tout préparés à voir l'effet de ce que JESUS-CHRIST, & ses Apôtres vous ont prédit, qu'au dernier âge du monde, on verroit de faux Christis, & de faux Prophètes (b). La chose commence à s'accomplir. Combien d'hérétiques, de faux Docteurs, de mauvais Chrétiens? Combien de persécuteurs du nom de JESUS-CHRIST? Combien d'Ante-Christi?

Les Apôtres, & les Fidèles des premiers siècles parlent souvent des persécutions, & des malheurs de l'Eglise de leur tems, comme si c'étoient des signes avant-coureurs du dernier Jugement. Les Apôtres vouloient apparemment nous marquer que ces choses étoient des gages, & des figures de ce qui devoit paroître à la fin du monde. Plusieurs Peres (c) ayant pris leurs expressions trop à la lettre, ont crû sérieusement que le Jugement dernier étoit proche. Quelquefois dans l'Ecriture les derniers jours, & le Jugement du Seigneur ne marque autre chose, que la ruine de Jérusalem, & du Temple du Seigneur, & la désolation des Juifs par les armes des Romains (d). Si l'on étoit sûr que cette Lettre eût été écrite avant la guerre des Romains contre les Juifs, on pourroit expliquer cet endroit de ce dernier malheur, comme l'ont fait Grotius, & Hammon; & ce seroit peut-être l'explication la plus littérale. On peut comparer à ceci, ce que dit saint Paul aux Thessaloniens (e), & dans les deux Epîtres à Timothée (f).

SICUT AUDIVISTIS QUIA ANTI-CHRISTUS VENIT. *Comme*

(a) Oecumen. Didym.

(b) Vide Augst. Oecumen. 'Eft. Cornel. Gom.

(c) Vide Cyprian. lib. 4. Ep. 6. Hieronym. contra Helvid. Greg. lib. 4. Ep. 38. Lactant. lib. 7. cap. 25.

(d) Matth. xxiv, & 1. Timoth. iv. 1. & 2.

Timoth. III. 2.

(e) 2. Thessal. II. 1. 2. 3. Vide & 1. Thessal. IV. 12. 13. & v. 1. 2.

(f) 1. Timot. IV. 1. 2. 3. & 2. Timot. III. 2. & 6.

19. *Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis, nam, si fuissent ex nobis, permanissent utique nobiscum: sed ut manifesti sint quoniam non sunt omnes ex nobis.*

19. Ils sont sortis d'entre nous ; mais ils n'étoient pas d'avec nous ; cars'ils eussent été d'avec nous, ils seroient demeurez avec nous. Mais ils en sont sortis, afin qu'ils fussent reconnus, parce que tous ne sont pas d'avec nous.

COMMENTAIRE.

vous avez oûi dire que l'Ante-Christ vient ; il y a dès-à présent plusieurs Ante-Christis. Nous nous sommes étendus sur l'Ante-Christ dans une Dissertation faite exprès. Saint Jean parle aux Fidèles de la venue de cet ennemi de Dieu, comme d'un signe indubitable de la fin du monde, & du précurseur du second avènement du Sauveur ; & il distingue fort bien cet Ante-Christ singulier qui doit paroître alors, de ceux qui dans la suite des tems doivent combattre l'Evangile, & persécuter les Fidèles. Il y en avoit dès-lors plusieurs de ce nombre : *Nunc Anti-Christi multi facti sunt.* C'étoient les Disciples de Simon le Magicien, si lui-même n'étoit plus en vie ; car, comme on l'a dit, le tems de cette Epître n'est pas bien connu. C'étoient les Nicolaïtes, les Cérinthiens, & ces autres hérétiques qui nioient la résurrection. C'étoient les faux Docteurs, contre lesquels les Apôtres saint Pierre, & saint Paul se sont élevez avec tant de force. C'étoient les hérétiques qui attaquoient la Divinité de JÉSUS-CHRIST. On vit paroître tous ces hérétiques du tems même des Apôtres, & avant la mort de saint Jean. C'étoient-là de vrais précurseurs de l'Ante-Christ, & des figures trop ressemblantes de cet homme de péché (a).

ψ. 19. EX NOBIS PRODIERUNT; SED NON ERANT EX NOBIS. *Ils sont sortis d'entre nous ; mais ils n'étoient pas d'avec nous.* Les hérétiques, & les faux Docteurs dont il parle, avoient d'abord reçu le baptême, & fait profession de la foi de JÉSUS-CHRIST ; ils avoient paru dans l'Eglise, & portoient le nom de Chrétiens : mais ils s'étoient séparés de l'Eglise, & n'en avoient jamais été comme il faut (b). Ils n'avoient pas été de bons, ni de vrais Chrétiens. C'étoient des hypocrites, qui cachotent une ame de loup, sous la peau d'une brebis ; c'étoit de la paille mêlée au mauvais grain ; c'étoit de l'yvraye semée dans le champ du pere de famille. C'étoient des membres pourris, qui sont tombez d'eux-mêmes, où que l'Eglise a été obligée de retrancher de son Corps, & de

(a) Ita Est. Men. Tir. Cornel. Alii.

(b) Cyprian lib. 1. Ep. 8. Nemo existimet bonos de Ecclesia posse discedere. Triticum non ra-

pit ventus, nec arborum solida radice fundatam procella subvertit. Inanes palea tempestates ja-
bantur.

sa Communion (*a*). (*c*) sont , dit saint Augustin , de mauvaises humeurs dont on se décharge par le vomissement.

SI FUISSENT EX NOBIS , PERMANISSÉNT UTIQUE NOBISCUM. *S'ils eussent été d'avec nous , ils seroient demeurez avec nous.* S'ils eussent été bien solidement fondez dans la foi , & dans la justice , ils ne se seroient jamais séparés de l'Eglise , & n'auroient pas inventé les erreurs qu'ils ont répandues , & qu'ils continuent de répandre. Le caractère du vrai Chrétien est l'humilité , la docilité , la simplicité , la soumission , l'attachement ferme , & constant au Corps de l'Eglise. Or Dieu ne permettra point qu'un homme de ce caractère tombe dans l'hérésie , ni dans des erreurs capitales ; à moins qu'il ne commence insensiblement à s'élever d'orgueil , à se soulever contre les Chefs de l'Eglise , à préférer ses propres sentimens , à ceux qu'il a reçus dans la communion des Fidèles. On ne tombe d'ordinaire dans l'hérésie que par degrez. L'orgueil est le premier pas vers l'erreur , & les caractères des Ante-Christes de tous les siècles (*b*) , est de *s'élever contre Dieu , & de vouloir établir son trône dans le Temple de Dieu , & à s'y faire voir comme si l'on étoit Dieu* : c'est-à-dire , secouer le joug de l'autorité légitime , pour établir son empire sur les esprits , & sur les cœurs des simples.

SED UT MANIFESTI SINT. *Ils seront sortis d'avec nous , afin qu'ils soient connus pour ce qu'ils sont.* Dieu n'a pas permis que leur hypocrisie , & leur orgueil fussent long-tems cachées. Il est moralement impossible que le déguisement , & la présomption n'éclatent enfin , & ne les fassent connoître pour ce qu'ils sont. Ou l'Eglise rejette de son sein ceux qui la troublent , qui la déchirent , & qui méprisent son autorité ; ou ils s'en séparent d'eux-mêmes , ne pouvant souffrir les justes censures dont on est obligé de flétrir leurs sentimens singuliers , ou leur vie déréglée. Ce n'est point une preuve qu'un corps soit corrompu , de ce qu'il en sort des méchans , & des hommes déréglez ; c'est au contraire un préjugé avantageux pour ce corps. Si le désordre y étoit souffert : les méchans n'en sortiroient point. *Il faut qu'il y ait des hérésies*, dit Saint Paul (*c*) , *afin que ceux qui sont éprouvez , soient manifestez.* La loi , & la Religion ne tirent point leur approbation , & leur certitude des personnes ; mais les personnes tirent leur mérite de la foi , & de la Religion. Que les pailles s'envolent au vent , le froment n'en demeurera que plus pur dans l'aire , dit Tertullien (*d*) : *Ex personis probamus fidem ; an ex fide personas ? Aua-*

(*a*) Ita Est Men. Tir. Cornel Alii passim. | *me exierunt humores isti , sed non erant ex me.*
 Augst. l. i. c. Sic sunt in corpore Christi quomodo |
 humores mali ; quando evomuntur tunc releva- | (*b*) 1. Theſſal. II. 4.
 tur corpus. Sic & mali quando exeunt , tunc Ec- | (*c*) 1. Cor. XI. 19.
 clesia relevatur , & dicit quando eos evomit , ex | (*d*) Tertull. de Praſcript.

20. *Sed vos unctionem habetis à Sancto, & nostis omnia.*

21. *Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eam: & quoniam omne mendacium, ex veritate non est,*

20. Quant à vous, vous avez reçu l'onction du Saint, & vous connoissez toutes choses.

21. Je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ne connussent point la vérité, mais comme à ceux qui la connoissent, & qui savent que nul mensonge ne vient de la vérité.

C O M M E N T A I R E.

lent igitur quantum volunt. palea levis fidei; eò purior massa frumenti in horreum Domini reponetur.

¶ 20. SED VOS, UNCTIONEM HABETIS A SANCTO. Quant à vous, vous avez reçu l'onction du Saint. Il est superflu de vouloir vous en dire davantage sur ce sujet; vous connoissez ces Ante-Christes, & vous avez une juste horreur de leur malice, & de leur corruption. JESUS-CHRIST, & son Esprit vous ont instruits sur cela, mieux que je ne saurois faire (a). Il dit encore la même chose au §. 27. *Non necesse habetis ut aliquis doceat vos; sed unctio ejus docet vos de omnibus.* Cette onction intérieure, ce don d'intelligence, cet Esprit de lumière, & de discernement nous est donné dans le Baptême, & il est confirmé dans le Sacrement de Confirmation. L'onction extérieure dont nous sommes remplis (b).

Le Saint, est ou le Pere, ou le Fils, ou le Saint Esprit. L'onction que nous recevons est un don de toute la sainte Trinité. Le Pere nous donne l'onction, & l'adoption par son Fils; le Fils nous mérite ces graces par son Sang; le Saint Esprit les répand dans nos cœurs; par son infusion, & son opération toute divine. C'est lui qui a oint les Prophètes, & les Apôtres, & qui communique ses dons surnaturels aux Fidèles. L'onction extérieure que nous recevons, est le symbole de l'intelligence, & de la lumière: Et de même que l'huile qu'on met dans une lampe, entretient le feu & la clarté qu'elle répand; ainsi l'onction intérieure du Saint Esprit, tandis qu'elle demeure au dedans de nous, nous instruit, nous éclaire, nous console, & nous fortifie.

¶ 21. NON SCRIPSI VOBIS QUASI IGNORANTIBUS. Je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité. Ce

(a) Beda. Oecumen. Salmer. Lyr. Cathar. Alii plerique.

(b) Vide Cyrill. Cathach. Mystag. 3. Gregor. Magn. lib. 5. Moral. cap. 19. seu 20. Vide Bel-

larm, lib. 2. de Sacram. Confirm. cap. 5. & 8. Turrian. lib. 2. cap. 18. pro Epist. Pontif. Cornel. à Lap. hic.

22. *Qui est mendax, nisi is qui negat quoniam Jesus est Christus? Hic est Anti-Christus, qui negat Patrem & Filium.*

22. Qui est menteur, si ce n'est celui qui nie que JESUS soit le CHRIST? Celui-là est un Ante-Christ, qui nie le Père & le Fils.

COMMENTAIRE.

que je vous dis dans cette Epître, je ne vous le dis pas comme à gens qui ne fussent pas instruits. Je ne m'entends pas à vous dépeindre toutes les surprises, & toute la malice de ces Ante-Christes; je ne vous dis pas ce que vous devez faire pour les éviter; je présume que vous êtes assez instruits, & qu'il seroit inutile de vous donner des leçons là-dessus. Le Saint Esprit dont vous êtes remplis, & dont vous écoutiez la voix, ne permettra pas que vous tombiez dans l'erreur, & dans la sédition. Vous savez que *nul mensonge ne vient de la vérité*. Ainsi dès que vous verrez l'imposture, & la fausseté dans ces nouveaux Docteurs, il n'en faudra pas davantage pour vous les faire rejeter. Ils appartiennent au père du mensonge; ils ne sont donc point à JESUS-CHRIST; car il ne peut y avoir de société, & de liaison entre des choses si opposées. Tout ce qui est contraire à la foi que vous avez reçue, est mensonge, & imposture. Jugez-en ainsi sans autre examen. Voilà un arrêt général contre toutes les nouveautez. Il ne faut ni étude, ni science pour savoir si ce qu'on nous dit, est notre ancienne créance. Si ce ne l'est pas, c'est erreur; car notre Foi n'admet rien de nouveau.

§. 22. *QUIS EST MENDAX? Qui est menteur, si ce n'est celui qui nie que Jesus soit le Christ?* Ces nouveaux Docteurs viennent vous annoncer un nouveau Messie. Ils viennent vous faire naître des doutes sur la mission, & sur la divinité de JESUS-CHRIST. Ils séparent *Jesus* du *Messie*. Dès-là vous devez les traiter de menteurs. Vous savez que JESUS est le Messie, qu'il est Fils de Dieu, qu'il est égal au Père, qu'il est Dieu lui-même. Quiconque parle autrement, ne parle pas par l'Esprit de vérité, mais par l'esprit de mensonge. Simon le Magicien, & Cérinthe nioient que JESUS fût le Messie; ils soutenoient qu'il n'étoit qu'un pur homme. C'étoit l'erreur de la plupart des premiers hérétiques, comme nous l'avons déjà remarqué (a).

HIC EST ANTI-CHRISTUS, QUI NEGAT PATREM ET FILIUM. Celui-là est Ante-Christ, qui nie le Père & le Fils. Celui qui nie que JESUS soit le Messie, nie tout à la fois, & le Père & le Fils. Il nie le Père, qui a rendu témoignage à JESUS-CHRIST, en déclarant qu'il étoit son Fils bien-aimé; & il nie le Fils, qui a fait une infinité de mira-

(a) *Sup. I. §. 3.*

23. *Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet : qui confitetur Filium, & Patrem habet.*

24. *Vos quod audistis ab initio : in vobis permaneat : Si in vobis permanferit quod audistis ab initio, & vos in Filio & Patre manebitis*

23. Quiconque nie le Fils, ne reconnoît point le Pere; & quiconque confesse le Fils, reconnoît aussi le Pere.

24. Faites donc en sorte que ce que vous avez appris dès le commencement, demeure toujours en vous. Que si ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils & dans le Pere.

COM M E N T A I R E.

cles, pour prouver sa qualité de Messie & de Fils de Dieu. Si le Sauveur n'avoit fait que des miracles ordinaires, on pourroit peut-être ne le regarder que comme un Prophète, & un Saint homme, mais en ayant fait une infinité de très-singuliers & de très-extraordinaires; les ayant fait par sa propre vertu, & pour prouver sa mission & sa Divinité : ceux qui ne le reconnoissent pas pour Messie, sont inexcusables (a). C'est en vain qu'on se vante de confesser le Pere, lorsqu'on nie le Fils; qui nie l'un, nie l'autre. 23. *Qui negat Filium, nec Patrem habet.*

¶ 13. QUI CONFITETUR FILIUM, ET PATREM HABET. *Quiconque confesse le Fils, reconnoît aussi le Pere.* Le Fils a rendu un témoignage si glorieux au Pere, qu'il est impossible de ne pas reconnoître le Pere, qu'on ne reconnoisse le Fils. Les Prophètes qui nous ont annoncé la venue du Fils, ont tous parlé du Pere. Nous ne connoîtrions pas le Fils sans le Pere; mais nous ne connoîtrions pas si distinctement le Pere, ni le culte qu'il demande de nous, si le Fils n'étoit venu, & ne nous avoit parlé en son nom. La plupart des Exemplaires Grecs imprimez ne lisent pas ces paroles : *Celui qui confesse le Fils, reconnoît aussi le Pere.* Et quelques Commentateurs (b) les croient ajoutées mal-à-propos par quelque Copiste. D'autres croient (c) qu'elles ont été omises par inadvertance. Ce qui est certain c'est qu'on les lit dans plusieurs bons Manuscrits, dans le Syriaque, le Cophte, l'Ethiopien, dans tous les Exemplaires Latins, dans quelques Editions Grecques, dans S. Cyprien (d), S. Cyrille (e), S. Hilaire (f), S. Augustin (g), Bède le Vénérable. Ce dernier lit *Qui confitetur Filium, & Filium & Patrem habet.*

¶ 24. QUOD AUDISTIS AB INITIO, IN VOBIS PERMANEAT. *Que ce que vous avez appris dès le commencement, demeure toujours en*

(a) Joan. xv. 24.

(b) Knatchbull. hic.

(c) Est. Mill. Camer. Alii.

(d) Cyprian. lib. 2. ad Quirin. §. 26,

(e) Cyrill. lib. 9. in Joan. c. 40.

(f) Hilary. lib. 6. de Trinit.

(g) August. Tract. 3. in hanc Epistol.

25. *Et hac est repromissio, quam ipse pollicitus est nobis, vitam aeternam.*

26. *Hac scripsi vobis de his, qui seducunt vos.*

25. Et c'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle.

26. Voilà ce que j'ai crû vous devoir écrire, touchant ceux qui vous séduisent.

COMMENTAIRE.

vous. Que rien ne vous fasse abandonner la Foi que vous avez reçue des Apôtres, & de vos premiers Prédicateurs. Quand un Ange du Ciel viendrait vous annoncer aujourd'hui une nouvelle doctrine (a); quand on ferait à vos yeux les plus grands prodiges : dites anathème à quiconque vous prêchera ce que vous n'avez pas reçu dès le commencement de votre conversion (b). Tenez ce que vous avez appris de l'Eglise, ce que l'Eglise a appris des Apôtres; ce que les Apôtres ont appris de JESUS-CHRIST, & ce que JESUS-CHRIST a reçu de Dieu. *Id tenendum quod Ecclesia ab Apostolis, Apostoli à Christo, Christus à Deo suscepit*, dit Tertullien (c): *Reliquam verò omnem doctrinam docet de mendacio praejudicandam, quae sapiat contra veritatem Ecclesiarum, & Apostolorum & Christi & Dei.* Que sont les Hérétiques parmi les Fidéles? qui sont-ils? d'où viennent-ils? Qui leur a donné le droit de venir nous troubler dans notre possession? Nous sommes les premiers, nous sommes les anciens possesseurs; nous tenons nos origines & notre possession de ceux à qui l'héritage appartenait dès le commencement (d). *Qui estis? quando, & unde venistis? Quid in meo agitis, non mei? . . . Mea est possessio: olim possideo, prior possideo. Habeo origines firmas ab ipsis autoribus quorum fuit res. Ego sum heres Apostolorum.*

¶ 25. *HÆC EST REPROMISSIO, C'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle.* La promesse qu'il nous a faite, n'est autre que la vie éternelle. Ce n'est point une récompense vaine, douteuse, & peu importante, c'est la vie éternelle & bienheureuse dans le Ciel; & nous en jouirons, lorsque nous aurons une parfaite société avec le Père & le Fils. Pour y parvenir nous devons dans cette vie conserver la Foi que nous avons reçue, demeurer attachés à l'Eglise, & ne pas séparer ni le Fils du Père, ni le Père du Fils.

¶ 26. *DE HIS QUI SEDUCUNT VOS. Voilà ce que j'ai crû vous devoir écrire touchant ceux qui vous séduisent;* afin que vous vous défiez en général de toute nouveauté en fait de Religion, & ensuite que vous évitiez les disciples de Simon & de Cérinthe, qui cherchent à vous séduire, en vous inspirant des doutes sur la qualité de Messie, de JESUS-CHRIST, & sur sa Divinité.

(a) Galat. I. 8.

(b) Confer. Sup. II. 7. Infra III. 11.

(c) Tertull. Praescript. cap. 210.

(d) Idem Praescriptum. cap. 37.

27. *Et vos unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis. Et non necesse habetis ut aliquis doceat vos : sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus, & verum est, & non est mendacium. Et sicut docuit vos, manete in eo.*

28. *Et nunc, filioli, manete in eo : ut cum apparuerit, habeamus fiduciam, & non confundamur ab eo in adventu ejus.*

27. Mais pour vous autres, que l'onction que vous avez reçue de lui, demeure en vous; & vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne; mais comme son onction vous enseigne toutes choses, & qu'elle est la vérité exemte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne.

28. Maintenant donc, mes petits enfans, demeurez dans cette onction; afin que lorsque le Fils de Dieu paroîtra dans son avènement, nous ayons de la confiance devant lui, & que nous ne soyons pas confondus par sa présence.

COMMENTAIRE.

¶ 27. UNCTIONEM QUAM ACCEPISTIS AB EO, MANEAT IN VOBIS. *Que l'onction que vous avez reçue de lui*, du Fils, ou du saint Esprit, ou même du Pere, comme nous l'avons expliqué sur le ¶. 20. *demeure en vous.* Conservez précieusement cette grace du saint Esprit que vous avez reçue dans le Baptême, & dans la Confirmation; n'éteignez point cette vive lumière (a) qui luit en vous, de peur que vous ne tombiez dans les ténèbres, & dans les pièges de vos ennemis. Le Grec imprimé lit (b): *L'onction que vous avez reçue demeure en vous.* Et non pas : *Qu'elle demeure; manet*, & non pas *maneat*. Mais cette dernière leçon qui est celle de la Vulgate, est autorisée par plusieurs bons Manuscrits, & par quelques Editions.

SED SICUT UNCTIO EJUS (c) DOCET VOS DE OMNIBUS. *Mais comme son onction vous enseigne toutes choses*, je n'ai que faire de vous donner des avis : *vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne.* Le Grec (d) : *Vous demeurerez dans ce qu'elle vous enseigne.* Mais plusieurs Manuscrits Grecs, le Syriaque, l'Ethiopien, le Manuscrit Alexandrin, & quelques Editions Grecques sont semblables au Texte de la Vulgate. Saint Jean veut donc que les Fidèles demeurent fermes dans la foi qu'ils ont reçue des Apôtres, ou qu'ils ont apprise dans l'Eglise, & que le Saint Esprit leur a inspirée, que son onction leur a enseignée au commencement de leur conversion; ¶. 28. *Afin que lorsque le Fils de*

(a) 1. Thessal. v. 19. Spiritum nolite extinguere.

(b) τὸ χρίσμα ὃ ἐλάβετε ἀπ' αὐτοῦ, ὃ ὁ μὴν ἔδωκεν. Alii: Ἐν ὑμῖν ἔστιν. Ita Steph. δ. 1. 1. Colb. 7. Barb. 1. Cov. 4. Genev. Colin. edit.

(c) ὡς ἡ αὐτὴ χρίσμα διδάσκει ὑμᾶς. Sed sicut ipsa hac unctio. Alii: ὡς

τὸ αὐτὸ χρίσμα. Unctio ejus. Ita Steph. δ. 1. 1. Barb. 1. Cov. 4. Syr. Arab. Genev. Colin. τὸ αὐτὸ χρίσμα, ὡς τὸ πνεῦμα. Occumt.

(d) καθὼς ἐδίδαξεν ὑμᾶς, μείνετε ἐν αὐτῷ. Alii: Μείνετε ἐν αὐτῷ. Ita Steph. δ. 1. 1. Alex. Barb. 1. Petit. 3. Cov. 4. Genev. Col. Syr. Eth.

29. Si scitis quoniam justus est, sci-
tote quoniam & omnis qui facit justi-
tiam, ex ipso natus est.

29. Si vous savez que Dieu est juste, si-
chez que tout homme qui vit selon la justi-
ce, est né de lui.

COMMENTAIRE.

Dieu paroîtra dans son avènement glorieux, pour juger les vivans & les morts, nous ayons de la confiance devant lui, & que nous ne soyons pas confondus en sa présence. Il insinuë par ces paroles que les hérétiques, & ceux qui quittent la foi de leurs peres, seront condamnez, & couverts d'une confusion éternelle au Jugement de Dieu.

¶. 29. SI SCITIS QUONIAM JUSTUS EST. Si vous savez que Dieu est juste; ou plutôt, puisque vous savez que Dieu est juste, vous devez savoir aussi que tout homme qui vit selon la justice, est né de lui, est son fils, son élu, son héritier, & non pas enfant de colère, & enfant de ténèbres; pourvu que toutefois qu'il persévère dans la pratique de la justice & qu'il ne mérite point par son infidélité d'être mis au rang des ennemis de Dieu, & des enfans du Démon, d'être condamné avec eux au feu éternel. Si Dieu vous fait la grace de vivre selon la justice, vous devez reconnoître que ce n'est ni par les forces de la nature, ni en vertu de votre naissance de l'homme; mais par la vertu de Dieu, & par la grace qu'il vous accorde en conséquence de votre régénération, & de votre adoption (a): *Qui facit justitiam, ex ipso natus est*; & que tous ces Ante-Christes, ces mauvais Docteurs, ces hérétiques dont la vie est visiblement corrompue, ne sont point enfans de Dieu, & sont déchûs de leur adoption par leur faute. Ils ont été du nombre des appelez; mais ils n'étoient pas du nombre des élus (b): *Fuerunt isti ex multitudine vocatorum; ex electorum autem paucitate non fuerunt.*

(a) Vide Est. hic.

(b) Aug. lib. de Corrupt. & Grat. c. 9.



CHAPITRE III.

Bonté de Dieu envers les hommes. Enfans de Dieu. Enfans du Démon. Amour du prochain. Haine de ses freres. La foi & la charité obtiennent tout de Dieu. Celui qui garde les Commandemens, demeure en Dieu, & Dieu demeure en lui.

¶. I. *V*idete qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur & simus. Propter hoc mundus non novit nos : quia non novit eum.

¶. I. *C*onsidérez quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appeliez, & que nous soyons en effet enfans de Dieu. C'est pour cela que le monde ne nous connoît pas, parce qu'il ne connoît pas Dieu.

COMMENTAIRE.

¶. I. *V*IDETE QUALEM CHARITATEM. *Considérez quel amour le Père nous a témoigné.* Pour prouver la filiation, & l'adoption que Dieu a daigné nous donner par JESUS-CHRIST, il rapporte les marques de son amour, qui en sont tout à la fois la cause, & l'effet, le signe, & la preuve. La premiere marque de cette filiation, est le nom, & la qualité d'enfans de Dieu qu'il nous permet de prendre, & la liberté qu'il nous donne de l'appeller notre Père, & de nous adresser à lui en cette qualité. Ce seroit peu d'être nommez enfans de Dieu, si nous ne l'étions pas en effet : *Qui nominantur, & non sunt, quid potest illis nomen?* dit saint Augustin (a). *Verum hic loquitur de nomine quod à Deo tribuitur. Hic non est discrimin inter dici, & esse.* Dans Dieu être nommé, & être en effet, est la même chose. Dans le Grec on lit simplement (b) : *Que nous soyons appeliez enfans de Dieu.* Mais la Vulgate, le Syriac, l'Ethiopien, le Manuscrit Alexandrin, & plusieurs autres lisent : *Nominemur, & simus* : Que nous soyons appeliez, & que nous soyons véritablement enfans de Dieu.

PROPTER HOC MUNDUS NON NOVIT NOS. C'est pour cela que le monde ne nous connoît point, parce qu'il ne connoît pas Dieu. Si le monde :

(a) *August. hic.*

(b) *ἵνα πνεύμα Θεοῦ κληθῶμεν.*

Quidam ad-

dunt : καὶ ἐσμεν. Ita Steph. 2. c. 1. 12. 17. Alex. Barb. 2. Cor. 2. 3. 4. Genev. Oecumen. &c.

2. *Charissimi, nunc filii Dei sumus : & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus : quoniam videbimus eum sicuti est.*

2. Mes bien-amez , nous sommes déjà enfans de Dieu ; mais ce que nous serons un jour ne paroît pas encore. Nous savons que lorsque JESUS-CHRIST paroîtra , nous serons semblables à lui , parce que nous le verrons tel qu'il est.

COMMENTAIRE.

connoissoit Dieu, s'il l'aimoit, s'il le servoit comme il faut, il connoîtroit, il aimeroit, il distingueroit ceux qui sont à Dieu ; il sauroit estimer ceux qui ont l'honneur d'être les enfans de Dieu. Mais cette éminente qualité ne touche point le monde, parce qu'il n'aime point Dieu. Au lieu de respecter ceux qui portent le caractère des enfans de Dieu, le monde les méprise, les maltraite, les persécute. Cela ne doit point vous affliger ; vous n'êtes point meilleurs que JESUS-CHRIST même. *Si le monde vous hait*, dit-il (a), *sachez qu'il m'a hait aussi avant vous, moi qui suis au-dessus de vous.* Souvenez-vous qu'il ne vous a promis de la part du monde, que des peines, des mauvais traitemens, des exils. *Ils croiront rendre service à Dieu, en vous mettant à mort ; & cela parce qu'ils ne connoîtront ni le Pere, ni le Fils* (b).

¶ 2. NUNC FILII DEI SUMUS ; ET NONDUM APPARUIT QUID ERIMUS. Nous sommes déjà enfans de Dieu ; mais ce que nous serons un jour, ne paroît pas encore. Ne nous affligez point des mauvais traitemens que les amateurs du monde vous font souffrir, & ne tombez pas dans le découragement, comme si Dieu vous négligeoit, & vous abandonnoit. La qualité d'enfans de Dieu que nous portons, est belle, & glorieuse ; mais non pas aux yeux des mondains. Nous ne serons vraiment glorieux que dans l'autre vie. Ce sera alors que nous paroîtrons dans tout l'éclat que Dieu nous réserve, dans toute la gloire que mérite une telle adoption. Nous entrerons en possession de l'héritage qui nous est permis. Cette vie est un exil où notre origine, & notre dignité sont inconnues.

QUONIAM CUM APPARUERIT (c), SIMILES EI ERIMUS. Lorsque JESUS-CHRIST paroîtra dans sa gloire, & à son second avènement, nous serons semblables à lui, revêtus de gloire, & d'immortalité ; parce que nous le verrons tel qu'il est. Nous ne le verrons plus au travers des voiles, & comme en égnime (d) ; nous le verrons face à face, & nous serons en quelque sorte transformez en lui (e) : *Nos verò omnes revelati.*

(a) Joan. xv. 18:

(b) Joan. xvi. 1. 2. 3.

(c) Græc. ὅταν ὁ κύριος φανερωθῇ, ἐπεὶ οὐ αὐτὸς ἐσθίμεθα. Scimus autem quod si

apparuerit. Ita Tertull. lib. de Resurrect. carn. cap. 2.

(d) 1. Cor. xiii. 12.

(e) 2. Cor. xiii. 18.

3. Et omnis qui habet hanc spem in
80, sanctificat se, sicut & ille sanctus
est.

4. Omnis qui facit peccatum, & ini-
quitatem facit : & peccatum, est iniqui-
tas.

3. Et quiconque a cette espérance en lui,
se sanctifie, comme il est saint lui-même.

4. Tout homme qui commet un péché,
commet aussi un violément de la Loi ; car
le péché est le violément de la Loi.

COM M E N T A I R E

facie gloriam Domini speculantes, in eandem imaginem transformamur, à claritate in claritatem, tanquam à Domini Spiritu. Car il faut que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité, & que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruption. Alors la mort, & le péché étant vaincus (a), nous serons dans l'état d'une gloire, & d'une béatitude parfaite.

¶ 3. QUI HABET HANC SPEM IN EO, SANCTIFICAT SE. *Quiconque a cete espérance en lui, se sanctifie comme il est saint lui-même.* Si vous espérez de devenir en l'autre vie semblables à JESUS-CHRIST dans l'immortalité, & dans la gloire, vous devez aussi lui ressembler en cette vie par la sainteté, & la pureté de vos mœurs ; car nul ne sera revêtu de l'immortalité dans le Ciel, s'il ne se revêt de JESUS-CHRIST sur la terre (b). Et comment pouvez-vous vous en revêtir, sinon en vous dépouillant du vieil homme (c), & en retraçant en vous l'image du nouveau, par l'imitation des souffrances, de l'humilité, de la douceur de JESUS CHRIST (d) ? *Sicut portavimus imaginem terrestris, portemus & imaginem cœlestis,*

¶ 4. OMNIS QUI FACIT PECCATUM, ET INIQUITATEM FACIT. *Tout homme qui commet un péché, commet aussi un violément de la Loi.* Je soupçonne que saint Jean veut dire ici la même chose que saint Jacques dans son Epître (e) : *Celui qui aura observé toute la Loi, s'il manque en un seul point, se rend coupable de tout le reste.* Le commun des Juifs croyoit que tous ceux qui observoient la Loi dans les principaux articles, ne seroient point damnez, & qu'il se feroit une espèce de compensation du bien, & du mal, qui garantiroit des flammes éternelles ceux qui auroient fait de bonnes actions aussi bien que des mauvaises. Il y avoit peut-être quelques Chrétiens judaïsans qui avoient conservé ces sentimens dans le Christianisme, ou qui croyoient que la foi seule suffisoit pour le salut, & couvroit tous les péchez que l'on pouvoit commettre après le baptême. Pour les désabuser, saint Jean leur dit que celui qui commet

(a) 1. Cor. xv. 53.

(b) Galat. III. 27. *Quicumque in Christo baptizati estis Christum induistis.*

(c) Ephes. iv. 22. Coloss. III. 9. *Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & in-*

duentes novum, cum qui renovatur in agnitionem.

(d) 1. Cor. xv. 49.

(e) Jacob. II. 10. Voyez le Commentaire sur cet endroit.

5. *Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret : & peccatum in eo non est.*

5. Vous savez qu'il s'est rendu visible ; pour se charger de nos péchez , lui qui n'a aucun péché.

COMMENTAIRE.

le péché , viole la Loi ; & que les violemens de la Loi lorsqu'ils sont considérables , & qu'ils ne sont point expiez par la pénitence , méritent les peines de l'enfer. Ainsi ni la foi , ni l'observation d'une partie des préceptes ne pourront vous garantir de la damnation. Ne dites point : Il est vrai que j'ai ôté les biens , ou la vie , ou l'honneur à mon prochain ; mais je n'ai point commis d'adultère , je n'ai point adoré les Dieux étrangers , je n'ai point renoncé à la foi de JESUS-CHRIST. Dieu ne peut me condamner pour ces autres fautes que j'ai commises , qu'il ne me tienne compte aussi des bonnes actions que j'ai faites. Or sa miséricorde l'emporte toujours sur sa justice. Je serai donc sauvé , après avoir essuyé dans ce monde , ou dans l'autre quelque peine , pour satisfaire à mes péchez

Mais l'Ecriture condamne au feu éternel les violemens de la Loi , & la rupture de l'alliance avec le Seigneur. Celui qui a défendu l'idolâtrie , a aussi défendu le vol , & le meurtre (4). Dieu a attaché à la transgression de ces grands préceptes la damnation éternelle , quoiqu'inégalement , suivant la qualité , les circonstances , & le nombre des péchez commis. Ne vous flattez donc pas d'être admis dans le Ciel , ni d'être rendus semblables à JESUS-CHRIST , ni d'être revêtus de l'immortalité , si vous tombez dans des fautes mortelles. Pour avoir part au bonheur , & à la gloire du Sauveur , il faut être saint comme il est saint lui-même. C'est ce qu'il a dit dans le verset précédent , dont celui-ci est une suite : C'est en quelque sorte renoncer à la foi , & à la qualité d'enfans de Dieu , que de violer ses Loix , & de commettre l'injustice. La Loi bien expliquée , & prise dans sa juste étendue , comprend tous les biens que vous devez faire , & tous les maux que vous devez éviter. L'amour de Dieu , & du prochain renferme tous les devoirs de la vie. Le violement de l'un , ou de l'autre de ces deux préceptes en matière grave , & importante , suffit pour vous faire condamner au feu éternel , à moins que vous ne préveniez votre condamnation par la pénitence ; quelques bonnes actions que vous ayez pratiquées d'ailleurs.

5. *SCITIS QUIA ILLE APPARUIT, UT PECCATA NOSTRA TOLLERET.* Vous savez qu'il s'est rendu visible , qu'il s'est incarné , qu'il a paru parmi nous semblable à nous , pour se charger de nos péchez ,

(4) Jacobi II. 11.

6. *Omnis qui in eo manet, non peccat : & omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.*

6. Quiconque demeure en lui, ne pèche point : & quiconque pèche, ne l'a point vû, & ne l'a point connu.

COMMENTAIRE.

pour les expier sur la Croix, pour satisfaire à la justice de son Pere. Nous recevons dans le baptême le pardon qu'il nous a mérité par sa passion : Mais de quoi nous servira-t'il, si nous retombons de nouveau dans le crime ? N'est-ce pas là nous rendre la mort de JESUS-CHRIST inutile ? C'est donc en vain que les pécheurs se reposent sur les mérites de JESUS-CHRIST, s'ils ne retournent à lui par une sérieuse conversion, & s'ils ne lavent leurs crimes dans le baptême des larmes ; puisqu'il est impossible qu'ils se renouvellent de nouveau dans le baptême de l'eau (a) *puisque de nouveau ils crucifient le Fils de Dieu dans leurs personnes, & qu'ils en font une sujet de dérision.*

¶ 6. OMNIS QUI IN EO MANET, NON PECCAT. *Quiconque demeure en lui, ne pèche point.* Ce n'est pas à dire que les enfans de Dieu, & les vrais Chrétiens soient impeccables ; saint Jean lui-même nous a dit ci devant (b), *que si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, & que la vérité n'est point dans nous :* Mais il ajoute que *si nous confessons nos péchez, il est fidele, & juste, pour nous les pardonner, & pour nous nettoyer de toute iniquité.* Il supposoit donc que nous pouvions tomber dans quelque faute après le baptême, & que nous pouvions les expier par la confession, & la pénitence. Mais il veut dire ici que le vrai Chrétien ne se laisse point aller au crime, qu'il vit, autant qu'il lui est possible avec la grace de Dieu, dans l'innocence, & dans la justice ; que s'il a le malheur de faire quelque chute, il s'en relève au plutôt ; enfin que mal à propos on se flatte du nom de Disciple de JESUS-CHRIST, si on deshonne ce nom par une vie impure, & déréglée. Rien n'est plus monstrueux qu'un Chrétien qui vit dans le désordre.

OMNIS QUI PECCAT, NON VIDIT EUM. *Quiconque pèche, ne l'a point vû, & ne l'a point connu ;* il n'appartient point véritablement à JESUS-CHRIST, qui lui dira au jour du Jugement (c) : *Je ne sais qui vous êtes.* S'il connoissoit Dieu, s'il étoit uni à JESUS-CHRIST par les liens de la charité, l'offenseroit-il, l'outrageroit-il, deshonoreroit-il son nom comme il fait ? On ne doit pas conclure de-là, que les fidèles, & les prédestinez ne pèchent jamais ; ni que ceux qui pèchent quelquefois, ne puissent être prédestinez s'ils pèchent, ils se relèvent, & ne persévèrent pas dans leur péché.

(a) Hebr. vi. 6.

(b) 1. Joan. 1. 8. 9.

(c) Matth. xxi. 23.

7. *Filioli, nemo vos seducat. Qui facit justitiam, justus est: sicut & ille justus est.*

7. Mes petits enfans, que personne ne vous séduise. Celui qui fait les œuvres de justice, c'est celui-là qui est juste, comme JESUS-CHRIST est juste.

8. *Qui facit peccatum, ex diabolo est: quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera diaboli.*

8. Celui qui commet le péché, est enfant du diable: parce que le diable pèche dès le commencement. Et c'est pour détruire les œuvres du diable, que le Fils de Dieu est venu au monde.

COMMENTAIRE.

¶ 7. QUI FACIT JUSTITIAM, JUSTUS EST. *Celui qui fait les œuvres de justice, est juste.* Ceci a rapport au §. 4. Que personne ne vous séduise, en vous assurant que pourvu que vous ne violiez point la Loi dans des choses expressément défendues, & par des péchez de commission, vous serez sauvés. Nul ne sera sauvé, s'il n'est juste. Or celui qui ne fait pas la justice, n'est pas juste; ou, ce qui est le même, nul n'est vraiment juste, que celui qui pratique des œuvres de justice, comme JESUS-CHRIST lui-même les a pratiquées: *Sicut & ille justus est* (a). Il n'y a point de justice sans bonnes œuvres. Ainsi la foi seule ne suffit pas. Il faut qu'elle soit animée par la charité (b), & accompagnée des actions de justice.

¶ 8. QUI FACIT PECCATUM, EX DIABOLO EST. *Celui qui commet le péché, est enfant du Diable.* Il n'y a que deux Maîtres en fait de Religion. Qui n'est pas à Dieu, est au Démon; qui n'est pas enfant de lumière, est enfant de ténèbres; qui n'est pas à JESUS-CHRIST, est à son adversaire. Ainsi n'espérez point de salut, si vous commettez le péché. JESUS-CHRIST ne reconnoît pour siens que ceux qui pratiquent comme lui la vérité, & la justice.

AB INITIO DIABOLUS PECCAT. *Le Diable pèche dès le commencement.* Fort peu de tems après sa création, il tomba dans la révolte contre Dieu, & commença dès lors à chercher des complices de son crime. C'est par sa malice que le péché est entré dans le monde; c'est lui qui engagea nos premiers parens dans la désobéissance (c): *Invidia Diaboli mors intravit in orbem terrarum.* De cette désobéissance d'Adam, & de cette révolte de l'Ange contre son Dieu, sont venus tous les péchez du monde; puisque l'homme est entraîné au crime ou par sa concupiscence (d), qui est une peine de son premier péché; ou par l'instigation

(a) Ces mots ne se trouvent pas dans quelques Manuscrits. Voyez *Mss. Var. Lect.*

(b) *Galat. v. 6.*

(c) *Sap. II. 24.*

(d) *Jacob. I. 14.*

9. *Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit : quoniam semen ipsius in eo manet, & non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.*

9. Quiconque est né de Dieu, ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; & il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu.

COMMENTAIRE.

du Démon, qui ne cesse de nous tendre des pièges, & de nous solliciter au mal : *Ab initio Diabolus peccat.* Il a péché, & ne cesse de pécher depuis sa chute (a). Dans l'homme il y a du retour, il y a des intervalles; dans le Démon il n'y a ni conversion, ni interruption. Ce n'est pas à dire que le Démon se rend tous les jours coupable de plus en plus; il a mis dès le premier coup le comble à ses crimes : mais il veut dire que rien n'est plus capable de l'arrêter dans l'excès de sa malice (b); ni la rigueur des supplices, ni la crainte, ni l'espérance. C'est un criminel endurci, désespéré, incorrigible, inflexible dans le mal. Saint Jean fait allusion à ces paroles de JÉSUS-CHRIST dans l'Évangile (c) : *Vous êtes les enfans du Diable; il parle aux Juifs incrédules, & vous voulez accomplir les desirs de votre pere. Il étoit homicide dès le commencement, & il n'est point demeuré dans la vérité, ... parce qu'il est menteur, & pere du mensonge.*

IN HOC APPARUIT FILIUS DEI. *C'est pour détruire les œuvres du Diable, que Jésus-Christ a paru dans le monde, & qu'il s'est incarné.* Les œuvres du Démon sont le péché, l'injustice, le mensonge; en général tout ce qui est déréglé, & corrompu. Pour être vraiment Disciples de JÉSUS-CHRIST, il faut donc qu'il ne se rencontre en nous rien de ce qui appartient au Démon. Nous devons détruire en nous-mêmes ses œuvres, & ses inclinations, en vivant dans l'innocence, dans la justice, & dans la vérité.

¶ 9. QUI NATUS EST EX DEO, PECCATUM NON FACIT. *Quiconque est né de Dieu, ne commet point de péché.* Un Chrétien qui a reçu la régénération dans le baptême, & l'onction du Saint Esprit, & la grace justifiante, n'a garde de commettre le péché, & de détruire ainsi en lui-même l'image de JÉSUS-CHRIST, & d'affliger son Esprit qui habite en lui. Voyez ci-devant le ¶ 6. Ce n'est pas à dire que la justice que nous recevons dans ce Sacrement, soit inamissible, ni qu'un Chrétien même prédestiné à la gloire, ne puisse déchoir de son état de juste (d). Ce sentiment est détruit par tout ce que saint Jean nous a dit jusqu'ici. Il suppose par tout que les Fidèles peuvent devenir d'enfans de

(a) *August. hic. Non ab initio ex quo creatus est, sed ab initio peccati; quod ab ipsius superbiam caperit esse peccatum.*

(b) *Vide Bedam hic.*

(c) *Joan. VIII. 44.*

(d) *Vide Concil. Trident. sess. 6. can. 23. Esq. Cornel. alios hic.*

10. *In hoc manifesti sunt filii Dei, & filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est ex Deo, & qui non diligit fratrem suum.*

10. C'est en cela que l'on connoît ceux qui sont enfans de Dieu, & ceux qui sont enfans du diable. Tout homme qui n'est point juste, n'est point de Dieu, non plus que celui qui n'aime point son frere.

COMMENTAIRE.

Dieu, enfans du Démon. Mais il est impossible que celui qui est enfant de Dieu, tandis qu'il demeure en état (a), tombe dans le péché mortel.

Ou bien : *Celui qui est né de Dieu*, celui qui est prédestiné à la gloire, ne peut tomber dans le péché, & y persévérer jusqu'à la mort. Ou Dieu le préservera du péché par sa grace; ou il lui donnera les secours nécessaires pour se relever, & pour retourner à lui par la pénitence (b). *Non peccat, id est, non permanet in peccato*, dit saint Bernard (c); *quia conservat eum, ut perire non possit, ea qua falli non potest, generatio celestis*. Il fait allusion à ces paroles du v. 18. du Chapitre v. *Nous savons que quiconque est né de Dieu, ne pèche point; mais la naissance qu'il a reçue de Dieu, le conserve pur, & le malin esprit ne le touche point*. Ce qui est équivalent à ce que nous lisons ici : *Il ne peut pécher, parce que la semence de Dieu demeure en lui*. Cette semence de Dieu, est la grace du Saint Esprit (d) qui produit en nous les fruits des bonnes œuvres, & de la gloire éternelle. C'est principalement la grace finale, & le don de la persévérance que Dieu n'accorde qu'à ses élus, & qui est en eux la semence de l'immortalité. Ils ne peuvent pécher, ils ne le veulent pas (e), ils ont une horreur infinie du péché,

ψ. 10. IN HOC MANIFESTI SUNT FILII DEI. *C'est en cela qu'on connoît ceux qui sont enfans de Dieu, & ceux qui sont enfans du Diable*. C'est à ces caractères qu'il vient de marquer, à la justice, à la sainteté, à l'exemption du péché, que l'on distingue les enfans de Dieu, des enfans du Démon. Ne vous flattez donc point, comme si la foi sans les œuvres suffisoit pour le salut, ou que l'exemption des grands crimes, comme de l'idolâtrie, de l'hérésie, de l'infidélité, vous mît à couvert de la colère de Dieu. Il n'y a de salut que pour les enfans de Dieu, & il n'y a de vrais enfans de Dieu, que ceux qui sont justes, & qui sont exempts du péché; ci-devant versets 6. 7. 8. & qui vivent dans la charité envers leurs freres, comme il est dit ici.

(a) Thom. Anglican. Cajet. Oecumen. hic. Hieronym. lib. 2. contra Jovinian.

(b) Bern. lib. de Grat. & Lib. Arbitr. Fulgent. de Fide ad Petr. cap. 35. Est. hic.

(c) Bernard. serm. 1. in Septuagesima.

(d) Thom. Anglic. Hugo. Cajet. Liv. Cornel. Vide & D. Thom. 1. parte, qu. 62. art. 3.

(e) Οὐ δύναται ἁμαρτάνειν. Oecumen. Οὐ κατὰ φύσιν ἀδυναμία τὴν πρὸς τὴν ἀμαρτίαν, ἀλλὰ κατὰ θεοῦ χάριν, ἥ ἐμπατιστὶς ἀρτία.

11. *Quoniam hac est annuntiatio, quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum.*

12. *Non sicut Cain, qui ex maligno erat, & occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum? Quoniam opera ejus maligna erant: fratris autem ejus, justa.*

13. *Nolite mirari, fratres, si odit vos mundus.*

14. *Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte.*

11. Car ce qui vous a été annoncé, & que vous avez oïi dès le commencement, est que vous vous aimiez les uns les autres;

12. Loin de faire comme Caïn, qui étoit enfant du malin esprit, & qui tua son frere. Et pourquoi le tua-t'il? Parce que ses actions étoient méchantes, & que celles de son frere étoient justes.

13. Ne vous étonnez pas, mes freres, si le monde vous hait.

14. Nous reconnoissons à l'amour que nous avons pour nos freres, que nous sommes passés de la mort à la vie. Celui qui n'aime point, demeure dans la mort.

COMMENTAIRE.

¶ II. HÆC EST ANNUNTIATIO. *Ce qui vous a été annoncé dès le commencement de la prédication de l'Evangile, est que vous vous aimiez les uns les autres.* Voilà ce qu'on vous a le plus recommandé; c'est à cette marque que JESUS-CHRIST a voulu qu'on reconnût ses disciples (a): *In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

¶ 12. NON SICUT CAIN, QUI EX MALIGNO ERAT. *Loin de faire comme Caïn, qui étoit enfant du malin esprit.* Caïn est le plus ancien, & le plus fatal exemple de la haine fraternelle. Il se porta jusqu'à tuer de ses propres mains son frere Abel. Et d'où vient qu'il le tua? C'est qu'il étoit enfant du Démon, qu'il étoit rempli de son esprit, qu'il écouta ses suggestions, qu'il se livra à une basse jalousie contre son frere; en un mot, *parce que ces actions étoient injustes, & que celles de son frere étoient justes.* Dieu donna à Abel des marques de préférence; Caïn en fut irrité. Mais avoit-il mérité que Dieu le traitât avec autant de distinction; qu'il avoit fait Abel? Caïn ne pouvoit-il pas comme son frere, rendre au Seigneur un culte pur, & digne d'une si grande Majesté? Ses offrandes auroient été regardées comme celles d'Abel.

¶ 13. NOLITE MIRARI SI ODIT VOS MUNDUS. *Ne vous étonnez pas si le monde vous hait.* Les gens de bien ont toujours été l'objet de la haine, & du mépris des méchants. Vous ne devez point être surpris que le monde ne vous aime point, puisque vous n'êtes point à lui; ni s'il vous hait, puisque vous le méprisez, & que vous n'avez que de l'éloignement pour ses maximes, & pour ses pratiques. *Si vous étiez du*

(a) Joan. XII. 35.

15. *Omnis qui odit fratrem suum, homicida est. Et scitis quoniam omnis homicida non habet vitam aeternam in semetipso manentem.*

15. *Tout homme qui hait son frere ; est un homicide ; & vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle résidente en lui.*

COMMENTAIRE.

monde, le monde vous aimeroit comme étant à lui, dit le Sauveur dans l'Evangile (a) : Si le monde vous hait, il m'a hait avant vous.

Y. 14. *NOS SCIMUS QUONIAM TRANSLATI SUMUS. Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie ; que nous sommes enfans de la vie, & prédestinez au bonheur du Ciel (b), puisque Dieu nous a tirés des ténèbres de l'erreur, & de la mort du péché ; & nous le savons non d'une science certaine, & indubitable, à moins que Dieu ne l'ait relevée à quelqu'un, comme apparemment il l'avoit fait aux Apôtres ; mais d'une certitude morale, & d'une juste présomption fondée sur les graces que Dieu nous a faites, sur le témoignage de notre bonne conscience, & sur les bonnes œuvres que nous avons faites avec son secours. Enfin nous le reconnoissons à l'amour que nous avons pour nos freres. La charité fraternelle est donc une marque de prédestination. Elle prouve que l'on a la grace sanctifiante dans le cœur ; elle fait voir que l'on aime Dieu. Ainsi l'on peut raisonnablement espérer d'avoir part aux promesses qu'il fait, de donner son Royaume à ceux qui ont pour leurs freres une charité sincère, & véritable.*

QUI NON DILIGIT, MANET IN MORTE. Celui qui n'aime point, demeure dans la mort. Haïr son prochain, est un état de mort pour une ame ; perséverer dans cet état, est un caractère de réprobation. On doit dire de la haine tout le contraire de ce qu'on vient de dire de la charité, & de l'amour fraternel.

Y. 15. *QUI ODIT FRATREM SUUM, HOMICIDIA EST. Tout homme, qui hait son frere, est un homicide.* Il l'est dans la disposition de son cœur, puisqu'il souhaite la mort de son ennemi. S'il ne le fait pas mourir, ou s'il ne lui cause pas tout le mal qu'il peut, c'est qu'il en est retenu par la crainte, ou par d'autres considérations toutes humaines. Il est meurtrier dans le cœur. *Quicumque odit, etiam si, necdum gladio percusserit, animo tamen homicida est,* dit saint Jérôme (c). Entre ceux qui haïssent à mort, & ceux qui tuent, il y a bien peu de différence, dit Salvien (d) : *Non sunt longè ab occidentibus, qui animo occisionis oderunt.* Les

(a) Joan. xv. 18. 19.

(b) Joan. v. 24. *Qui verbum meum audit, & credit ei qui misit me, habet vitam aeternam.*

& in judicium non venit, sed transit à morte in vitam.

(c) Hieronym. Epist. 36. ad Castorin.

(d) Salvian. de Providentiâ, lib. 8.

16. *In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit : & nos debemus pro fratribus animas ponere.*

17. *Qui habuerit substantiam hujus mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, & clauserit viscera sua ab eo : quomodo charitas Dei manet in eo.*

16. Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous. Et nous devons donner aussi notre vie pour nos freres.

17. Que si quelqu'un a des biens de ce monde, & que voyant son frere en nécessité, il lui ferme son cœur & ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeureroit-il en lui?

COMMENTAIRE.

Loix mêmes punissent les conspirations & les complots contre l'Etat, & contre les Princes sont punis par les Loix (a) : *In maleficiis etiam cogitata scelera, non perfecta adhuc vindicantur, cruentâ mente, purâ manu.* Dieu nous juge selon les dispositions de nos cœurs. Il punit les crimes dont on a formé le dessein, & ceux-mêmes qu'on ne s'est abstenu de commettre que par la crainte, comme ceux que l'on a commis réellement. Voyez ce qui a été dit sur S. Matt. v. 28.

¶ 16. ILLE ANIMAM SUAM PRO NOBIS POSUIT, ET NOS DEBEMUS PRO FRATRIBUS ANIMAS PONERE. *Comme il a donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner notre vie pour nos freres.* Pour juger si vous aimez véritablement vos freres, voyez si vous êtes dans la disposition de donner votre vie pour eux, comme JESUS-CHRIST a donné la sienne pour vous. S'il s'agit de procurer le salut de votre prochain, ou d'empêcher la perte de son ame, vous devez être disposés à donner votre vie corporelle, pour sauver l'ame de votre frere (b); mais non pas à exposer votre salut, pour lui sauver la vie corporelle, ou même pour empêcher la perte de son ame. Dieu nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; mais non pas plus que nous-mêmes. Or ce seroit l'aimer plus que nous mêmes, si pour un moindre bien, ou pour un bien égal, nous risquions notre salut éternel, qui est notre souverain bien.

Il est des cas, où l'on doit exposer sa vie pour sauver celle de son prochain. Par exemple, un Pasteur doit secourir les ouailles même au péril de sa vie. Les soldats sont obligés de s'exposer aux derniers dangers, pour défendre leur patrie, leur Prince, leur Général, leurs compagnons dans le combat. Un ami peut, mais n'est pas obligé de donner sa vie pour son ami. C'est une action louable, mais non pas commandée (c). Les

(a) Apulei. Florid. 4.

(b) Vide Est. Cornel. Grot. Men. Tir. Alii.

(c) August. lib. de Mendacio, cap. 6. & de

Amicitia, cap. 10. Hieronym. in Mich. vii. 1. Anabros. lib. 3. Offic. cap. 12. Alii apud Cornel. hic.

18. *Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere & veritate,*

18. Mes petites enfans, n'aimons pas de parole, ni de la langue, mais par œuvres & en vérité.

19. *In hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus : & in conspectu ejus suadobimus corda nostra.*

19. Car c'est par là que nous connoissons que nous sommes enfans de la vérité ; & que nous en persuaderons notre cœur en la présence de Dieu.

COMMENTAIRE.

premiers Chrétiens étoient tellement unis, que les Payens disoient d'eux avec admiration (a) : *Voyez comme ils s'aiment, comme ils sont prêts de donner leur vie les uns pour les autres.*

ψ. 17. QUI HABUERIT SUBSTANTIAM HUIUS MUNDI. Si quelqu'un a des biens de ce monde. Le Grec à la lettre (b) : *Celui qui a la vie du monde, ou qui a de quoi vivre dans le monde ; qui a un bien raisonnable, & qui refuse à son frere une aumône, qui lui ferme son cœur & ses entrailles, peut-on dire qu'il ait la charité, & que l'amour de Dieu demeure en lui ? Et s'il n'a ni l'amour de Dieu, ni celui de son prochain, que peut-on penser de son salut ? Grandis culpa, si sciente te, Fidelis egeat ;* dit S. Ambroise (c) ; *si scias eum sine sumptu esse ; fame laborare, arumnam perpeti, qui praesertim egere erubescat.*

ψ. 18. NON DILIGAMUS VERBO, NEQUE LINGUA. N'aimons point de parole, ni de la langue. Ce n'est point assez de témoigner de la compassion & de la tendresse à nos freres qui sont dans la peine & dans la nécessité ; aimons les par les œuvres, & en vérité ; ouvrons nos mains pour leur donner l'aumône, courons à leur secours, empressons-nous à les aider. Une charité vive & réelle ne peut être oisive. Si nous avions de la foi aux promesses & aux menaces du Seigneur, il faudroit plutôt nous retenir, que nous exhorter à faire du bien aux pauvres. Nous avons plus d'intérêt à leur donner, qu'ils n'en ont à nous demander, & à recevoir de nous. Nous gagnons tout en donnant ; nous méritons le Ciel, & des récompenses infinies.

ψ. 19. IN HOC (d) COGNOSCIMUS QUIA IN VERITATE SUMUS. C'est par-là que nous connoissons que nous sommes enfans de la vérité, enfans de lumière, enfans de Dieu, si nous pratiquons la charité, comme je le viens de dire. Ou bien : Nous connoissons par-là que nous sommes vraiment charitables, & que notre charité n'est ni fausse, ni

(a) Tertull. Apologet. cap. 39. Vide ut invicem se diligant, & ut pro alterutro mori sint parati.

(b) ὅς ἐστι ἀνὴρ τὸν βίον τὸ κόσμον.

(c) Ambros. Offic. lib. 1. cap. 31.

(d) ἐν τούτῳ γινώσκουσιν. Oecumen. ἐν τούτῳ λέγουσιν ἅπαντες, ἀλλ' ἔργῳ καὶ ἀληθείᾳ.

trompeuse

20. *Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum : major est Deus corde nostro , & novit omnia.*

21. *Charissimi , si cor nostrum non reprehenderit nos , fiduciam habemus ad Deum.*

20. Que si notre cœur nous condamne , que ne fera point Dieu , qui est plus grand que notre cœur , & qui connoît toutes choses ?

21. Mes bien-amez , si notre cœur ne nous condamne point , nous avons de la confiance devant Dieu.

COMMENTAIRE.

trompeuse. C'est par les effets que nous persuaderons notre cœur en la présence de Dieu , que nous avons une vraie charité. C'est en vain que vous voulez vous tromper vous-mêmes , en disant que vous aimez votre prochain ; votre conscience s'élève , & porte témoignage contre vous ; elle vous dit par un cri que vous n'entendez que trop , que vous vous séduisez vous-mêmes. Autrement : Si nous pratiquons la charité , non en paroles , mais par effet , nous nous persuaderons aisément que nous sommes enfans de Dieu (*a*) ; ou bien , nous acquérons une grande confiance de nous adresser à Dieu (*b*) , & d'espérer la vie éternelle. Voyez le v. 21. Rien n'est plus capable de tranquilliser une ame , & de la rassurer contre les frayeurs de la mort , & des Jugemens de Dieu , que le témoignage d'une bonne conscience , qui ne se reproche rien.

v. 20. SI REPREHENDERIT NOS COR NOSTRUM. Si notre cœur nous condamne , Dieu est plus grand que notre cœur ; il est plus clairvoyant , plus sévère , plus équitable ; il nous condamnera à plus forte raison , & d'une manière plus rigoureuse. C'est donc mal à propos que vous cherchez à vous tromper , & à étouffer le cri de votre conscience ; Dieu en fait plus que votre cœur. *Notior est illis homo , quam sibi* , dit Juvénal en parlant des Dieux. Vous pouvez vous cacher à vous-mêmes , mais non pas à Dieu. *Cor tuum abscondis ab homine , à Deo absconde , si poses* , dit saint Augustin.

v. 21. SI COR NOSTRUM NON REPREHENDERIT NOS. Si notre cœur ne nous condamne point , nous avons de la confiance devant Dieu , nous lui adressons hardiment nos prières , nous avons une entière confiance en ses promesses , nous ne craignons pas la rigueur de son Jugement , nous l'appellons notre Pere , comme des enfans qui sont sûrs que leur Pere ne peut manquer de tendresse pour eux , tandis qu'ils en auront pour lui. Voyez le v. 19. qui paroît faire le même sens que celui-ci.

(*a*) Vide August. Pagn. Vat. Syr. Alios maximè Oecumen.

(*b*) Joan. Eyrus. Hamm. hic.

22. *Et quidquid petierimus, accipiemus ab eo : quoniam mandata ejus custodimus, & ea, quæ sunt placita coram eo facimus.*

23. *Et hoc est mandatum ejus : Ut credamus in nomine Filii ejus Jesu Christi : & diligamus alterutrum, sicut dedit mandatum nobis.*

24. *Et qui servat mandata ejus, in illo manet, & ipse in eo : & in hoc scimus quoniam manet in nobis, de Spiritu quem dedit nobis.*

22. Et quoi que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandemens, & que nous faisons ce qui lui est agréable.

23. Et le commandement qu'il nous a fait, est de croire au nom de son Fils JESUS-CHRIST, & de nous aimer les uns les autres, comme il nous l'a commandé.

24. Or celui qui garde les commandemens de Dieu, demeure en Dieu, & Dieu en lui ; & c'est par l'esprit qu'il nous a donné, que nous connoissons qu'il demeure en nous.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 22. *ET QUIDQUID PETIERIMUS.* *Que nous obtiendrons de lui tout ce que nous demanderons.* Le Chrétien qui aime sincèrement Dieu, & son prochain, & dont la conscience est pure, & qui observe fidèlement les commandemens de son Pere céleste, peut sans doute espérer que Dieu ne lui refusera rien, pourvu qu'il demande avec foi, avec espérance, & avec persévérance, & qu'il ne demande que ce que Dieu peut lui accorder dans sa miséricorde (a). Si c'est l'Esprit de Dieu qui forme sa prière au fond de son cœur, & qui lui fait crier : Mon Pere, mon Pere. (b), ce cri percera les nuës, & parviendra jusqu'au trône de la Majesté (c).

Ÿ. 23. *HOC EST MANDATUM EJUS, UT CREDAMUS, &c.* *Le commandement qu'il nous fait, est de croire au nom de son Fils ; de croire tout ce que l'Evangile nous en apprend ; croire qu'il est le Messie, qu'il est Fils de Dieu, qu'il est Dieu lui-même, & persévérer jusqu'à la fin dans cette créance ; & après cela, de l'aimer, d'imiter son exemple, & d'observer ce qu'il nous a commandé ; & sur tout en nous aimant les uns les autres ; car tout cela est une suite toute naturelle de la foi, lorsqu'elle est sincère, & véritable. En cela consiste toute la perfection du Christianisme.*

Ÿ. 24. *QUI SERVAT MANDATA EJUS, IN ILLO MANET.* *Celui qui garde les commandemens de Dieu, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* Dieu le remplit de son esprit, de sa grace, de son amour ; Dieu est intimement uni à lui, & lui à Dieu. L'union, & le commerce qui peuvent se rencontrer entre l'homme, & Dieu, ne consistent que dans la dépendance, les services, le culte, l'amour, l'obéissance que l'homme

(a) Vide Est. Grot. Cornel.

(b) Galat. IV. 6. Rom. VIII. 15.

(c) Hebr. IV. 16. Eccli. XXXV. 22.

rend à Dieu, & dans les graces dont Dieu prévient l'homme, dans les secours dont il le soutient, dans les promesses qu'il lui fait pour l'autre vie, dans la miséricorde qu'il exerce envers lui dans ce monde, & dans l'amour dont il daigne l'honorer, en le rendant juste, & fidèle. Ce n'est donc pas un commerce d'égal à égal, où l'on se rende réciproquement bien pour bien, amour pour amour. L'homme ne peut rien offrir à Dieu, que ce qu'il a reçu de lui. C'est Dieu qui lui inspire la bonne volonté, le bon esprit, la charité, & tout ce qui peut rendre ses dons agréables aux yeux de son Créateur.

IN HOC SCIMUS QUONIAM MANET IN NOBIS, DE SPIRITU (a), &c. C'est par l'Esprit qu'il nous a donné, que nous savons qu'il demeure en nous (b). Nous ne saurions pas même que Dieu demeure en nous, & nous en lui, que nous sommes ses enfans, & qu'il est notre Pere, si son saint Esprit ne nous rendoit intérieurement témoignage que nous sommes à lui (c): *Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei*. L'amour de Dieu, & du prochain dont nous sommes remplis, est un gage de la présence de son Esprit, & de l'union sainte que nous avons avec le Pere, le Fils, & le Saint Esprit: (d) *Car Dieu est charité, & celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui*. Si vous avez la charité, vous êtes sûr que Dieu demeure en vous, & vous en Dieu, dit saint Augustin (e): *Si enim inveneris te habere charitatem, habes Spiritum Dei, & inhabitaris à totâ Trinitate*. On peut aussi donner ce sens à ce passage: C'est par l'Esprit saint qu'il nous a donné à nous autres Apôtres, que nous savons que Dieu demeure en nous, & que nous sommes inspirés de son Esprit, pour annoncer ses vérités aux hommes.

(a) Εἰς τὸ πνεῦμα. Ex spiritu, &c.

(b) Confer IV. 13. Ἐν τούτῳ γινώσκουμεν ὅτι ἐν αὐτῷ μένομεν... ὅτι ὁ ἐν τῷ πνεύματι αὐτοῦ ὑπομένει ἡμῶν.

(c) Rom. VIII. 16.

(d) I. Joann. IV. 16.

(e) August. in hunc loc.





CHAPITRE IV.

Discernement des esprits. Amour du prochain. Amour de Dieu envers nous ; ses effets. Nous devons l'aimer comme il nous aime. Confiance qu'inspire la charité : elle chasse la crainte. Qui hait son frère , n'aime pas Dieu.

¶ 1. *Clarissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint: quoniam multi pseudo-Propheta exierunt in mundum.*

¶ 1. **M**Es bien-aimez , ne croyez pas à tout esprit ; mais éprouvez si les esprits sont de Dieu. Car plusieurs faux-Prophètes se sont élevez dans le monde.

COMMENTAIRE.

¶ 1. **N**OLITE OMNI SPIRITUI CREDERE. *Ne croyez pas à tout esprit ; mais éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu.* Dans le nouveau, comme dans l'ancien Testament, il y a eu de vrais, & de faux Prophètes. La question étoit de faire le discernement des uns, & des autres. Dans l'ancien Testament, il y avoit plusieurs moyens pour y réussir (a). Par exemple, on reconnoissoit un homme pour vrai Prophète, lorsqu'il étoit appelé à cette fonction d'une manière surnaturelle; lorsque ses prédictions étoient vérifiées par l'événement; lorsqu'il étoit reconnu par un autre vrai Prophète; enfin lorsque sa prophétie étoit soutenue d'un grand désintéressement, d'une parfaite pureté de mœurs, & de doctrine, d'un zèle ardent pour procurer la gloire de Dieu, & pour combattre le vice, & le dérèglement. Tous ces caractères, ou les principaux d'entre eux suffisoient pour assurer les peuples qu'un homme étoit vraiment inspiré de Dieu.

Dans le nouveau Testament, la chose étoit un peu plus difficile, parce que le don de prophétie y étoit plus commun. On y voyoit l'accomplissement littéral de cette prophétie de Joël (b) : *Je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils, & vos filles prophétiseront ; vos jeunes gens auront des visions, & vos vieillards des révélations, & des songes. Je répandrai même mon Esprit sur les esclaves de l'un & de l'autre sexe, & ils prophé-*

(a) Voyez notre Préface générale sur les Prophètes, art. 4. Et Deut. XVIII. 22. Ezech. XXI. 22.

(b) Joël II. 28. Act. II. 16. 17. 18.

2. *In hoc cognoscitur Spiritus Dei : omnis spiritus qui confuetur Jesum Christum in carne venisse , ex Deo est :*

2. Voici à quoi vous reconnoîtrez qu'un esprit est de Dieu. Tout esprit qui confesse que JESUS-CHRIST est venu dans une chair véritable , est de Dieu ;

COMMENTAIRE.

tiseront. Dans une même assemblée , il y avoit d'ordinaire plusieurs personnes qui avoient reçu des dons surnaturels du Saint Esprit. Les uns parloient diverses Langues ; les autres avoient le don d'expliquer les Ecritures : d'autres guérissent les maladies ; & d'autres avoient le *discernement des esprits* (a) : C'étoit à ces personnes qu'on s'en rapportoit dans le doute que quelqu'un fût véritablement inspiré du Saint Esprit (b). Mais lorsque ce moyen manquoit , saint Paul veut qu'on en juge par la doctrine , & par la conduite uniforme de la vie : *Je vous apprens*, dit-il , (c) *qu'un homme inspiré du Saint Esprit , ne dira jamais anathème à Jesus-Christ.* Ainsi & les Simonien , & les Cérinthiens , qui nioient que JESUS-CHRIST fût le Messie , ou qui contestoient sa Divinité , ne devoient pas être écoulez , quelque remplis de l'Esprit de Dieu qu'ils parussent. De plus ceux qui enseignoient une doctrine opposée à celle des vrais Apôtres : *Quand un Ange du Ciel viendrait vous annoncer un autre Evangile que celui que vous avez reçu , qu'il soit anathème* (d).

Saint Jean précautionne donc ici les Fidèles contre les faux Docteurs , & les faux Prophètes. Il veut qu'ils ne prennent pas pour inspiration véritable , tout ce qui en a l'air dans certaines personnes. JESUS-CHRIST , & l'Apôtre saint Paul avoient eu soin de donner les mêmes avis à leurs disciples. Ces avis ne furent jamais plus de saison que dans le premier , & le second siècle de l'Eglise , où tout étoit plein de faux Christs , & de faux Prophètes : *Præcursores Anti-Christi , Spiritus* , comme les appelle Tertullien (e). Saint Jean nous montre dans les deux versets suivans les règles pour les distinguer.

¶ 2. *IN HOC COGNOSCITUR* (f) *SPIRITUS DEI.* *Voici à quoi vous connoîtrez qu'un esprit est de Dieu : Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans une chair véritable , est de Dieu.* Simon le Magicien nioit nettement que JESUS-CHRIST fût le Messie. Il se prétendoit lui-même être le Christ (g). Cérinthe divisoit Jesus du Christ (h) , &

(a) 1. Cor. XII. 10.

(b) 1. Cor. XIV. 29.

(c) 1. Cor. XII. 3.

(d) Galat. I. 8.

(e) Tertull. lib. 5. contra Marcion. cap. 16.

(f) Græc. *ἐν τούτῳ γινώσκεται.* *In hoc cog-*

noscitis. Alii : *ἐν τούτῳ γινώσκεται.* *Ecce plures.* Quid. *Γινώσκεται.* Steph. 17.

(g) Iren. lib. 2. cap. 20. August. de hæres. 5. Epiphani. hæres. 21.

(h) Epiphani. hæres. 28. cap. 1. Iren. lib. 2. cap. 25.

3. *Et omnis spiritus, qui solvit Jesum: ex Deo non est; & hic est Anti-Christus, de quo audistis quoniam venit, & nunc jam in mundo est.*

3. Et tout esprit qui divise J E S U S-CHRIST, n'est point de Dieu: & c'est-là l'Ante-Christ, dont vous avez ouï dire qu'il doit venir; & il est déjà dans le monde.

COMMENTAIRE.

disoit que Jesus étoit un pur homme, né comme les autres de Joseph, & de Marie; que le Christ du Dieu souverain, c'est-à-dire, le Saint Esprit, selon saint Epiphane, étoit descendu sur lui en forme de colombe, lui avoit révélé le nom du Pere, qui étoit encore inconnu; & que c'étoit par la vertu de Christ que Jesus avoit fait tous ses miracles: Que Jesus avoit souffert, & étoit ressuscité; mais que le Christ l'avoit quitté, & étoit remonté dans sa plénitude, sans rien souffrir. Voilà celui que saint Jean désigne ici v. 3. *Tout Esprit qui divise Jesus-Christ, n'est point de Dieu.* Les Gnostiques, & les Docètes, ou Apparens soutenoient que J E S U S-CHRIST n'étoit né, n'étoit mort, & n'étoit ressuscité qu'en apparence (a). Tous ces hérétiques avoient commencé à paroître lorsque saint Jean écrivit cette Epître. Il soutient que quelques inspirez que ces hérétiques parussent, que quelques prodiges qu'ils fissent, on n'y devoit avoir aucun égard; mais qu'il falloit leur dire anathème.

v. 3. OMNIS SPIRITUS QUI SOLVIT JESUM, EX DEO NON EST. *Tout Esprit qui divise Jesus-Christ, n'est point de Dieu.* Ou plutôt: Tout prétendu Prophète qui distingue Jesus, du Christ, comme nous l'avons expliqué sur le verset précédent, n'est point un Esprit de Dieu; c'est un Esprit de ténèbres. *Solvere Jesum*, peut marquer ou détruire J E S U S-CHRIST, & sa doctrine; ou séparer son union hypostatique; dire que Jesus n'est pas le Christ, ou que J E S U S-CHRIST n'est pas Dieu, ou que J E S U S-CHRIST n'est né, n'est mort, n'est ressuscité qu'en apparence; en un mot diviser ce qui n'est qu'un en sa personne.

Les Exemplaires Grecs (b) sont différens de la Vulgate. Ils portent: *Et tout Esprit qui ne confesse point que Jesus-Christ est venu dans la chair, n'est pas de Dieu.* On voit cette Leçon d'une manière uniforme dans tous les Exemplaires Grecs, dans le Syriaque, dans l'Arabe, dans l'Ethiopien, dans saint Irénée (c), dans saint Polycarpe (d) disciple de saint Jean l'Evangéliste, dans saint Cyprien (e), dans Théodoret. Mais la Leçon de la Vulgate: *Tout Esprit qui divise Jesus, n'est point de Dieu*, se voyoit,

(a) Clemens Alex. lib. 7. Strom. & Theodoret. haret. Fabul. pag. 188.

(b) καὶ πᾶν πνεῦμα ὃ μὴ ὁμολογῇ τὸν ἱησοῦν χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα, ἐν τῷ θεῷ ἐστὶν ἄψευδος.

(c) Iren. lib. 3. cap. 18.

(d) Polycarp. Ep. ad Philipp. §. 7.

(e) Cyprian. lib. 2. ad Quirin. §. 32.

dit Socrate (a), dans les anciens Livres. On la remarque dans saint Cyrille de Jerusalem (b), dans saint Léon (c), dans saint Prosper (d), dans Cassien (e), dans Bède (f). Fulbert de Chartres (g) dit que les hérétiques avoient effacé cet endroit de l'Épître de saint Jean. Saint Irénée (h), Tertulien (i), saint Ambroise (k), saint Augustin (l), Lucifer de Cagliari (m), suivent la Leçon de la Vulgate. Tertulien (n), saint Augustin (o), & saint Fulgence (p) reconnoissent aussi la Leçon du Grec, & la citent aussi bien que celle de la Vulgate.

Les Critiques sont partagez sur le choix que l'on doit faire entre ces deux Textes. Les uns (q) les admettent tous deux ; & certes on ne peut douter de leur antiquité, puisqu'on les trouve l'un & l'autre dans de très-anciens Auteurs, ou ensemble, comme dans Tertulien, dans saint Augustin, & dans saint Fulgence ; ou séparément, comme on l'a vu dans le dénombrement que nous venons de faire. D'autres préfèrent la Version de la Vulgate. Elle est admirable contre les Gnostiques, & les Célestins, qui divisoient JESUS-CHRIST. Enfin d'autres (r) la tiennent pour suspecte, pour cela même qu'elle est trop formellement contraire à ces hérétiques. Ils conjecturent qu'ayant d'abord été mise en marge, elle fut bien-tôt reçue dans le Texte, premièrement avec l'ancienne Leçon, & enfin seule, dans les Exemplaires Latins, qui supprimèrent l'ancienne, & véritable Leçon du Grec. Saint Polycarpe qui ne reconnoît que la Leçon de nos Exemplaires Grecs, donne un grand poids à ce sentiment. Il étoit disciple de saint Jean, & pouvoit savoir mieux qu'un autre quelle étoit la vraie Leçon de son Texte.

HIC EST ANTI-CHRISTUS. C'est-là l'Ante-Christ, dont vous avez dû dire qu'il doit venir. Le Grec (s) : Cela appartient à l'Ante-Christ ; ou, c'est-là ce qui appartient à l'Ante-Christ. Ces sentimens sont ceux des précurseurs de l'Ante-Christ ; ils sont dignes de cet ennemi capital de JESUS-CHRIST. L'Ante-Christ n'enseignera pas autre chose que ce qu'enseignent ces hérétiques, que JESUS-CHRIST n'est pas le Messie, qu'il n'est pas Dieu, qu'il est un pur homme ; que lui-même est le Christ.

(a) Socrat. Hist. Eccles. lib. 7. cap. 32.
Παν συνδυμα ὁ λαὸς τὸν Ἰησοῦν, ὃν τὸ Θεὸς ἔκ
ἔστη.

(b) Cyrill. Jerosol. de Fide ad Reginas.

(c) Leo Magn. Ep. x. ad Flavian.

(d) S. Prosper. lib. 1. cap. 23. de Vocat. Gent.

(e) Cassian. l. 5. de Incarn. cap. 10.

(f) Bede Comment. in hunc loc.

(g) Fulbert. Carnot. Ep. 1.

(h) Iren. lib. 3. cap. 18.

(i) Tertull. lib. de Carne Christi, cap. 24. &
lib. 3. contra Marcion. cap. 8.

(k) Ambros. lib. 1. de Vocat. Gent. cap. 8.

(l) August. Tract. 6. in hanc Epist.

(m) Lucifer. Calarit. pag. 280.

(n) Tertull. de Carne Christi, cap. 14. & lib.
5. contra Marcion. cap. 16.

(o) Aug. in hunc locum.

(p) Fulgent. ad Trasimund. lib. 1. cap. 5. &
lib. de Incarn. Christi, cap. 9.

(q) Vide Zeger. & Luc. Brugenf. Est.

(r) Vide Grot. hic. & Mill. Var. Lect. in hunc
locum.

(s) Τὸτο ἐστὶ τὸ τὸ Ἀντιχρίστου. Alii: Τὸτο
ἐστὶ τὸ Ἀντιχρίστου. Velef. οὗτος ἐστὶ ὁ Ἀντι-
χρίστου. Ita Copht. & Vulg.

4. *Vos ex Deo estis, filioli, & vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo.*

5. *Ipsi de mundo sunt: Ideò de mundo loquantur, & mundus eos audit:*

4. Mes petits enfans, vous l'avez vaincu; vous qui êtes de Dieu, parce que celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde.

5. Ils sont du monde, c'est pourquoi ils parlent selon l'esprit du monde; & le monde les écoute.

COMMENTAIRE.

C'est ce qu'enseignoit Simon le Magicien. *Vous avez ouï dire que l'Ante-Christ viendrait dans le monde?* il doit venir en effet, & paroître en personne à la fin des siècles: mais *il est déjà venu* en esprit & en figure dans la personne de ces faux Prophètes. Comme Jean-Baptiste étoit Elie en esprit & en vertu (a), ces gens sont des Ante-Christes en esprit & en malice (b).

¶ 4. *VOS EX DEO ESTIS, ET VICISTIS EUM.* *Vous l'avez vaincu* cet Ante-Christ, *vous qui êtes de Dieu*, vous qui êtes les enfans du Pere; & les fidèles disciples du Fils. Le Grec (c): *Vous êtes de Dieu, & vous les avez vaincus*, ces faux Prophètes, ces précurseurs de l'Ante-Christ. Et comment les avez-vous vaincus? *Parce que celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde.* Ce n'est pas par vos propres forces, mais par la vertu de celui qui habite en vous; par la vertu de Dieu, & par l'onction du Saint-Esprit, qui est plus fort & plus puissant que toute la malice du Démon, que vous avez anéanti la force de ces faux Prophètes. C'est par la grace, par la vérité, par la justice que l'on vient à bout de ces sortes d'ennemis.

¶ 5. *IPSI DE MUNDO SUNT.* *Ils sont du monde*; ils appartiennent au monde; ils sont pleins de son esprit; ils suivent ses maximes; *le monde les écoute*, Simon, Cérinthe, & les autres faux Docteurs ne cherchoient que les aises de la vie; ils faisoient leur Dieu de leur ventre; ils étoient ennemis de la Croix de JESUS-CHRIST (d); ils évitoient les persécutions, flattoient leurs auditeurs, & permettoient à leurs disciples toutes sortes de plaisirs honteux (e). Ainsi il n'étoit pas surprenant que le monde les écoutât, & les suivit.

¶ 6. *NOS EX DEO SUMUS.* *Nous sommes de Dieu*; nous lui appartenons, nous sommes remplis de son Esprit; *& celui qui connoît Dieu, nous écoute.* Celui qui a société avec Dieu, & qui est enfant de lumière;

(a) *Matth. II. 14. XVII. 10. 11. 12. Luc. I. 17.*

(b) *Vide Est. Grot. Men. Alios.*

(c) *Υμεις ον τω θεω ισα ειναι κατε αυτους.*
Quidam Vulg. libri; Vicistis eos. August. Vicistis eum.

(d) *Philipp. III. 18.*

(e) *Epiphan. heres. 21. Iren. lib. 1. cap. 20: Origen. contra Cels. lib. 6.*

celui

2. Nos ex Deo sumus. Qui novit Deum, audit nos : qui non est ex Deo, non audit nos : in hoc cognoscimus Spiritum veritatis, & spiritum erroris.

7. Charissimi, diligamus nos invicem : quia charitas ex Deo est. Et omnis qui diligit, ex Deo natus est, & cognoscit Deum.

6. Mais pour nous, nous sommes de Dieu. Celui qui connoît Dieu, nous écoute ; celui qui n'est point de Dieu, ne nous écoute point. C'est par là que nous connoissons l'esprit de vérité, & l'esprit d'erreur.

7. Mes bien-amez, aimons-nous les uns les autres : car l'amour & la charité sont de Dieu, & tout homme qui aime, est né de Dieu, & il connoît Dieu.

COMMENTAIRE.

celui à qui Dieu a ouvert le cœur, & à qui il a donné l'esprit d'intelligence, écoute la voix des Apôtres, demeure dans la foi qu'il a reçue d'eux. Comparez ce que dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile (a) : *Qui ex Deo est, verba Dei audit, &c.*

IN HOC (b) COGNOSCIMUS SPIRITUM VERITATIS, ET SPIRITUM ERRORIS. C'est par-là que nous connoissons l'esprit de vérité, & l'esprit d'erreur. C'est par l'onction intérieure du Saint-Esprit ; & par la société que nous avons avec Dieu, à qui nous appartenons, que nous discernons l'Esprit de vérité qui nous parle intérieurement, ou qui parle par la bouche des Apôtres, de l'Esprit d'erreur qui parle par celle des Hérétiques & des faux Docteurs. C'est Dieu qui par sa miséricorde nous donne du goût pour les choses du Ciel, & pour les vérités de son Evangile, & qui nous éclaire intérieurement, pour découvrir les surprises de ces ennemis de JESUS CHRIST. C'est lui qui fait que nous écoutons nos Pasteurs, qui sont remplis de l'Esprit de Dieu, & que nous avons horreur des profanes nouveautez des Ante-Christes.

¶ 7. DILIGAMUS NOS INVICEM; QUIA CHARITAS EX DEO EST. Aimons-nous les uns les autres ; car la charité est de Dieu. Il revient à ce qu'il avoit commencé au Chapitre précédent, §. 23. Ayons les uns pour les autres une charité tendre & sincère ; demeurons unis dans les mêmes sentimens & dans la même foi ; car la charité est un don de Dieu. Quiconque a la charité, porte le caractère des enfans de Dieu, & est rempli de la vraie lumière du Saint-Esprit. *Tout homme qui aime Dieu, & son prochain, est né de Dieu, & il connoît Dieu.* Il fait voir qu'il le connoît réellement & véritablement. Celui au contraire qui n'a pas la charité, ne peut pas dire qu'il connoisse Dieu ; car comment le connoître sans l'aimer, & comment l'aimer sans observer ce qu'ils nous recommandent le plus, qui est la charité envers nos freres ? §. 8. *Qui non diligit, non novit Deum.*

(a) Joan. VIII. 47.

(b) Græc. τῆς τέτης. Ex hoc. Alii : τῆς τέτης. In hoc.

8. *Qui non diligit, non novit Deum : quoniam Deus charitas est.*

9. *In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum.*

10. *In hoc est charitas : non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, & misit Filium suum propitiationem pro peccatis nostris.*

8. Celui qui n'aime point, ne connoît point Dieu : car Dieu est amour.

9. C'est en cela que Dieu a fait paroître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.

10. Et cet amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu ; mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, & qui a envoyé son Fils, comme la victime de propitiation pour nos péchés.

COMMENTAIRE.

¶ 8. DEUS CHARITAS EST. *Dieu est amour* ; il est plein de bonté pour nous ; il nous aime d'une manière tendre, & efficace. Tout ce qu'il fait pour nous, nous prouve son amour infini. On dit d'un homme sage, qu'il est sagesse (a) ; d'un homme gracieux, qu'il est toute grace ; d'une belle personne, qu'elle est la beauté même. Ainsi on peut dire de Dieu, qu'il est toute bonté, toute charité, toute miséricorde : *Deus meus : misericordia mea* (b). On peut dire aussi d'une manière théologique, que Dieu est la charité essentielle ; car dans Dieu les qualitez ne diffèrent point de la substance (c). Enfin comme le Sage a dit que *craindre Dieu, & observer ses commandemens, étoit tout l'homme* (d) ; pour dire que tous les devoirs de l'homme consistoient à craindre, & à adorer Dieu ; ainsi *Dieu est charité*, peut marquer que tout ce que Dieu fait envers l'homme, est un épanchement de sa charité, & de sa miséricorde.

¶ 9. IN HOC APPARUIT CHARITAS DEI IN NOBIS. *C'est en cela que Dieu a fait paroître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique.* Pour prouver que Dieu est toute charité, il n'en faut point d'autre matque que ce qu'il a fait, en nous donnant son Fils, *afin que nous vivions par lui.* Nous étions morts par le péché ; nous étions les justes objets de la colère de Dieu ; notre premier pere avoit violé ses ordres ; nous étions complices, & imitateurs de sa prévarication ; Dieu sans avoir égard à tout cela, nous a envoyé son Fils, qui s'est incarné, & qui a donné sa vie pour nous sauver, & pour nous réconcilier à son Pere.

¶ 10. NON QUASI NOS DILEXERIMUS DEUM. *Ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu.* On pourroit s'imaginer que Dieu auroit trouvé

(a) Terent. Tu tantus quantus nil nisi sapien-

(b) Psal. LVIII. 18.

(c) Vide Est. Sic.

(d) Eccl. XII. 23.

11. *Charissimi, si sic Deus dilexit nos: & nos debemus alterutrum diligere.*

12. *Deum nemo vidit unquam. Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, & charitas ejus in nobis perfecta est.*

11. Mes bien-amez, si Dieu nous a aimez de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres.

12. Nul homme n'a jamais vu Dieu. Que si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, & son amour est parfait en nous.

COM M E N T A I R E.

en nous quelque chose d'aimable, ou que nous aurions fait quelque démarche vers lui pour le chercher: mais la charité a été purement gratuite. Nous étions ses ennemis, nous l'offensions lorsqu'il a pensé à nous: (a) *commendat Deus charitatem suam in nobis, quoniam cum adhuc peccatores essemus secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.* Qu'avions-nous fait pour mériter qu'il nous distinguât par sa vocation, & qu'il nous mit au nombre de ses enfans, & dans son Eglise? *Si pigri eramus ad amandum, non simus pigri ad redamandum* (b).

¶ 11. SI SIC DEUS DILEXIT NOS. Si Dieu nous a aimez de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres. Dieu nous a aimez, tout ennemis que nous lui étions, nous devons donc à son exemple aimer nos freres, quand même ils nous feroient contraires (c): *Soyez les imitateurs de Dieu, & demeurez dans la charité, comme Jesus-Christ nous a aimez, & s'est livré pour être une hostie pure, & sans tache, afin de nous réconcilier avec Dieu.* De plus si Dieu nous a tant aimez, il est bien juste que nous aimions ceux qu'il a aimez comme nous, & ceux qu'il nous commande d'aimer pour l'amour de lui. Puisque nous ne lui pouvons rien rendre, au moins aimons ceux qu'il a substituez en sa place: aimons ses amis, ses serviteurs, ses créatures. Il nous a dit qu'il tiendrait fait à lui-même, ce que l'on auroit fait pour lui au moindre des siens (d).

¶ 12. DEUM NEMO VIDIT UNQUAM. Nul homme n'a jamais vu Dieu. Vous nous excitez à aimer Dieu; & comment pouvons-nous aimer ce que nous ne voyons point? Vous l'aimez, & vous le voyez dans vos freres (e). Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, nous le possédons, nous le connoissons, nous le goûtons, & son amour est parfait en nous. Nous l'aimons véritablement, & efficacement, en obéissant à ce qu'il nous commande, & en imitant sa charité envers notre prochain. La parfaite charité consiste à aimer Dieu sur toutes choses, & son prochain comme soi-même. L'un est une suite de l'autre.

(a) Rom. v. 8.
(b) Augustin. hic.
(c) Ephef. v. 1. 2.

(d) Matth. xxv. 40.
(e) Vide Menoch. Tir. Alios maxime Augustin. hic.

13. *In hoc cognoscimus quoniam in eo manemus, & ipse in nobis: quoniam de Spiritu suo dedit nobis.*

14. *Et nos vidimus, & testificamur, quoniam Pater misit Filium suum Salvatorem mundi.*

15. *Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, & ipse in Deo.*

13. Ce qui nous fait connoître que nous demeurons en lui, & lui en nous, est qu'il nous a rendus participans de son Esprit.

14. Nous en avons été témoins, & nous en rendons témoignage, que le Pere a envoyé son Fils, pour être le Sauveur du monde.

15. Quiconque confessera que Jesus est le Fils de Dieu, Dieu demeurera en lui; & lui en Dieu.

COMMENTAIRE.

Nous aimons notre prochain, & nos ennemis mêmes, parce que nous aimons Dieu; & l'amour que nous avons pour eux, est perfectionné par celui que nous avons pour Dieu. Ces deux amours sont comme deux tiges, qui sortent de la même racine.

ψ. 13. QUONIAM DE SPIRITU SUO DEDIT NOBIS. *Il nous a rendus participans de son Esprit.* C'est par-là que nous connoissons que nous demeurons en lui, & lui en nous. Celui qui a l'Esprit de Dieu, demeure en Dieu, & Dieu demeure en lui. Or nous avons reçu l'Esprit de Dieu, sa grace, son amour; nous demeurons donc en Dieu, & Dieu demeure en nous. L'amour fait que les deux amis n'ont, pour ainsi dire, qu'un même esprit, qu'une même ame. Or nous n'avons qu'un même esprit avec Dieu; nous lui sommes donc liez par les liens les plus tendres, & les plus étroits (a): *Qui adharet Deo, unus spiritus est.*

ψ. 14. NOS VIDIMUS, ET TESTIFICAMUR. *Nous en avons été témoins, & nous en rendons témoignage, que le Pere a envoyé son Fils.* Ce que je vous ai dit ci-devant, ψ. 9. que Dieu nous avoit envoyé son Fils pour nous sauver, je le sai, je l'ai vû, j'en rends témoignage. Je ne vous prêche point de doctes fables, ni de chimériques visions, comme font les faux Prophètes, & ces mauvais Docteurs Simon, & Cérinthe, dont je vous ai parlé ci-devant. Nous ne disons que ce que nous savons. Voyez ci-devant Chap. 1. ψ. 1. & 2. Petri 1. 16. Savoir, que JESUS-CHRIST est venu en ce monde pour être le Sauveur: *Misit Filium suum Salvatorem mundi.* Ce qui est bien éloigné de l'erreur de Simon, qui prétendoit être le Christ, & qui se donnoit comme rival du Sauveur, dont il nioit & la Divinité, & la qualité de Messie.

ψ. 15. QUISQUIS CONFESSUS FUERIT. *Quiconque confessera que Jesus est le Fils de Dieu; qui croira fermement cette vérité, & qui vivra d'une manière proportionnée à sa créance; qui aura une foi vive & an-*

(a). 1. Cor. XII,

16. *Et nos cognovimus, & credidimus charitati, quam habet Deus in nobis. Deus charitas est; & qui manet, in charitate, in Deo manet, & Deus in eo.*

17. *In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum, ut fiduciam habeamus in die judicii, quia sicut ille est, & nos sumus in hoc mundo.*

16. Et nous avons connu & crû par la foi, l'amour que Dieu a pour nous. Dieu est amour; ainsi quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu, & Dieu demeure en lui.

17. L'amour de Dieu est donc parfait en nous, lorsque nous rendant en ce monde tels qu'il est lui-même, il nous remplit de confiance pour le jour du jugement.

COMMENTAIRE.

mée par la charité, *Dieu demeurera en lui, & lui en Dieu.* Il faut donc la foi, selon ce verset, & la charité, selon les versets précédens, pour mériter que Dieu demeure en nous, & nous en lui. La foi ne suffit donc pas sans les bonnes œuvres, comme le vouloit Simon le Magicien (a). Il faut croire en JESUS-CHRIST, l'aimer, aimer son prochain, & vivre suivant les maximes de l'Evangile.

¶ 16. NOS COGNOVIMUS, ET CREDIDIMUS CHARITATI. *Nous avons connu, & cru l'amour que Dieu a pour nous.* Ce que je vous ai dit de l'amour que Dieu a eu pour nous, nous l'avons connu & appris de JESUS-CHRIST même, qui nous l'a révélé; nous l'avons crû, nous en avons vu les effets, nous l'avons prêché, nous lui rendons témoignage, & nous savons que *Dieu est charité, & que quiconque demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* Si Dieu nous aime, nous aimons Dieu. Ce n'est pas nous qui l'aimons les premiers. Dans les amitez mondaines, nous trouvons, ou nous supposons dans les objets que nous aimons, des qualitez aimables; nous ne les y mettons pas. Dans l'amour que Dieu a pour nous, c'est le contraire. Pour pouvoir nous aimer, il faut qu'il nous rende dignes de son amour; & pour que nous l'aimions, il doit mettre dans nous sa grâce & son amour, & nous donner cette lumière & ce penchant qui nous le font connoître, & aimer. La charité est Dieu, & un don de Dieu; son amour produit en nous l'amour de lui-même: *Charitas est Deus, & Dei donum; charitas dat charitatem* (b). Il ne nous aime jamais en vain; & le premier effet de son amour pour nous, est de nous inspirer de l'amour pour lui. Nous pouvons aimer les créatures, sans en être aimez; nous n'aimons jamais Dieu qu'il ne nous aime.

¶ 17. IN HOC PERFECTA EST CHARITAS DEI NOBISCUM.

(a) Epiphani. hares. 21. Iren. lib. 1. cap. 20. August. hares.

(b) Bernard. Ep. xl.

18. *Timor non est in charitate: sed perfecta charitas foras mittit timorem: quoniam timor poenam habet, qui autem timet, non est perfectus in charitate.*

19. *Nis ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.*

18. La crainte ne se trouve point avec la charité; mais la charité parfaite chasse la crainte: car la crainte est accompagnée de peine, & celui qui craint, n'est point parfait dans la charité.

19. Aimons donc Dieu, puisque c'est lui qui nous a aimez le premier.

COMMENTAIRE.

L'amour de Dieu est donc parfait en nous, lorsqu'il nous rend en ce monde tel qu'il est lui-même. Et comment pouvons nous devenir semblables à Dieu en ce monde? En ce que nous sommes remplis de son Esprit, & de son amour, & que nous imitons sa bonté envers tous les hommes, par les secours que nous leur rendons, & par les marques de tendresse que nous leur donnons indifféremment, soit qu'ils soient amis, ou ennemis, prochains, ou étrangers; à l'imitation du Père Céleste, qui fait lever son soleil sur les bons, & sur les méchans (a). De plus l'amour de Dieu nous transforme en quelque sorte en lui; il nous inspire les mêmes sentimens, les mêmes inclinations; il fait que nous ne vivons qu'en Dieu, que de Dieu, que pour Dieu. Nous ne sommes plus sensibles qu'à sa gloire, qu'à ses intérêts, qu'à son amour; & étant dans cet état, comment ne serions-nous pas remplis de confiance pour le jour du Jugement? Dieu pourroit-il condamner des actions faites dans sa charité; ou livrer aux flammes de l'enfer, un cœur rempli de son amour?

ψ. 18. *TIMOR NON EST IN CHARITATE. La crainte ne se trouve point avec la charité; mais la charité parfaite chasse la crainte.* Il est impossible qu'aimant Dieu de tout notre cœur, & notre prochain comme nous-mêmes, nous soyons saisis de crainte à la vûe de ses Jugemens, & que nous tremblions devant lui comme des esclaves. Son amour nous inspire une parfaite confiance; & nous avons lieu d'espérer qu'il nous comblera de ses biens, comme il nous l'a promis (b).

D'autres (c) expliquent cette crainte qui est bannie par la charité, de la crainte servile, qui fait que l'on sert Dieu plutôt dans la crainte de la damnation, que pour l'amour de Dieu, & de la justice. Lorsqu'on est confirmé dans l'amour de Dieu, on n'agit plus par ces vûes basses, serviles, & intéressées, mais par des motifs supérieurs. La charité ne dé-

(a) Matth. v. 45.

(b) Vatab. Est. Menoc. Vorst. Alli.

(c) August. hic. Sicut videmus per setam intrare linum, quando aliquid sinitur, seta prius

intrat; sed nisi exeat, non succedit linum: sic timor primo occupat mentem, non autem ibi remanet timor, quia idem intravit ut introduceret charitatem.

20. Si quis dixerit quoniam diligo Deum, & fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt, quomodo potest diligere?

20. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu ; & ne laisse pas de haïr son frere, c'est un menteur. Car comment celui qui n'aime pas son frere qu'il voit, peut-il aimer Dieu, qu'il ne voit pas ?

COMMENTAIRE.

truit pas la crainte filiale ; elle la perfectionne. La crainte commence l'ouvrage de notre conversion ; la charité l'achève. La crainte est comme l'éguille qui introduit le fil ; le fil n'entre qu'à mesure que l'éguille sort. La crainte ébranle le cœur, elle le dispose à recevoir la charité. Plus la charité s'augmente, plus la crainte servile diminue : *Quantum charitas crescit, tantum timor decrescit ; & quantum illa fit interior, tantum timor pellitur foras. Major charitas, minor timor*, dit S. Augustin.

Quelques-uns (a) l'expliquent ainsi : La charité chasse la crainte ; le parfait amour de Dieu chasse la crainte de la mort, des persécutions, des outrages. Les Martyrs étant enyvrez de la charité, ont méprisé les tourmens, l'exil, les supplices, la mort même. Mais le premier sens nous paroît mieux lié avec le reste du discours de S. Jean.

TIMOR POENAM HABET. La crainte est accompagnée de peine ; & celui qui craint, n'est point parfait dans la charité. S'il l'étoit, il ne craindrait rien, & ne souffriroit rien ; car où l'on aime, on ne souffre pas (b) : *Ubi amatur aut non laboratur, aut & labor amatur*. L'amour rend aimables & faciles les choses les plus difficiles & les plus odieuses (c). La crainte est toujours pénible. Soit qu'on craigne un mal présent, ou à venir, l'ame n'est point en repos.

¶ 20. SI QUIS DIXERIT. Celui qui dit : J'aime Dieu, & ne laisse pas de haïr son frere, est un menteur. S'il aimoit Dieu, il aimeroit son frere. L'amour de Dieu enferme celui du prochain. Peut-on aimer Dieu, & ne pas aimer ce que Dieu juge digne de son amour, ce qu'il ordonne qu'on aime, ce qui lui appartient ? Comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit point, pendant qu'il haït son frere qu'il voit ? Comment pouvons-nous dire que nous aimons vraiment Dieu que nous ne voyons point, que nous ne connoissons qu'imparfaitement, qui n'a rien qui flatte nos sens, dont la beauté, la perfection, les attraits sont tout intérieurs ; pendant que nous haïssons nos freres créez à l'image de Dieu,

(a) Tertul. Grot. Alii.

(b) August. de Bono viduitatis, cap. 21. n. 26.

(c) August. lib. 22. c. 2. de Morib. Eccl. Cathol. Nihil est tam ferreum atque durum, quod non

amoris igne vincatur. Idem Serm. olim 9. de verbis Domini, nunc 70. cap. 3. Omnia sœva & immania, prorsus facilia, & propè nulla officia amoris.

21. *Et hoc mandatum habemus à Deo : ut qui diligit Deum , diligat & fratrem suum.*

21. Et c'est de Dieu même que nous avons reçu ce commandement : Que celui qui aime Dieu , doit aussi aimer son frere.

COMMENTAIRE.

liez à nous par les liens du sang, de la nature, de la ressemblance, & d'une infinité de besoins réciproques que nous avons les uns des autres? Comment puis-je dire que j'aime Dieu, qui est invisible, si je ne veux pas lui donner des marques sensibles de mon amour, par les services que je rendrai à mes freres, qui sont ses serviteurs & ses créatures, & qu'il me commande d'aimer pour l'amour de lui? *Si frater est, & eum non diligis, quomodo Deum diligis, cujus mandatum contemnis?* dit S. Augustin.

¶ 21. ET HOC MANDATUM HABEMUS A DEO. *C'est de Dieu même que nous avons reçu le commandement de l'aimer, & d'aimer nos freres. Qui suis-je, Seigneur (a), pour me commander de vous aimer, & pour me menacer du souverain malheur, si je ne vous aime point? Hé! n'est-ce pas un assez grand malheur de ne vous aimer pas? De quoi vous peut servir mon amour? Qui est le Roi qui dise à son esclave: Soyons amis, & je vous donne une Province? Le même Dieu qui m'ordonne de l'aimer, m'ordonne aussi d'aimer mon prochain comme moi-même, & me menace de l'enfer, si je le hais, ou si je l'aime mal; c'est-à-dire, ou trop, ou trop peu, ou pour de mauvaises fins.*

(a) *August. lib. 1. Confess. cap. 5. Quid tibi irascaris mihi, & minaris ingentes misérias? sum ipse ut amari te jubeas à me, & nisi faciam, Parva ne ipsa est, si non amem te.*





CHAPITRE V.

Amour de Dieu & du prochain. Commandemens de Dieu aisez. La Foi est victorieuse du monde. Trois témoins de JESUS-CHRIST dans le Ciel, & trois sur la terre. Qui ne croit point en JESUS-CHRIST, fait Dieu menteur. Péché qui cause la mort, & péché qui ne la cause pas. Celui qui est né de Dieu ne pèche point. Le monde est mauvais.

¶. 1. *O* MNIS qui credit, quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. Et omnis qui diligit eum qui genuit, diligit & eum qui natus est ex eo.

2. *In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cum Deum diligamus, & mandata ejus faciamus.*

¶. 1. *Q* Uiconque croit que JESUS est le CHRIST, est né de Dieu; & quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui a été engendré.

2. Nous connoissons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu; & que nous gardons ses commandemens;

COMMENTAIRE.

¶. 1. *O* MNIS QUI CREDIT, QUONIAM JESUS EST CHRISTUS. *Quiconque croit que Jesus est le Christ, est né de Dieu;* Il est dans la vraie Foy, dans la vraie Eglise, du nombre des enfans de Dieu. Fort différent des Simonien, des Cérinthien, & des autres hérétiques, qui sont hors de l'Eglise, & qui sont les enfans du démon, & du mensonge. Saint Jean oppose ici les Fidèles aux hérétiques. Il désigne les premiers sous le nom d'enfans de Dieu, comme il a désigné ci-devant les autres, sous le nom d'enfans du démon (a), & de suppôts de l'Ante-Christ (b). Il attaque les Simonien, qui nioient que JESUS fût le Messie; & les Cérinthien, qui séparaient JESUS du CHRIST, comme nous l'avons montré.

QUI DILIGIT EUM QUI GENUIT. Quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré. Qui aime le Pere, aime le Fils. Qui aime le Pere Eternel, aime aussi son Verbe; & qui aime son Verbe, aime JESUS-CHRIST, le Verbe fait chair. En vain les hérétiques se vantent d'adorer & d'aimer le Pere; s'ils le connoissoient, & s'ils l'aimoient véritablement, ils aimeroient aussi son Fils, & le reconnoitroient pour ce qu'il est, pour le Messie, pour Dieu, & pour Fils de Dieu.

¶. 2. *IN HOC COGNOSCIMUS QUONIAM DILIGIMUS NATOS*

(a) Chap. III. 8. 10.

(b) Chap. IV. 3.

3. *Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus : & mandata ejus gravia non sunt.*

3. Parce que l'amour que nous avons pour Dieu, consiste à garder ses commandemens ; & ses commandemens ne sont point pénibles.

COMMENTAIRE.

DEL Nous connoissons que nous aimons les enfans de Dieu, lorsque nous connoissons Dieu. Nous faisons voir que nous connoissons vraiment Dieu, non d'une connoissance stérile, & superficielle ; mais d'une connoissance vive & efficace, lorsque pour l'amour de lui, & pour obéir à ses ordres, nous aimons nos freres comme nous-mêmes. L'amour de Dieu, & l'amour du prochain, sont, comme nous l'avons dit, deux tiges qui sortent de la même racine. Quand on voit l'un des deux, on intèrè l'existence de l'autre. Ce sont deux vertus qui ne vont point l'une sans l'autre. On peut en renversant l'ordre des paroles de ce verset, lui donner ce sens : Nous montrons que nous aimons vraiment Dieu si nous aimons les Chrétiens, qui sont ses enfans, ainsi qu'il nous le commande (a).

¶ 3. **HÆC EST ENIM CHARITAS DEI.** Car l'amour que nous avons pour Dieu, consiste à garder ses commandemens. Ou bien : Une marque que nous aimons vraiment Dieu, c'est lorsque nous gardons ses commandemens. Or le second de ses commandemens, est que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes. Si donc nous aimons Dieu comme il faut, nous ne manquerons pas d'aimer aussi notre prochain. Et ne vous plaignez point de l'obligation qu'il vous impose d'aimer vos freres. Ce précepte n'est nullement difficile (b), sur tout après l'exemple qu'il nous a donné, en livrant son Fils pour le salut de tous les hommes, même des plus méchans, & des plus grands pécheurs. Voyez ci-devant Cap. IV. 9. Il y a dans l'amour du prochain une chose qui paroît fort difficile, pour ne pas dire impossible, à l'homme qui ne consulte que son inclination naturelle, c'est le commandement d'aimer ses ennemis. Et c'est apparemment pour prévenir l'objection sur la prétendue impossibilité de ce précepte, que saint Jean dit ici, que les commandemens de Dieu ne sont point pénibles. Ils ne le sont point en effet aux enfans de Dieu, à ceux qui sont remplis de son Esprit, & qui regardent dans leur prochain, l'image de Dieu, le caractère du Christianisme, l'amour que Dieu a eu pour eux, & le com-

(a) Vide Grot. hic.

(b) August. de Nat. & Grat. cap. 69. Quomodo enim grave est, cum sit dilectionis man-

datum? Aut enim quisque non diligit & grave est; Aut diligit, & grave esse non potest.

4. *Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum: & hæc est victoria, qua vincit mundum, fides nostra.*

4. Car tous ceux qui sont nez de Dieu, sont victorieux du monde; & cette victoire par laquelle le monde est vaincu, est l'effet de notre foi.

COMMENTAIRE.

mandement qu'il fait de les aimer. Ces considérations lèvent toutes les difficultez que la nature oppose à ce précepte.

Les Interprètes (a) prennent d'ordinaire ces paroles : *Les commandemens de Dieu ne sont pas pénibles*, dans un sens général; & ils remarquent qu'encore que Dieu commande plusieurs choses très-difficiles à la nature, comme de résister à ses mauvais désirs, de pardonner les injures, d'aimer ses ennemis, de porter sa croix, de mortifier les passions; toutefois ces choses ne sont point pénibles à l'homme, aidé de la grâce, & soutenu de l'amour de Dieu (b). S'il faut combattre les mauvais penchans de la concupiscence, & résister à l'attrait du plaisir; s'il faut souffrir des travaux, & des persécutions; l'onction du Saint Esprit fait trouver tout cela agréable à ceux qui en sont remplis. Il ne faut que voir ce que saint Paul dit de lui-même (c), & ce que nous voyons tous les jours pratiquer par des personnes de piété.

¶ 4. OMNE QUOD NATUM EST (d) EX DEO, VINCIT MUNDUM. *Tous ceux qui sont nez de Dieu; tous les enfans de Dieu, les vrais Chrétiens, sont victorieux du monde.* Et comment remportent-ils cette victoire? *Par leur foi.* Le monde inspire la vengeance, la haine des ennemis, l'amour des richesses, & des commoditez de la vie. La foi des Chrétiens leur inspire des sentimens tout contraires, de pardonner les injures, d'aimer nos ennemis, de prier pour ceux qui nous persécutent, de souffrir volontiers les privations des choses mêmes nécessaires, pour mériter les récompenses éternelles. La foi animée par la charité, nous soutient dans nos traverses, nous console dans nos peines, nous fortifie dans nos souffrances, & nous propose des biens certains, & d'un prix infini. Elle peut tout avec JESUS-CHRIST, qui est toute sa force (e). C'est par la foi que les Saints de l'ancien Testament, & que les Martyrs du nouveau ont opéré tant de prodiges, & ont acquis tant de gloire par leurs actions, & par leurs souffrances (f).

(a) Est. Grot. Cornel. Menec. &c.

(b) Matth. XI. 30. *Fugum enim meum suave est, & onus meum leve.*

(c) Rom. VII. 38. & 2. Cor. IV. 17.

(d) Πάντες οὗτοι γεννημένοι. *Alii: Πάντες οὗτοι.*

ιστορος. *Omnis qui natus est ex Deo. Ita Steph. d. Syr. Arab.*

(e) Philipp. IV. 3.

(f) Hebr. XI. *per totam.*

5. *Quis est, qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?*

5. Qui est celui qui est victorieux du monde, sinon celui qui croit que Jesus est le Fils de Dieu?

6. *Hic est, qui venit per aquam & sanguinem, Jesus Christus : non in aqua solum, sed in aqua & sanguine. Et Spiritus est, qui testificatur, quoniam Christus est veritas.*

6. C'est ce même JESUS-CHRIST qui est venu avec l'eau & avec le sang ; non seulement avec l'eau ; mais avec l'eau & avec le sang. Et c'est l'Esprit qui rend témoignage que JESUS-CHRIST est la vérité.

COMMENTAIRE.

¶ 5. *QUIS EST QUI VINCIT MUNDUM ?* *Qui est celui qui est victorieux du monde ?* De peur qu'on ne s'imaginât que tout homme fidèle, tout Chrétien étoit victorieux du monde, il se corrige, & dit ; qu'il n'y a que ceux qui croient que JESUS est le Fils de Dieu. Les Juifs croient en Dieu ; mais ils ne croient point en JESUS-CHRIST. Simon dit qu'il est lui-même le Christ. Cérinthe nie que Jesus & le Christ soient une même personne. Les Gnostiques veulent que JESUS-CHRIST, n'ait paru, & ne soit mort qu'en apparence. Aucun de ces gens n'a la foi par laquelle on devient victorieux du monde. Leur foi est fausse, & n'est point de Dieu ; elle n'est point un don du Saint Esprit, elle n'en est point animée.

¶ 6. *HIC EST QUI VENIT PER AQUAM, ET SANGUINEM.* *C'est ce même Jesus-Christ qui est venu avec l'eau, & avec le sang.* JESUS-CHRIST le véritable objet de notre foi, n'est point venu seulement en apparence ; c'étoit un vrai homme, & un vrai Dieu ; les deux natures, la divine, & l'humaine, étoient en lui vraiment, & réellement réunies en une seule personne. Je suis témoin de la vérité de sa chair, & de sa nature humaine. Un phantôme n'a ni chair, ni os, ni sang, ni autre liqueur dans son corps ; & j'étois présent sur le Calvaire, lorsque le côté de JESUS-CHRIST ayant été ouvert, il en sortit du sang, & de l'eau (a). Il y avoit plusieurs hérétiques qui soutenoient que JESUS-CHRIST, n'avoit apparu aux hommes qu'en apparence ; que son incarnation, sa naissance, sa mort, sa résurrection n'avoient rien de réel (b). C'est contre eux que saint Jean établit avec tant de soin la vérité de l'incarnation ; & c'est apparemment à eux qu'il fait attention dans cet endroit.

D'autres (c) croient que saint Jean veut marquer ici l'eau du Baptême.

(a) Joan. xix. 34. Unus militum lancea latus ejus aperuit, & continuo exivit sanguis & aqua ; & qui vidit testimonium perhibuit ; & verum est testimonium ejus.

(b) Vide Theodoret. hares. Praef. pag. 122. Clem. Strom. lib. 7. pag. 765.

(c) Est. Men. Cornel. Alii plures.

me, & le sang que JESUS-CHRIST a répandu pour nous. Par l'eau du Baptême, il nous purifie de nos péchez; par son sang, il nous réconcilie à Dieu. En cela il étoit différent de Jean Baptiste, qui n'étoit venu que dans l'eau; c'est-à-dire, avec le seul Baptême de l'eau; au lieu que JESUS-CHRIST étoit venu avec l'eau, & avec le sang. L'eau de son Baptême étoit rendue efficace par le mérite de son sang; en sorte qu'en recevant son Baptême, nous sommes en quelque sorte plongez dans son sang (a): D'où vient qu'il ajoute: *Non-seulement avec l'eau, mais avec l'eau, & le sang.*

Quelques-uns (b) croient qu'il fait allusion aux sacrifices de l'ancienne Loi, où se trouvoient toujours l'eau, & le sang; l'eau, pour laver la victime, & les Prêtres; & le sang, pour être répandu au pied de l'Autel. JESUS-CHRIST est donc venu avec l'eau, pour nous purifier dans le Baptême; & avec le sang, pour expier nos péchez. Quelques Exem-
plaires Grecs (c) lisent ici: Il est venu par l'eau, & par le sang, & par l'esprit; ou, par l'eau, par l'esprit, & par le sang. Mais l'esprit paroît superflu en cet endroit; il se trouve immédiatement après.

ET SPIRITUS EST QUI TESTIFICATUR (d). C'est l'Esprit qui rend témoignage que Jesus-Christ est la vérité. Non-seulement l'eau, & le sang qui coulèrent du côté de JESUS après sa mort, nous assurent de la vérité de son incarnation, & de son humanité; mais aussi le Saint Esprit lui a rendu témoignage en plus d'une manière. 1°. Lorsqu'il descendit sur lui à son Baptême en forme de colombe, & que le Pere fit entendre une voix du Ciel, qui dit (e): *Celui-ci est mon Fils bien aimé; écoutez-le.* 2°. Par les miracles qu'il a faits par le doigt, ou par l'Esprit de Dieu. 3°. Par le Paraclet qu'il a envoyé à ses Apôtres, par le moyen duquel il les a éclairés, fortifiés, & changez en d'autres hommes. 4°. Enfin par le Saint Esprit, qui se communiqua d'une manière évidente aux Fidèles par les dons surnaturels dont il les remplit. Tout cela démontre que JESUS-CHRIST est la vérité: Car le Pere, & le Saint Esprit pourroient-ils conspirer à nous tromper, en rendant à un imposteur des témoignages si publics, si sensibles, si authentiques? Or si JESUS-CHRIST n'est pas la vérité, s'il n'est pas le Fils de Dieu, & le Messie, il est le plus grand de tous les imposteurs, & Dieu même est complice de son imposture: ce qui fait honte seulement à penser.

(a) Rom. vi. 3. *Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus.*

(b) Vide Grot.

(c) Græc. impress. *ὁυτος ἐστιν ὁ ἐλθὼν δι' ὕδατος, καὶ αἵματος, καὶ πνεύματος ἁγίου.* Alii: *Δι' ὕδατος, καὶ αἵματος καὶ πνεύματος.* Alex. Cov. 2. Cyrill. Occumen. Copt. Lin.

Pet. 2. Alii: *Δι' ὕδατος, καὶ πνεύματος, καὶ αἵματος.* Steph. d. e. i. Ethiop. Vide Mill. hic.

(d) Græc. *καὶ τὸ πνεῦμα ἐστὶν ὁ μαρτυροῦν.* Ambros. lib. 3. de Spir. S. cap. 11. *Spiritus testimonium.* Ethiop. *In Spiritu sunt qui testis erant.*

(e) Matth. III. 16.

7. *Quoniam tres sunt, qui testimonium dant in Cælo: Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus: & hi tres unum sunt.*

7. Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel: Le Pere, le Verbe, & le Saint-Esprit; & ces trois sont une même chose.

COMMENTAIRE.

Le Grec porte (a): *Et l'Esprit rend témoignage que l'Esprit est la vérité*; ou simplement, *que l'esprit est vérité*; & cette Leçon se remarque dans saint Ambroise (b), & dans l'Auteur du Traité du Baptême des hérétiques, parmi les Oeuvres de saint Cyprien. L'Esprit saint que Dieu a répandu dans nos cœurs, & par lequel il nous a éclairés de sa lumière, & de son inspiration spirituelle, nous rend témoignage au dedans de nous-mêmes, qu'il est vérité; que nous ne sommes point remplis d'un esprit d'erreur, comme les hérétiques, & les faux Prophètes, qui peuvent quelquefois être trompés eux-mêmes, avant que de tromper les autres. Pour nous, nous sommes certains que nous avons reçu le vrai Esprit, l'Esprit de vérité, & que le témoignage qu'il rend intérieurement à la vérité que nous prêchons, est indubitable (c). L'Evangile même est quelquefois appelé vérité. Saint Augustin, saint Leon, Bède, & presque tous les Latins lisent ici comme la Vulgate: *L'Esprit rend témoignage que Jésus-Christ est la vérité.*

Ici finit le Commentaire de Guillaume Estius sur les Epîtres de saint Jean. Ce qui suit a été suppléé par Barthélemy Pierre.

Y. 7. QUONIAM TRES SUNT QUI TESTIMONIUM. Il y a trois choses qui rendent témoignage dans le Ciel; le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit. Nous examinerons dans une Dissertation particulière ce qu'on dit pour, & contre l'authenticité de ce passage, lequel manque dans plusieurs anciens Exemplaires tant Grecs, que Latins. Voici le sens qu'on peut lui donner. Saint Jean pour prouver la vérité de l'incarnation, & de la Divinité du Sauveur, a rapporté dans le verset précédent trois témoignages; celui du sang, celui de l'eau, & celui de l'esprit. Il continue dans celui-ci à prouver cette vérité par trois autres témoignages indubitables; celui du Pere, celui du Verbe, & celui du Saint Esprit, qui tous déposent la même chose. Le nombre des trois en fait de témoignage, est un nombre parfait (d). Il faut donc croire que JÉSUS est vraiment Fils de Dieu, parce qu'il a dans le Ciel trois témoins qui nous en assurent; le Pere qui l'a envoyé, le Verbe qui s'est incarné, le Saint Esprit qui n'est qu'un avec

(a) τὸ πνεῦμα ὅτι τὸ μαρτυρεῖ, ὅτι τὸ
θεοῦ ἐστὶν ἡ ἀλήθεια.

(b) Ambros. lib. 3. de Spiritu, cap. 11.

(c) 1. Cor. III. 6. Qui & idoneos nos fecit mi-

nistros novi Testamenti, non litterâ, sed Spiritu.

(d) Deut. XVII. 6. & XIX. 15. In ore duorum, aut trium testium, stabit omne verbum.

8. Et tres sunt qui testimonium dant in terra : Spiritus , & aqua , & sanguis : & hi tres unum sunt. 8. Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre ; L'esprit, l'eau, & le sang ; & ces trois sont une même chose.

COMMENTAIRE.

le Pere , & le Fils. Le Pere a rendu témoignage à la mission , à l'incarnation , à la Divinité de JESUS-CHRIST , & à sa qualité de Messie , par la voix qu'il fit entendre à son baptême (*a*) , à sa transfiguration (*b*) , & une autrefois dans le Temple devant tout le peuple ; (*c*) & enfin par les miracles qui ont toujours accompagné la prédication de J. C. (*d*)

Le Verbe s'est rendu témoignage à lui-même par l'excellence de sa doctrine , par sa vie toute divine , par ses miracles , par sa passion , par sa résurrection (*e*). Si son témoignage étoit seul , il pourroit paroître suspect ; mais étant accompagné de celui du Pere , & du Saint Esprit , il est irréfutable , comme il le dit lui-même (*f*) : *Si je me rends témoignage à moi-même , mon témoignage n'est pas vrai , du moins je n'exige pas qu'on le reçoive pour vrai ; il y en a un autre qui rend témoignage de moi , & je sais que son témoignage est vrai . . . Les œuvres que mon Pere m'a données à faire , rendent témoignage de moi ; & mon Pere qui m'a envoyé , a rendu témoignage de moi.*

Enfin le Saint Esprit a rendu témoignage à JESUS-CHRIST , & à la vérité de son incarnation , & à sa Divinité en descendant sur lui à son baptême (*g*) , en descendant sur les Apôtres au jour de la Pentecôte , en se communiquant par sa grace intérieure , par ses dons surnaturels , & par son onction lumineuse à une infinité de Fidèles , & par les miracles qu'il a opérés par JESUS-CHRIST , par ses serviteurs , & par ses Apôtres. Ces trois témoignages du Pere , du Verbe , & du Saint Esprit ne sont qu'un , puisqu'ils conspirent à nous assurer de la même vérité (*h*). Ces trois Personnes divines sont une en nature , & en substance (*i*) , & par conséquent elles ne peuvent être partagées de sentimens , de volonté , & de témoignage : *Et hi tres unum sunt.*

¶ 8. TRES SUNT QUI TESTIMONIUM DANT IN TERRA. Il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre ; l'esprit, l'eau, & le sang, dont on a déjà parlé sur le verset 6. & ces trois sont une même chose. Ces derniers mots ne se lisent point dans plusieurs Manuscrits Latins (*k*).

(*a*) Matth. III. 17.

(*b*) Matth. XVII. 15. Luc. IX. 28.

(*c*) Joan. XII. 29.

(*d*) Joan. V. 19. VIII. 18. 54. X. 25. 37. 38.

(*e*) Vide Joan. V. 17. X. 24. XIX. 7.

(*f*) Joan. V. 31. 32. 37.

(*g*) Matth. III. 16. Joan. I. 32. 33. 34.

(*h*) Vat. Erasmi. Gemar. Jac. Capell.

(*i*) Barth. Petri. Cornel. Men. Tir. Zeger. Pisc. Alii passim.

(*k*) Lovanienses 15. Cod. Britannic. apud Mill. alii plures apud Simon. Dissert. Criticæ de MS. N. T.

9. Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est : quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testificatus est de Filio suo.

9. Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est plus grand. Et voilà le témoignage que Dieu même a rendu ; lequel est d'autant plus grand, qu'il le rend en faveur de son Fils.

COMMENTAIRE.

ni dans l'Édition de Complute. S. Thomas dans son Ouvrage sur la Décrétale *De Summa Trinitate*, soutient contre l'Abbé Joachim, qu'on ne les trouve pas dans les vrais Exemplaires ; mais que les Ariens les ont ajoutez, voulant corrompre le sens des mêmes paroles du verset précédent, que les Catholiques expliquoient de l'unité d'essence dans les trois Personnes. D'autres lisent (a) : *Et hi tres unum sunt in Christo Jesu* ; pour éviter qu'on n'entende l'unité de l'eau, du sang, & de l'esprit, dans le même sens que celle du Pere, du Verbe, & du Saint Esprit. Les Exemplaires Grecs lisent uniformément (b) : *Ces trois témoins sont en une même chose* ; ils reviennent au même ; ils rendent un témoignage uniforme sur l'incarnation, & la Divinité du Fils.

Saint Augustin (c), Facundus Evêque d'Hermiane (d), & saint Eucher (e) ont expliqué ce passage, des trois Personnes de la Trinité. L'esprit marque le Pere, parce qu'il est écrit (f) : *Dieu est Esprit*. L'eau marque le Saint Esprit, parce que JESUS-CHRIST a dit (g) qu'il *sortira des fleuves d'eau vive de celui qui recevra son Esprit*. Enfin le sang marque le Sauveur, qui s'est incarné, & qui a pris la chair, & le sang d'un vrai homme. Ces trois Personnes divines n'ont qu'une même essence : *Et hi tres unum sunt*. Quelques Théologiens l'expliquent ainsi : L'esprit, l'eau, & le sang ont rendu témoignage à la vérité de l'incarnation, & de l'humanité de JESUS-CHRIST. Le sang qui sortit de ses playes, l'eau qui sortit de son côté, l'esprit, ou l'ame qu'il rendit à son Pere, *emisit spiritum* : ces trois choses en font qu'un, ne composent qu'un seul homme-Dieu. On peut voir les explications données sur le verset 6. La Divinité, & l'humanité de JESUS-CHRIST sont prouvées non-seulement par le témoignage du Pere, du Verbe, & du Saint Esprit, v. 7. mais aussi par celui de l'esprit, de l'eau, & du sang, v. 8. c'est-à-dire, par l'Esprit saint qui a été donné aux Apôtres, & aux Fidèles ; par l'eau du Baptême que

(a) Clem. Alex. hic, in Latinis Cassiodori ; Ambros. lib. 3. de Spirit. S. cap. 11. Athanas. seu Vigil. Thaps. de Unica Deitate Trinit. & lib. de Fide ad Theophil.

(b) καὶ οἱ τρεῖς ἐν τῷ αὐτῷ. Oecumen. τὸ πρῶτον ἐν τῷ αὐτῷ τῷ Χριστῷ μαρτυροῦνται.

(c) August. lib. 2. contra Maximin. cap. 22.

(d) Facund. Hermian. lib. 1. cap. 3. de Tribus Capitulis.

(e) Eucher. Quæst. N. T.

(f) Joan. iv. 24.

(g) Joan. xii. 38, 39.

10. *Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit, cum: quia non credit in testimonium quod testificatus est Deus de Filio suo.*

10. Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans soi-même le témoignage de Dieu. Celui qui n'y croit pas, fait Dieu menteur; parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son Fils.

C O M M E N T A I R E.

nous recevons, & par le sang que JESUS-CHRIST a répandu pour nous.

¶ 9. *SITESTIMONIUM HOMINUM ACCIPIMUS. Si nous recevons le témoignage des hommes; celui de Dieu est plus grand.* Si en Justice réglée, deux, ou trois témoins fussient pour attester un fait (a), le témoignage que rend l'eau, le sang, & le Saint Esprit mérite une entière créance; & si leur témoignage ne suffit pas, celui de toute la Sainte Trinité doit suffire. Nous avons vû au verset 7. qu'elle déposoit en faveur de la Divinité, & de l'incarnation du Fils de Dieu. Le Pere en particulier lui a rendu témoignage par une infinité de miracles (b). Les Juifs ayant dit à JESUS-CHRIST (c): *Vous vous rendez temoignage à vous-même, votre temoignage n'est point vrai; il leur répondit: Quand je me rendrois temoignage à moi-même, mon temoignage n'en seroit pas moins vrai; parce que je sai d'où je suis venu, & où je vas... D'ailleurs je ne suis pas seul; mon Pere qui m'a envoyé, est avec moi. Il est écrit dans votre Loi, que le temoignage de deux hommes est reçu pour vrai. Or je me rends temoignage, & mon Pere qui m'a envoyé, me le rend aussi.*

ET HOC EST TESTIMONIUM DEI, QUOD MAJUS EST, QUONIAM TESTIFICATUS EST DE FILIO SUO. Et voilà le temoignage que Dieu même a rendu, lequel est d'autant plus grand, qu'il le rend en faveur de son Fils. Il est grand par son objet, & par la manière dont il est rendu. Jamais la puissance, & la magnificence de Dieu n'éclatèrent avec plus de majesté. Le Grec est plus simple (d): *Et voilà le temoignage que le Pere a rendu en faveur de son Fils.*

¶ 10. *QUI CREDIT IN FILIUM DEI. Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans soi-même le temoignage de Dieu.* Or celui qui croit que JESUS-CHRIST est vraiment Fils de Dieu, qui le reconnoît, qui l'adore, qui l'invoque en cette qualité, qui met dans lui sa confiance, qui est membre de son Eglise, & qui a reçu le caractère de son nom dans le Baptême, fait assez voir qu'il a reçu en lui-même le témoignage de

(a) Deut. XVII. 6. & XI. 15. Matth. XVIII. 16. Hebr. X. 28.

(b) Joan. V. 36. X. 25. 38. XIV. 11. XV. 24.

(c) Joan. VIII. 13. . . . 19.

(d) Οὗτοστιν ἐστὶν τὸ μαρτυρεῖν τῷ Θεῷ, ὅτι μαρτύρηται περὶ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. Alii quidam: Τῷ Θεῷ, ὅτι μαρτύρηται. Ita Alexand. Steph. & 1. Cor. 4. Genev. Rom. Velez.

11. *Et hoc est testimonium, quoniam vitam eternam dedit nobis Deus. Et hac vita in Filio ejus est.*

12. *Qui habet Filium, habet vitam : qui non habet Filium, vitam non habet.*

11. Et ce témoignage est, que Dieu nous a donné la vie éternelle ; & c'est en son Fils que se trouve cette vie.

12. Celui qui a le Fils, a la vie : celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie.

COMMENTAIRE.

Dieu ; qu'il a cru à ce que le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit lui ont révélé ; qu'il est pénétré, & persuadé de la vérité de leur témoignage. Fort différent des hérétiques, dont on a souvent parlé, qui nient la vérité de l'incarnation de JESUS-CHRIST, & sa Divinité. Ceux-ci n'ont certainement pas reçu le témoignage de Dieu ; ils ont tacitement accusé Dieu de mensonge, & d'imposture, comme s'il avoit été capable de concourir à nous séduire, en donnant à JESUS-CHRIST des témoignages, auxquels nous ne pouvons nous refuser. *Celui qui ne croit pas en lui, fait Dieu menteur ; il agit envers lui comme s'il le croyoit menteur ; il révoque en doute ses témoignages les plus exprès, puisqu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu à son Fils, par les prodiges dont il a accompagné sa mission, & sa prédication.* Le Grec lit simplement ce verset de cette sorte (a) : *Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans lui-même le témoignage, (& non pas, le témoignage de Dieu.) Celui qui ne croit point à Dieu, a fait Dieu menteur.*

ψ. 11. ΕΤΗΟC ΕΣΤ ΤΕΣΤΙΜΟΝΙΟΝ, QUONIAM VITAM ΑΤΕΡΝΑΜ, &c. *Et ce témoignage est, que Dieu nous a donné la vie éternelle par JESUS-CHRIST son Fils.* Voici à quoi se termine le témoignage que Dieu nous rend en faveur de son Fils ; c'est que JESUS-CHRIST est le Messie, le Verbe du Pere, son Fils unique, coéternel, & consubstantiel ; & que par son moyen nous devons obtenir la vie éternelle. Toutes vérités niées par les hérétiques qui vivoient alors, & que saint Jean combat dans cette Epître, en s'étudiant d'établir la vérité de l'incarnation, & de la Divinité de JESUS-CHRIST. D'où s'ensuit tout le reste ; c'est-à-dire, la rédemption du genre humain, la vie éternelle, bonheur du Ciel (b) : *Ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam eternam.*

ψ. 12. QUI HABET FILIUM, HABET VITAM. *Celui qui a le Fils, a la vie.* Le Chrétien, le Fidèle qui croit que JESUS-CHRIST

(a) Ο' πιστεύων ἐν τῷ υἱῷ τοῦ Θεοῦ, ἔχει τὴν μαρτυρίαν ἐν ἑαυτῷ. ὁ μὴ πιστεύων τῷ Θεῷ ἑαυτοῦ μαρτυρεῖται αὐτὸν, &c. *Plures legunt :* Εἶχα τὴν μαρτυρίαν τοῦ Θεοῦ ἐν ἑαυτῷ. *Ita Alex. Steph. d. i. 1a. Lin. Colon.*

(b) Joann. III. 15. 16. 39. & VI. 27. 33. 46.

13. *Hæc scribo vobis, ut sciatis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.*

14. *Et hæc est fiducia, quam habemus ad eum: Quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.*

13. Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

14. Et ce qui nous donne de la confiance envers Dieu, est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons, qui est conforme à sa volonté.

COM M E N T A I R E.

est vraiment Fils de Dieu, a la vie; du moins il a l'espérance d'y parvenir avec le secours de sa grace. *Mais celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie.* Celui qui nie la vérité de l'incarnation, ou qui conteste à JESUS-CHRIST sa qualité de Fils de Dieu, & de Messie; ou qui divise JESUS-CHRIST, en séparant JESUS du CHRIST, n'a point la vie de la foi, ni de la grace, & ne doit point espérer la vie éternelle, & la récompense du Ciel. JESUS-CHRIST comme Messie, & comme Fils de Dieu, est notre médiateur, notre salut, notre vie, notre espérance. Comparez ce verset à celui-ci de l'Evangile, où saint Jean-Baptiste dit (a) : *celui qui croit au Fils, a la vie éternelle : mais celui qui lui est incrédule, ne verra point la vie ; mais la colère de Dieu demeure sur lui.*

¶ 13. UT SCIATIS QUONIAM VITAM HABETIS ÆTERNAM. *Afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle.* Ce doit être pour vous un grand sujet de consolation, de savoir que vous êtes dans la vraie foi, dans la vraie Eglise, fondée sur le témoignage du Père, du Verbe, & du Saint Esprit; & que la vie éternelle, & le bonheur du ciel vous sont réservés. Le Grec de ce verset est plus étendu que le Latin. Voici le Grec (b) : *Je vous ai écrit, à vous qui croyez au nom du Fils de Dieu ; afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, & afin que vous croyiez au nom du Fils de Dieu.* Mais la Leçon de la Vulgate est plus simple, & se trouve confirmée par de très-bons Manuscrits Grecs (c) : par le Syriaque, l'Arabe, le Copte, & l'Ethiopien.

¶ 14. HÆC EST FIDUCIA QUAM HABEMUS. *Ce qui nous donne de la confiance envers Dieu, est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons, qui est conforme à sa volonté.* Il a déjà dit à peu près la même chose ci-devant chapitre III. 21. Un des plus grands bonheurs du Chrétien dans cette vie, c'est qu'il peut s'adresser à Dieu en toute confiance, &

(a) Joan. III, 36.

(b) ταῦτα ἔγραψα ὑμῖν, οἱ πιστεύοντες ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ, ἵνα ᾔδητε ὅτι ζῶντες ἔχετε αἰώνιον, καὶ ἵνα πισθῆτε ἐς τὸ ὄνομα

τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ.

(c) ταῦτα ἔγραψα ὑμῖν, ἵνα ᾔδητε ὅτι ζῶντες ἔχετε αἰώνιον οἱ πισθόντες ἐς τὸ ὄνομα τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ.

15. *Et scimus quia audit nos quidquid petierimus : scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.*

16. *Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, & dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem : non pro illo dico ut roget quis.*

15. Car nous savons qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons ; & nous le savons, parce que nous avons déjà reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites.

16. Si quelqu'un voit son frere commettre un péché qui ne va point à la mort ; qu'il prie ; & Dieu donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort ; & ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priez.

COMMENTAIRE.

qu'il est sûr d'obtenir tout ce qu'il demandera à Dieu par la médiation de JESUS-CHRIST, pourvu qu'il demande avec foi, avec humilité, avec espérance, & qu'il ne demande pas des choses contraires à son salut, & à son propre bonheur, ni opposées à la justice, à la bonté, & à la gloire de Dieu. Tout cela s'entend assez, sans qu'on en avertisse. Ce seroit un grand malheur pour les hommes, si Dieu les exauçoit toujours. Souvent ils demandent leur propre malheur, ou celui des autres. Au lieu de ces mots : *Secundum voluntatem ejus*, quelques Manuscrits Grecs lisent (a) : *Selon son nom*, ou, en son nom, au nom de JESUS-CHRIST. Ce qui revient à ce que J. C. dit souvent dans l'Evangile (b), que nous devons nous adresser au Pere en son nom.

¶ 16. QUI SCIT FRATREM SUUM PECCARE PECCATUM NON AD MORTEM. Si quelqu'un voit son frere commettre un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie, & il obtiendra la vie de son frere. Le péché qui va à la mort, selon la plupart des Interprètes (c), est un péché mortel accompagné d'endurcissement, d'impénitence, de malice, d'opiniâtreté & dans l'habitude duquel on persévère d'une manière incorrigible. Saint Jean ne parle point de ces péchez, lorsqu'il dit que Dieu accordera la vie à celui pour lequel un Fidèle priera. La malice du pécheur, dans les circonstances qu'on vient d'exprimer, met des obstacles à la miséricorde de Dieu, qui sont moralement insurmontables ; quoique dans la rigueur rien ne soit impossible à la grace toute-puissante du Sauveur. Mais on parle ici du train ordinaire, & de l'ordre commun des choses. Dieu accorde si rarement la grace de la conversion à ces sortes

(a) Κατὰ τὸ ὄνομα αὐτοῦ. Alii : Κατὰ τὸ ὄνομα αὐτοῦ. Ethiop. Alex. Cod. Leiceste.

(b) Joan. XIV. 13. 14. XV. 16. XVI. 23. 24.

(c) Vide August. lib. 1. de Sermone Domini in

Monte. cap. 22. & de Corrupt. & Grat. c. 12. Gregor. lib. Moral. cap. 31. Pacian. Ep. 3. Bedæ. Lyr. Carthuf. Erasmi. Zeger. Barth. Petri, Men. Tir. Alii. Vide. si placet, Grot. & Corneli. hic.

17. Omnis iniquitas, peccatum est: | 17. Toute iniquité est péché; mais il y a
 & est peccatum ad mortem. | un péché qui va à la mort.

COMMENTAIRE.

de gens, que quand il l'accorde, on doit la considérer comme un miracle, qui ne doit point servir d'exemple.

D'autres croient que le *péché à la mort* dont il est parlé ici, est le péché contre le Saint Esprit; ou le crime d'apostasie, & d'infidélité (a); ou celui auquel est attaché l'excommunication (b); ou l'impénitence finale; ou en général toute sorte de grand crime qui mérite l'enfer (c); ou l'envie du bien spirituel de son frere (d). Quelques Anciens ne recevoient point à la pénitence ceux qui après leur Baptême étoient tombez dans l'apostasie, dans l'adultère, dans l'idolâtrie, ou qui avoient commis un homicide. Ils ne désespéroient point absolument de la miséricorde de Dieu pour eux; mais ils laissoient ces pécheurs au Jugement du souverain Juge. Tertulien, saint Ambroise, & quelques autres ont entendu ce passage de ces derniers crimes (e). Lors donc qu'un Fidèle voit un homme endurci dans le péché, qui méprise ceux qui veulent le ramener à son devoir; qui n'écoute plus ni l'Eglise, ni les Pasteurs, il ne doit pas espérer que de simples prières obtiendront de Dieu sa conversion. Il faut pour cela un miracle de la grace, un coup de la main toute-puissante de Dieu. Qu'il employe donc non une, ou deux personnes; mais l'Eglise entière, pour demander le retour de cette ame: Qu'il joigne à la prière continuelle, les larmes, l'aumône, le jeûne, & les autres œuvres de piété, pour fléchir la miséricorde du souverain Médecin, afin qu'il daigne rendre la santé à un malade qui rejette sa main, & qui méprise ses remèdes.

ÿ. 17. OMNIS INQUITAS PECCATUM EST. *Toute iniquité est péché.* Voyez ci-devant chap. 111. 5. *Mais il y a un péché qui va à la mort.* Le Grec au contraire (f): *Et il y a un péché qui ne va pas à la mort*; par opposition au péché qui va à la mort, & dont il a parlé au verset précédent. Il dit ceci pour rassurer, & pour consoler les Fidèles. Je sais que nous sommes tous fragiles, & qu'il n'y a personne qui ne tombe dans plusieurs fautes: mais tous les péchez ne sont pas à la mort. Dieu vous garde de tomber dans ceux-ci ÿ. 18. *Nous savons que quiconque est né de*

(a) Gagnaus hic.

(b) Turrian. lib. 4. pro Epist. Pont. cap. 3.

(c) Ambros. lib. 1. de Pœnit. cap. 2. 9. Glossa hic. Alii.

(d) August. lib. 1. de Serm. Domini in Monte, cap. 22. Bedæ hic.

(e) Vide Tertull. de Pudicit. cap. 19. Ambros.

lib. 1. de Pœnit. cap. 9. 10. 11. Groti hic.

(f) καὶ ἔστιν ἀμαρτία ἡ μὴ θάνατον οὐκ αἰσθάνεται, Vulg. *Ethiop. Tertull. lib. de Pudicit. cap. 19. Alii Vulg. Libb. Et est peccatum non ad mortem. Ita August. in Speculo, Glossa ordinat.*

18. *Scimus quia omnis qui natus est ex Deo, non peccat: sed generatio Dei conservat eum, & malignus non tangit eum.*

19. *Scimus quoniam ex Deo sumus: & mundus totus in maligno positus est.*

18. Nous savons que quiconque est né de Dieu, ne pèche point; mais la naissance qu'il a reçue de Dieu, le conserve pur, & le malin esprit ne le touche point.

19. Nous savons que nous sommes de Dieu, & que tout le monde est sous l'empire du malin.

COMMENTAIRE.

Dieu ne pèche point, ne tombe point dans les péchez qui vont à la mort (a). Il ne tombe point dans ces crimes énormes, qui nous excluent de l'Eglise, & qui nous retranchent du Corps des Fidèles. S'ils ont le malheur de tomber, ils se relèvent par la pénitence, & ne s'abandonnent pas à l'endurcissement, & au mépris des Pasteurs, & des règles de l'Eglise.

ψ. 18. SED GENERATIO DEI CONSERVAT EUM. *Mais la naissance qu'il a reçue de Dieu, le conserve, & le malin esprit ne lui touche point.* C'est à peu près ce qu'il a déjà dit ci-devant (b): *Quiconque est né de Dieu, ne fait point le péché; parce que la semence de Dieu, demeure en lui.* Cette semence divine, est la même chose que la génération de Dieu, ou la naissance qu'il a reçue de Dieu, dont parle saint Jean en cet endroit. La grace que Dieu lui a faite de le mettre au nombre des prédestinez; le décret absolu qu'il a formé de le conduire au bonheur éternel, ou le garantir des crimes capitaux, ou les lui fait expier par une sincère pénitence, s'il a eu le malheur d'y tomber (c). Il est impossible que ceux que le Pere a donnez à son Fils, périssent pour toujours (d). Le Grec lit (e): *Nous savons que quiconque est né de Dieu, ne pèche point: mais celui qui est né de Dieu, se conserve, ou s'observe; en sorte qu'il ne tombe point dans le péché, & qu'il ne donne point de prise au démon; ou du moins qu'il se tire de ses mains, & n'y demeure pas.*

ψ. 19. SCIMUS QUONIAM EX DEO SUMUS, ET MUNDO TOTUS IN MALIGNO POSITUS EST. *Nous savons que nous sommes de Dieu; nous sommes à lui, nous sommes ses enfans, ses fidèles, ses élus. Nous avons cette confiance, puisque par la miséricorde, nous avons dans nous mêmes son Esprit, & que nous persévérons dans la foi, dans la justice, & dans la communion de son Eglise: Conditions, & caractères*

(a) Tertull. de Pudicit. cap. 19. Alii.

(b) 1. Joann. III. 9.

(c) Vide Bern. serm. 23. in Cantic. & serm. 2. in Septuag. & August. de Corrupt. & Grat. cap. 12.

(d) Joann. III. 15. 16. 17. 39. XVII. 2.

XVIII. 12. Vide Occumen. hic.

(e) Οἱ τὸν ἐκ τοῦ πατρὸς ὁ γεννηθεὶς ἐκ τοῦ Θεοῦ ἔχει ἀμάρταν, ἀπὸ δὲ τοῦ κόσμου ἐκ τοῦ Θεοῦ τῆς αὐτοῦ. Quidam: Ἀπὸ γένεσις τοῦ Θεοῦ τῆς αὐτοῦ. Ita Vulg. Velez. Hieron. l. 2. contra Jovin.

20. *Et scimus quoniam Filius Dei venit, & dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, & simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, & vita eterna.*

20. Et nous savons encore que le Fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connoissions le vrai Dieu; & que nous soyons en son vrai Fils; C'est lui qui est le vrai Dieu, & la vie éternelle.

C O M M E N T A I R E.

tères qui distinguent les enfans de Dieu des enfans du démon, comme nous l'avons vû dans toute cette Epître. Nous savons de plus que *tout le monde est sous l'empire du démon*; il lui est assujetti; il est en quelque sorte sous ses pieds: *In maligno positus est*. On peut aussi traduire: *In maligno jacet* (a): Il se repose dans le démon; il est, pour ainsi dire, dans son sein. Ou bien: Le monde est au pouvoir du Démon; il est entre ses mains; il en dispose comme de son bien; Dieu lui en a en quelque sorte abandonné l'empire.

Mais comment peut-on entendre cela à la lettre? Ne sait-on pas que Dieu est le souverain Seigneur du monde, & que le démon n'y sauroit faire le moindre changement sans ses ordres, ou sa permission? Ne voit-on pas dans tout ce qui se passe dans le monde des preuves évidentes de la sagesse, de la providence, de la justice, & de la miséricorde de Dieu?

On répond 1°. Que saint Jean parle ici du monde considéré dans l'état où il étoit de son tems; c'est à-dire, tout plongé dans l'idolâtrie, & dans les plus affreux dérèglemens (b). 2°. D'autres (c) traduisent: *Tout le monde est plongé dans le mal*; tous les hommes naissent souillés par le péché originel, & demeurent sujets à la concupiscence, qui corrompt la plupart de leurs actions, & qui répand dans le monde une foule de maux. 3°. Le monde, opposé aux enfans de Dieu; c'est-à-dire, les infidèles, les hérétiques, les faux Prophètes, ceux qui nient JESUS-CHRIST, & sa Divinité, sont les enfans du démon, sont remplis de son esprit, & se conduisent suivant ses maximes; par conséquent toutes leurs voyes sont dérégées, & corrompues; ils sont absolument sous sa puissance, & sous son empire. Ce dernier sens me paroît le plus conforme à l'intention de Saint Jean, & le mieux lié avec le reste de cette Epître.

ÿ. 20. SCIMUS QUONIAM FILIUS DEI VENIT. *Nous savons que le Fils de Dieu est venu.* Voici la récapitulation de toute cette Epître.

(a) *Ev. m. p. a. m. m.*

(b) *Vide Cornel. à Lapide, in hunc loc.*

(c) *Oecumen. Bada, Livan. Alii. Vide Am-*

Brof. Apologet. David. cap. 2. Mundus in maligno positus est, quia omnes homines sub peccato nascuntur, quorum ipse ortus est in vicio.

21. Filioli, custodite vos à simula-
chris. Amen.

21. Mes petits enfans, gardez-vous des
idoles. Amen.

COMMENTAIRE.

Voici ce qui distingue les enfans de Dieu des enfans du démon, du Prince du monde. 1°. Ils croient, ils confessent que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu, qu'il est venu dans le monde, qu'il s'est incarné, qu'il est mort, & qu'il est ressuscité pour le salut de tout le monde. 2°. C'est lui qui nous a donné l'intelligence, & qui nous a fait connoître le vrai Dieu (a), que nul homme n'a jamais vû (b), & que nous n'aurions jamais connu comme il faut, si JESUS-CHRIST ne nous l'avoit révélé. 3°. La connoissance que nous avons de Dieu, & de JESUS-CHRIST par les lumières de la foi, fait que nous sommes en Jesus-Christ, nous demeurons fidèlement attachez à la foi que nous avons reçue de lui par la prédication de ses Apôtres. 4°. Enfin c'est lui qui est le vrai Dieu, & la vie éternelle; c'est JESUS-CHRIST (c) qui est notre Dieu, l'objet de notre culte, & de nos adorations, notre espérance, & celui qui nous a mérité la vie éternelle. Dans ces quatre articles, il rappelle en abrégé tout ce qu'il a dit contre les Simonien, les Cérinthiens, les Gnostiques, & autres adversaires de la Divinité du Fils, & de la vérité de son incarnation.

γ. 21. CUSTODITE VOS A SIMULACRIS. AMEN. Gardez-vous des Idoles. Amen. On croit que saint Jean adressa cette Epître aux Hébreux convertis. Il les exhorte à éviter toute sorte d'idolâtrie, soit formelle, & directe, ou indirecte, & interprétative (d). N'adorez point les Idoles, ne jurez point en leurs noms, ne les craignez point, n'allez point à leurs fêtes, ne vous trouvez point aux repas de Religion des infidèles, ne mangez point des viandes qui leur sont immolées. On fait par l'Epître de Saint Paul aux Corinthiens (e), qu'il y avoit plusieurs Fidèles qui ne se faisoient point assez de scrupule de prendre part aux repas des Idolâtres, & aux viandes immolées aux faux Dieux. Hammond croit que Saint Jean veut précautionner les Fidèles contre les erreurs des disciples de Simon, qui ne feignoient pas d'adorer les Idoles, & en particulier d'offrir de l'encens, des victimes, & du vin à celles de Simon, & d'Hélène, qu'ils représentoient sous la figure de Jupiter, & de Mi-

(a) Græc. ἀποφύλαξτε ὑμᾶς ἀπὸ τῶν εἰδωλῶν. Ut cognoscamus verum. | Plures ad-
dunt Deum. ὁ ἀληθὴς Θεός. Ita Alex. Steph.
D. i. i. 12. Alii. Vulg. Arab. Eth. Basil.
Cyrill. Ambros. Beda, &c.

(b) 1. Joan. iv. 12.

(c) Occumen. hic. Athanas. Hieronym. Au-

gust. Cyrill. Alexand. Ambros. apud Cornel.
Lapide hic. Et Interpp. passim. Brasme & Gro-
tius le rapportent au Père.

(d) Vide Tertull. de Corona Milit. cap. 12. Di-
dym. Occumen. Barthol. Petr. Tirin. Alti.

(e) 1. Cor. x. 14. 2. 7. 10. & 2. 7. 14.
19. 28.

nerve (a). Origènes (b) assure que ces Hérétiques regardoient le culte commun des Idoles comme une chose indifférente ; ce qui étoit cause qu'ils n'étoient pas exposez aux persécutions qu'on faisoit aux Chrétiens.

AMEN ne se lit ni dans le Manuscrit Aléxandrin , ni dans plusieurs autres Exemplaires Grecs, ni dans les Versions Syriaques , Arabes , Cophytes & Ethiopiennes. Quelques Manuscrits (c) portent à la fin de cette Epître qu'elle a été écrite d'Ephése.

(a) Vide Rufeb. Hist. Ecclæs. lib. 1. cap. 13.
Iren. lib. 1. cap. 20. Aug. de Hæres. 1. pag. 6.

(b) Justin. Apolog. 2. pag. 70.

(c) Ita Laud. 2. Petis. 2. Sin. seu Cor. 51

(b) Origen. lib. 6. contra Cels. pag. 282. Vide

Fin de la I. Epître de saint Jean.



